

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-  
Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**  
**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN SAINT-CYPRIEN  
À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE  
PAR ÉNERGIES DURABLES KANAWÀ:KE INC.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 4**

---

Séance tenue le 21 mai 2015 à 13 h  
Club de golf International 2000,  
320, chemin du Golf  
Saint-Bernard-de-Lacolle

**TABLE DES MATIÈRES**

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 21 MAI 2015**

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** ..... 1

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. PIERRE COUTURE ..... 8

Mme SYLVIANE SOULAINÉ-COUTURE ..... 13

M. JACQUES BOYER ..... 19

Mme MONIQUE GAMACHE ..... 31

**PAUSE**

Mme JOCELYNE ARRÉAL ..... 53

M. FRANÇOIS DUVEAU ..... 61

Mme JOAN MCDERMOTT ..... 67

M. ALAIN GRÉGOIRE ..... 71

M. SERGE DESBOIS ..... 77

M. LOUIS LIOUVILLE ..... 85

M. MICHEL DUBÉ ..... 93

Mme BRIGITTE SCHOEMANS ..... 104

Mme ASTRID AMMERLAAN ..... 110

M. PIERRE COUTURE ..... 116

MOT DE LA FIN ..... 121

**SÉANCE AJOURNÉE AU 21 MAI 2015 À 19 H**

**SÉANCE DU 21 MAI 2015  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bienvenue à la séance de l'audience publique portant sur le *Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville par Énergies Durables Kahnawà:ke incorporée*. Bienvenue également aux personnes qui nous écoutent via le site Internet en webdiffusion. Et je vous demanderais la consigne d'usage, mettre vos téléphones en sourdine et vos appareils électroniques, s'il vous plaît.

10

Alors, je vous rappelle également que la prise de photos et vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect à l'image des participants. Et si vous avez des questions à ce sujet, je vous réfère à notre conseiller en communication, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif qui est l'arrière.

15

Alors, avant de procéder aux questionnements, je demanderais d'abord s'il y a des dépôts de documents qui vont être faits. Alors, tout d'abord pour le promoteur?

20

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Excusez-moi, Monsieur le président. Il va y avoir effectivement des pièces à déposer. Si vous le voulez bien, avant, j'aurais par contre un complément d'information par rapport à une question que vous m'aviez posée hier.

25

Vous m'aviez demandé si l'avis préliminaire de la CPTAQ avait été reçu. Au moment où vous m'avez posé la question, je n'avais pas fait le tour de l'ensemble de mes courriels de la journée. Donc, après la soirée d'hier, j'ai effectivement pris connaissance de l'orientation préliminaire de la CPTAQ. Donc, si vous le permettez on pourrait la déposer. Si vous le voulez, je peux aussi lire quelques conclusions dans la conclusion du préliminaire.

30

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, s'il vous plaît.

35

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, c'est l'orientation préliminaire de la CPTAQ concernant le projet éolien de Saint-Cyprien :

40

45 « Pour l'heure, il appert que le site choisi correspondrait à la localisation optimale pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien, compte tenu du potentiel de la ressource des vents à cet endroit et de plusieurs réglementations et les restrictions limitant les choix d'emplacements.

La Commission estime que le projet ne générerait pas d'impacts négatifs significatifs sur le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des parcelles visées, en raison des faibles superficies permanentes qui seront réellement soustraites à l'agriculture.

50 Les chemins d'accès, qui en grande majorité consistent à l'amélioration des chemins existants, permettraient une meilleure accessibilité aux lots et ne seraient pas considérés comme une perte nette pour l'agriculture.

55 Le projet n'affecterait pas les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains voisins.

60 Le projet n'est pas de nature à générer un effet d'entraînement pour des demandes similaires dans le milieu. Il s'agit d'une demande ponctuelle répondant à un besoin particulier pour un projet précis.

Comme le projet n'est pas incompatible avec les activités agricoles ni de nature à imposer des contraintes sur le milieu, l'homogénéité du milieu ne serait pas compromise.

65 L'application des mesures d'atténuation proposées permettrait de contrôler efficacement toute modification apportée au milieu. Les impacts sur les ressources sol et eau seraient donc minimisés par l'application de ces diverses mesures d'atténuation. »

**LE PRÉSIDENT :**

70 Merci. Alors, il va être déposé au même titre que les autres documents? Merci. Est-ce qu'il y a d'autres documents?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

75 Oui, effectivement. Je vais laisser monsieur François Tremblay faire la liste des documents qui ont été déposés.

80

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Donc, il y a dix documents qui ont été déposés en copie papier et en PDF.

85 Le premier c'est le schéma préliminaire du processus de réception et de gestion des plaintes.

Le deuxième c'est le tableau des superficies du projet.

90 Le troisième, c'est la bibliographie des études sur les valeurs immobilières dont on a parlé.

Ensuite, il y a une réponse concernant le fonctionnement du système de chauffage et le redémarrage des éoliennes par temps froid.

95 Il y a la carte de localisation du volume 4 qui identifiait des types d'élevage. Donc, on a rajouté les identifications des élevages en question.

Ensuite, il y a la présentation que monsieur Kyle Delisle a faite sur les retombées économiques locales et régionales du projet.

100 Il y a un sommaire de la distribution annuelle des vents qui avait été demandé en complément des différentes données sur l'étude de vent qui a été déposée également.

105 Il y a les photos de poussières sur le chemin agricole qui ont été déposées en papier et PDF.

Il y a la présentation qui a été faite sur les contraintes de réalisation d'un projet sur le territoire de Kahnawake qui a également été déposée.

110 Et il y a la réponse concernant les plans de fertilisation sur l'empiètement de 15 hectares, sur les plans de fertilisation des producteurs, donc pour le territoire à l'étude.

Donc, on pensait que ça allait prendre plus de temps. On l'a eu ce matin, donc on l'a déposé également.

115 Merci.

120

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup.

125 Alors, pour les personnes-ressources, peut-être commencer par le MAMOT? Questions et documents, parce que je sais que vous vous êtes engagé quand même à déposer plusieurs documents, puis on avait aussi certaines questions qui étaient restées en suspens. Alors, si vous avez les deux, il suffit simplement de nous en faire part.

130 **M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAINE :**

135 Alors, pour les documents, Monsieur le commissaire, le *Minier Express* du 17 juillet 2007 qui portait sur le développement du potentiel éolien et les conflits d'intérêts chez les élus municipaux a été déposé à madame Boutin, de même qu'une copie Internet. C'est un lien, au fait, qu'on a fait parvenir à madame Boutin du *Guide d'accueil et de référence pour les nouveaux élus municipaux*. Et également, comme vous me l'aviez demandé, les orientations gouvernementales en attendant que les copies papier soient disponibles à vos bureaux.

140 Pour ce qui est des réponses, malheureusement j'attends toujours des nouvelles. J'espère avoir les réponses d'ici la fin de la journée, sinon demain.

**LE PRÉSIDENT :**

145 Très bien. Alors, au besoin, si vous avez les réponses entretemps, il suffira de nous faire signe, on pourra procéder.

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAINE :**

150 Parfait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Alors, pour la municipalité de Saint-Cyprien?

155 **M. PIERRE MORAND :**

160 Oui. Bonjour, Monsieur, j'ai déposé à madame Boutin le règlement sur les nuisances, qui avait été demandé hier.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Puis évidemment, on avait demandé à madame Trottier, je crois, pour ce qui est de la liste de l'historique, mais je crois que ça doit être encore en délibéré?

165

**M. PIERRE MORAND :**

Oui. J'ai déjà discuté de ce dossier par rapport à certains éléments à l'intérieur de cette liste-là qui devraient être vérifiés, et la liste est incomplète. Donc, le travail avait été terminé en 2012 par rapport à cette chronologie-là.

170

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, pour le MAPAQ, est-ce qu'on avait des questions en suspens?

175

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

Bien, en fait, j'ai complété les tableaux sur la question concernant les exploitations agricoles avec moins de 5,5 hectares, donc pour la MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu.

180

Également, j'ai déposé les cartes suivantes, suite à une question sur l'article 40 de la *Loi sur la protection* : la carte de zone tampon de 750 mètres autour des éoliennes. J'ai également pris la liberté de produire une carte des cultures assurées de la Financière agricole du Québec 2014, étant donné hier des questionnements sur les boisés et les cultures pérennes. Donc, il y a une carte déposée également.

185

Et sinon, concernant l'avis de l'ingénieur du MAPAQ concernant qu'il serait vraiment préférable de passer sous le lit des cours d'eau pour le réseau collecteur, ça suivra demain. Mais j'ai quand même validé, avec mon ancien directeur ce matin, et c'est ça. La méthode à préconiser serait vraiment celle-là. Par contre, le forage directionnel, c'est une méthode. Ça pourrait être par tranchée également, mais de passer via les ponceaux, ce n'est vraiment pas une pratique qu'on appuierait.

190

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci. MDDELCC, aviez-vous des choses à déposer?

195

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Non. On n'avait rien en suspens de notre côté.

200

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Alors, pour le MERN?

205 **M. ARTHUR BILLETTE :**

Deux choses : premièrement, à la demande de cartes topographiques, la demande a été faite au MERN, puis on est en train de travailler là-dessus; peut-être d'ici la fin de la journée ou demain, on devrait être capable de le livrer au BAPE. Donc, c'était la première demande.

210

La deuxième, c'est une réponse à une question qui avait été émise hier concernant le décret 1044-2008, au point 3, le 7<sup>e</sup> alinéa. C'était par rapport, si je peux lire l'alinéa c'est :

215

*« Sous le contrôle des Nations autochtones, de leur communauté ou de leur institution dans la région administrative où se localise le projet. »*

Donc, il y avait la question de la localisation dans la région administrative. On nous avait posé la question, à savoir pourquoi est-ce qu'il n'y avait pas eu de modification de cet alinéa du décret. Et, après vérification, en fait, c'est qu'aucune demande de modification n'avait été faite. Donc, ni à la prépublication, ni par la suite et c'est donc pour cette raison qu'il n'y a pas eu de modification.

220

Maintenant, pourquoi est-ce que cette clause avait été mise dans le décret? En fait, c'était pour favoriser le plus grand développement économique possible. Donc, pour limiter la possibilité que dans une éventuelle – là, évidemment, il y a juste un projet qui a été sélectionné, mais s'il y avait eu plusieurs projets, pour éviter que tous les projets se concentrent dans une région, par exemple. Donc, pour qu'il y ait la meilleure distribution possible sur le territoire, cette clause avait été insérée.

225

230 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Hydro-Québec, est-ce qu'il y avait des choses en attentes? Non? Faune et Parcs non plus? MRC?

235 **M. GILLES DESGROSEILLIERS :**

Oui. On va vous fournir l'extrait du schéma de première génération concernant les territoires d'intérêt historique pour le village de Saint-Bernard-de-Lacolle. Compte tenu de mon horaire de travail qui est de trois jours/semaine, je vais être au bureau lundi. Ça fait que je me suis déjà organisé avec madame Boutin pour lui fournir les documents tels que promis.

240



**LE PRÉSIDENT :**

245 Alors, d'accord, merci beaucoup. Alors, le registre est ouvert. Il suffit de s'inscrire, si vous souhaitez soumettre des questions à la commission. Et je vous rappelle que si vous avez l'intention de présenter des mémoires, vous devez manifester votre intérêt auprès de notre coordonnatrice, madame Boutin. Et je vous rappelle aussi les dates importantes : le 2 juin quant à la signification de votre intérêt à vouloir présenter un mémoire et le 11 juin pour ce qui est du dépôt de votre mémoire à la commission.

250 Alors, avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique.

255 Alors, je demande aux participants d'éviter les préambules à leurs questions. Alors, hier, il y a eu certaines interventions qui ont eu lieu dans le cadre de l'audience publique et qui portaient entre autres sur les préambules, qui portaient beaucoup plus sur l'opinion que sur la mise en contexte.

260 Peut-être que dans certaines circonstances, j'ai agi de façon un peu péremptoire. Alors, je m'en excuse pour les personnes qui auraient été choquées par mon attitude, mais il faut bien comprendre que depuis maintenant près de trois jours, nous travaillons ensemble, et plusieurs personnes qui sont ici ont participé à l'ensemble de l'exercice de consultation depuis le début.

265 Alors, je crois que les personnes qui participent de façon assidue aux travaux sont à même de comprendre les règles. Et je souligne, et je le répète, que l'opinion c'est pour la deuxième partie, dans le cadre de votre mémoire. Et nous serons mieux à même de pouvoir échanger, si vous déposez à temps votre mémoire, de façon à ce qu'on puisse en prendre connaissance.

270 Alors, je le répète : les préambules qui sont directement liés à la question, de façon à ce que ça puisse fonctionner de façon harmonieuse.

275 Alors, je rappelle que c'est deux questions par intervention. Vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Et toutes les questions doivent m'être adressées et je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne sera toléré dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

Alors, je vous rappelle les deux mots, les deux maîtres mots à garder à l'esprit : respect et pertinence. Alors, respecter ces règles constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

280 J'aimerais également souligner qu'il est arrivé aussi, dans le cadre du questionnement, hier,  
des questions qui avaient déjà été répondues préalablement. On comprend que les gens ne  
peuvent pas assister intégralement à l'ensemble des travaux, sachant qu'on siège en après-midi.  
Alors, dépendamment des questions qui vont nous être adressées puis des sujets qui vont avoir  
été traités dans le cadre des séances antérieures, on va essayer autant que possible de fournir  
285 l'information, mais c'est possible aussi qu'on réfère les gens aux verbatims qui vont être  
disponibles, de façon à ce qu'ils puissent aller chercher l'information sur les questions qu'ils vont  
nous soumettre.

290 Alors, voilà, pour ce qui est des questions qui pourraient éventuellement revenir sur certains  
sujets qui ont déjà été traités par la commission.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**M. PIERRE COUTURE**

295

**LE PRÉSIDENT :**

300 Alors, j'inviterais maintenant, madame Carmen Labelle, s'il vous plaît, à venir soumettre ses  
questions. Juste pour préciser, les noms que je vais appeler, ce sont des gens qui se sont inscrits  
hier qui, malheureusement, n'ont pas pu soumettre leurs questions à la commission, compte tenu  
qu'on avait ajourné les travaux. Ces gens-là gardent leur droit de parole. Alors, au fur et à mesure  
du déroulement des travaux, bien, je pourrai éventuellement faire appel pour voir si les gens sont  
présents, de façon à ce qu'ils puissent venir poser des questions.

305

Alors, madame Labelle n'est pas présente. Madame Mariette Brouillard. Monsieur Vincent  
Grégoire. Monsieur Stéphane Verstricht. Monsieur Frédéric Boire. Bon, alors tous ces gens ne  
sont pas disponibles, on m'apporte la liste des gens qui viennent de s'inscrire.

310 Alors, j'appelle maintenant, monsieur Pierre Couture, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur  
Couture.

**M. PIERRE COUTURE :**

315 Rebonjour. Je voudrais commencer en vous signalant que j'ai un petit problème conceptuel.  
On nous a expliqué depuis le début, et ça a encore été répété aujourd'hui, que le décret qui a  
imposé l'appel d'offres autochtone imposait donc au promoteur de proposer un projet dans sa  
région administrative.

320 Hier, monsieur Chapdelaine nous a expliqué que Kahnawake n'est pas au Québec. Donc, Kahnawake n'est pas en Montérégie. Et donc, le promoteur a proposé un projet qui n'est pas dans sa région administrative. J'aimerais savoir comment me dépatouiller avec tout ça.

**LE PRÉSIDENT :**

325 Comment clarifier cette question. Alors, Monsieur Chapdelaine, pour le MAMOT.

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAINE :**

330 Oui. Alors, mettons les choses au fait. Je n'ai jamais indiqué, Monsieur le commissaire, que Kahnawake ne se retrouvait pas au Québec. Ce que j'ai dit, et je vais le répéter, c'est que la juridiction par rapport à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ne s'applique pas au territoire de Kahnawake. Pourquoi? Parce que la réserve indienne de Kahnawake est une réserve qui est reconnue par la *Loi sur les Indiens du Canada*, comme toutes les autres réserves qui se  
335 retrouvent sur le territoire du Canada, en Ontario, Manitoba ou ailleurs. Ce qui fait que, qu'on se retrouve à Malitotenam, en plein centre-ville de Sept-Îles, ou qu'on se retrouve à Kahnawake ou à Oka, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ne s'applique pas.

Alors, ça, c'est pour mettre les choses au clair.

340 Maintenant, vous m'avez posé comme question, Monsieur le commissaire, comment peut-on répondre par rapport à la région administrative? Mais c'est bien simple, c'est que la communauté Mohawk se retrouve sur le territoire de la Montérégie. Alors, si la communauté de Kahnawake souhaite faire le projet, elle peut le faire de Sorel à Sutton jusqu'à Huntingdon. Et si  
345 on posait la question différemment, si on parlait de la communauté Mohawk d'Oka, bien, la communauté Mohawk d'Oka pourrait faire un projet partout dans les Laurentides. Et on pourrait aller, ainsi de suite, avec chacune des communautés autochtones du Québec. Je pense notamment aux Hurons dans la région de Québec. Les Micmacs dans la région de la Gaspésie, et ainsi de suite.

350 Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

355 Alors, merci. Votre deuxième question, Monsieur Couture?

360 **M. PIERRE COUTURE :**

C'est un peu tordu, mais enfin. Une autre question. On sait que la pollinisation est un service écologique très important pour l'agriculture, qui est en bonne partie assuré par les abeilles, lesquelles sont menacées par toutes sortes de maladies. Leur population chute, notamment parce qu'elles sont aussi charcutées par les éoliennes. Les éoliennes, en plus, modifient le régime des vents et notamment génèrent d'importantes turbulences dans leur sillage, ce qui nuit aussi à la pollinisation.

J'aimerais savoir ce que le promoteur propose de faire pour réduire ces inconvénients-là.

370 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, si vous me permettez, peut-être qu'on pourrait d'abord, comment dire, soumettre la problématique aux gens du ministère de l'Agriculture. Est-ce qu'il y a une évaluation des impacts des projets éoliens sur les colonies d'abeilles et éventuellement la pollinisation et indirectement la production agricole?

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

380 De mémoire, je pense que dans l'étude d'impact, le promoteur l'aborde, si je ne me trompe pas de projet éolien. Là, ça reste à confirmer. Au niveau des études que le MAPAQ, qu'on aurait fait des suivis de projets éoliens en cours, celui en Montérégie ou ailleurs au Québec, ce n'est pas le cas au niveau de l'atteinte à la pollinisation, mortalité des abeilles.

385 Par contre, ce que je peux répondre dans le cadre du projet, ici, c'est qu'on a proposé et recommandé des plantes pollinisatrices à la base des éoliennes, notamment pour contrôler les mauvaises herbes, mais également, justement, favoriser une meilleure pollinisation en zone agricole pour les bonnes pratiques, comme on peut encourager chez tous les producteurs agricoles d'ailleurs.

390 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'en termes de suivi, c'est un élément qui aurait été exigé par le promoteur? On parle de projets comparables, parce qu'évidemment les projets éoliens ne sont pas tous en zone agricole. Alors, en termes de suivi, est-ce que c'est une particularité qui a été notée pour ce qui est d'un suivi quelconque au ministère du Développement durable?

400 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Non, ça n'a jamais été un suivi qui a été exigé dans le cadre d'autres projets, mais c'est sûr que si ça révèle être un enjeu dans le cadre de notre analyse environnementale, ça pourra être un suivi qui pourrait être demandé.

405 Nous, dans le fond, on consulte le MAPAQ, puis un peu à la lumière de leur avis, on forge des recommandations.

410 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. MAPAQ, vous complétez?

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

415 Bien, en fait, c'est ça. Ça pourrait être quelque chose qu'on pourrait suivre. Par contre, il faudrait que la méthodologie des partages, l'impact des éoliennes par rapport aux pratiques agricoles en général – on n'est pas sans savoir qu'il y a des études de plus en plus en cours par rapport à l'utilisation de semences enrobées qui ont aussi un impact, apparemment sur les pollinisateurs, notamment les abeilles, donc c'est sûr c'est une boîte à ouvrir qu'il faudrait faire avec prudence en départageant bien les impacts éoliens versus agriculture.

420 Par contre, je réfère encore à l'étude d'impact en question. Il me semble, de mémoire, que le promoteur avait discuté des abeilles et du fait qu'il n'y avait pas d'impact causé par les éoliennes sur leur mortalité. Peut-être juste confirmer.

425 **LE PRÉSIDENT :**

430 Alors, il suffira simplement d'offrir au promoteur l'opportunité de pouvoir nous dire qu'est-ce qui a fait que... la mise au point qu'il a faite dans le cadre de l'étude d'impact à ce sujet. Monsieur Poirier?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

435 Si vous me permettez, Monsieur le président, je vais demander à monsieur Jérôme Beaulieu d'expliquer ce qui était dans le volume 1 à la page 169.

440 **M. JÉRÔME BEAULIEU :**

Alors, Monsieur le président, effectivement, lors des différentes consultations qui ont eu lieu sur le projet, c'est une préoccupation qui avait été soulevée par un apiculteur qui avait un questionnement sur l'impact potentiel que pourrait avoir un projet éolien sur ses abeilles.

445

Donc, nous avons considéré cet aspect-là et nous l'avons intégré dans l'étude d'impact au volume 1 page 169.

450

Essentiellement, il y a quand même très peu de recherches qui ont été effectuées sur l'impact potentiel des éoliennes sur les abeilles. Par contre, on avait identifié deux impacts potentiels, soit l'impact par les champs électromagnétiques et les collisions des abeilles avec les pales.

455

Au niveau des champs électromagnétiques, étant donné les très faibles champs électromagnétiques qui sont produits par les éoliennes, on en avait déjà parlé mardi soir, donc on était d'avis qu'il ne devrait pas y avoir d'impacts significatifs sur les populations d'abeilles à ce moment-là.

460

Également, comme madame vient de mentionner, du MAPAQ, il va y avoir effectivement, lors de la remise en état à la base des éoliennes pour la période d'opération, il y aura des plantes pollinisatrices qui pourraient êtreensemencées, donc pour favoriser la pollinisation par les abeilles.

465

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous envisagez éventuellement d'en faire un élément de votre suivi?

470

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Pas pour le moment.

475

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Couture, voilà vos réponses.

**M. PIERRE COUTURE :**

Non, mais on a répondu pour les abeilles, mais la pollinisation, s'il y a modification du régime des vents?

480 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Là, on est à la troisième question, mais...

485 **M. PIERRE COUTURE :**

Non, non, non, non. J'avais posé la question tout à l'heure, on m'a parlé des abeilles, on ne m'a pas parlé du vent, là.

490 **LE PRÉSIDENT :**

Mais là, je pense que les réponses, comment dire, il n'y a pas d'évidence en quelque sorte qu'il y ait un impact...

495 **M. PIERRE COUTURE :**

Non. Il n'y a pas d'étude. Ce n'est pas la même chose.

**LE PRÉSIDENT :**

500 Bien, il n'y a pas d'étude qui fait que ça appuie, qui dit qu'il y a une évidence, là, en termes d'impact. Alors, c'est ce que je comprends de la réponse que le MAPAQ nous a donnée. Merci, Monsieur Couture.

505

---

**Mme SYLVIANE SOULAINÉ-COUTURE**

**LE PRÉSIDENT :**

510 Alors, j'invite maintenant, madame Sylviane Soulainé-Couture, s'il vous plaît. Bonjour, Madame.

**Mme SYLVIANE SOULAINÉ-COUTURE :**

515 Monsieur le président, quand on sait que nos sols sont grandement en danger, quand on sait que les sols sont une ressource non renouvelable et que leurs dégradations ne sont pas récupérables au cours d'une vie humaine – je vous rappelle qu'en 2015 c'est l'année internationale des sols – j'aimerais savoir en quoi une compensation – et la dame qui était là l'autre jour dont je ne me rappelle pas le nom, a même parlé de récompense – donc, j'aimerais

520 savoir en quoi une compensation ou une récompense aux propriétaires qui accueillent le projet  
permettra de réduire la perturbation des activités agricoles?

**LE PRÉSIDENT :**

525 Alors, pour le promoteur.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

530 Premièrement, j'aimerais peut-être faire une mise au point concernant la présentation. Vous  
aurez compris que la langue maternelle de madame Leblanc n'est pas le français. Donc, ce  
qu'elle voulait dire à ce moment-là c'était bien compensation et non pas récompense.

**LE PRÉSIDENT :**

535 Alors, peut-être nous rappeler simplement le principe de la compensation, sur quoi c'est  
basé puis dans quelle mesure, en fonction de la question de madame?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

540 Donc, les compensations, comme on l'a expliqué, les différents paiements associés à un  
projet éolien pour un propriétaire comportent des paiements qui sont liés aux infrastructures et  
aux espaces utilisés. Donc, il y a un paiement de location. En addition de ça, s'ajoutent des  
compensations pour les pertes d'espace temporaire, les pertes d'espace permanent, les pertes à  
545 long terme. Donc, ces compensations-là, par justement le remboursement des pertes, annulent  
donc au niveau, du moins au niveau monétaire pour le propriétaire, des pertes qui auraient pu être  
encourues par le projet.

**LE PRÉSIDENT :**

550 O.K. L'évaluation de la compensation, c'est en fonction des pertes de rendement?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

555 Des superficies perdues et des pertes de rendement des espaces qui sont juxtaposés à ces  
espaces perdus là.

J'aimerais aussi ajouter que les montants qui sont versés en supplément, donc comme  
paiements associés aux éoliennes et aux autres espaces comme le mât météo et le poste de  
départ peuvent permettre à des entreprises agricoles d'investir sur leur terre dans des



560 équipements ou des travaux qui amènent une amélioration du rendement ou de la qualité des cultures.

**LE PRÉSIDENT :**

565 Monsieur Haemmerli?

**LE COMMISSAIRE :**

570 Monsieur Poirier, vous nous avez présenté, depuis le début de cette audience, les superficies agricoles qui seraient touchées. Et puis là, on parle de compensation, est-ce que vous avez procédé à l'évaluation des pertes agricoles qui résulteraient du projet?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

575 Donc, comme on l'a expliqué, les pertes nettes d'espace agricole, comparativement aux chemins qui sont déjà en place, sont minimales, environ un demi-hectare. Je peux peut-être laisser monsieur Samuel Comtois expliquer un peu les rendements généraux de différentes récoltes, les prix, et cetera. Ça va donner un ordre de grandeur.

580 **LE COMMISSAIRE :**

C'est ça. C'est quoi l'importance relative de ces pertes-là?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

585 Bien, vous comprendrez que compte tenu qu'il y a peu d'espaces de perdus, les pertes agricoles, monétaires sont effectivement... donc, les compensations liées aux pertes agricoles de récolte sont très faibles.

590 Donc, je vais donner un chiffre à monsieur Comtois. On va y aller avec un hectare, pour y aller plus simplement, là. Je vais demander à monsieur Comtois d'expliquer à peu près ce que ça peut représenter comme revenus par année, et effectivement c'est minime, parce que les pertes, au niveau de l'espace, sont minimales.

595 **M. SAMUEL COMTOIS :**

Vous comprendrez, Monsieur le président, qu'en agriculture, le prix varie à chaque jour à la bourse, et aussi les rendements selon le climat. Ça fait qu'on va y aller avec des moyennes, là. Mais dans cette région-là, pour le maïs, c'est le maïs puis le soya qui sont les plus cultivés. On

600 peut s'attendre à avoir des rendements de maïs allant de 9,5 tonnes à l'hectare à 12 tonnes à l'hectare, qui s'est déjà vu, avec une moyenne à long termes de 10,5 tonnes par année. Puis au Québec, le rendement de maïs depuis dix ans augmente de 2 % annuellement.

605 Le prix de vente du maïs est très variable. Quand j'ai commencé à travailler il y a dix ans on était à 120 \$ la tonne. Il y a trois, quatre ans on est monté à 300 \$ la tonne, puis en ce moment c'est entre 190-200 \$ et un petit peu à la baisse. Pour le soya, on parle de 3 à 4 tonnes, 4 tonnes qui est un très bon rendement à l'hectare. Puis les prix aussi sont très variables, puis ça peut dépendre des variétés de soya.

610 Si on est dans le soya consommation humaine, on a des primes et des fois un rendement inférieur. Si on est dans du soya consommation animale, on voit souvent le Roundup Ready, on a des prix un peu plus faibles, des fois, mais un meilleur rendement. Puis on parle d'un prix qui peut varier, en ce moment, là, un petit peu au-dessus de 400 \$, mais j'ai déjà vu du 220 \$ jusqu'à du 550 \$ la tonne.

615

**LE COMMISSAIRE :**

620 Ce qu'on comprend c'est qu'on peut faire plus ou moins une règle de trois entre les valeurs que vous nous mentionnez puis les superficies agricoles perdues selon le type de culture qu'on y retrouverait.

**M. SAMUEL COMTOIS :**

625 Ça, c'est sûr que c'est les valeurs économiques.

**LE COMMISSAIRE :**

Oui.

630 **M. SAMUEL COMTOIS :**

635 Je ne peux pas qualifier à long terme, la perte. C'est minime 0,5 hectare, mais c'est un jugement de valeur. Moi, je ne rentrerai pas là-dedans comme agronome, ce matin, sur la perte long terme. C'est le promoteur, je ne connais pas les compensations exactes reliées à ça, ça fait que je vais laisser monsieur Poirier continuer sur cette partie-là.

Mais pour les pertes annuelles de rendement de culture, c'est sûr que sur l'ensemble de la Montérégie, la production de maïs et soya, c'est minime, là.

640 **LE COMMISSAIRE :**

Merci, Monsieur Comtois. Alors, Monsieur Poirier?

645 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Oui. Donc, comme je l'expliquais, là, cette part-là des paiements associés aux propriétaires, dans l'ensemble des paiements qui vont être faits sur les 20 ans, est peu significative, justement en raison de la perte d'espace cultivé qui est minime.

650 Par contre, comme on l'a expliqué – je peux peut-être expliqué, par contre, la valeur des terres étant très importantes, le paiement associé à l'axe superficiaire, donc à l'espace utilisé si on compare au même type de paiement dans une autre région, est beaucoup plus élevé.

655 **LE COMMISSAIRE :**

Ça va. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

660 Question bien profane. Vous parliez de la variabilité des prix, des denrées sur le marché. Est-ce que la compensation va varier en fonction des prix ou vous allez faire une moyenne?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

665 Donc, ce qui est prévu, il y a deux façons qu'on le propose aux propriétaires. Donc, ça peut être une compensation globale basée sur les cinq dernières années de production. Donc, et puis justement, avec années de production, coûts moyens, prix moyens à la tonne de ces cinq années-là, et puis indexés sur 20 ans et faire un paiement unique en début, en supposant donc les rendements à long terme. Mais il y a aussi la possibilité pour un agriculteur d'avoir, à chaque cinq ans, une indexation ou une révision des prix de ses pertes.

670 Donc, au lieu d'avoir un paiement en début pour l'ensemble des compensations qui pourraient être sur les 20 ans, il peut décider d'avoir une compensation à chaque année, mais avec révision des prix à chaque cinq ans.

675 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli?

680 **LE COMMISSAIRE :**

Les termes que vous venez de nous mentionner, est-ce qu'ils sont dans les ententes que vous signez avec les agriculteurs? Parce que tout le monde ne gère pas ses récoltes de la même façon. Certains les vendent à la récolte, d'autres ont des silos puis les entreposent selon la fluctuation des prix, et cetera, donc, a priori, on peut imaginer que la proposition d'un prix moyen, ce n'est peut-être pas ce qui va satisfaire tout le monde?

685 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Je crois qu'au contraire... non, je ne veux pas vous... mais je crois qu'au contraire, ça améliore, ça simplifie la gestion de cette compensation-là. Et puis compte tenu, justement, que les pertes ou les espaces sont vraiment minimes, la différence de paiement, pour quelques degrés de pourcentage, serait négligeable. Et c'est l'entente qui a été faite avec des propriétaires jusqu'à maintenant.

695 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

700 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Couture, votre deuxième question, s'il vous plaît.

705 **Mme SYLVIANE SOULAIN-COUTURE :**

Oui. Monsieur le président, j'ai lu dans votre documentation, ici, que vous considérez les citoyens comme les experts dans leur milieu. Et à ce titre, je me demandais si on pouvait déposer nous aussi des documents?

710 **LE PRÉSIDENT :**

Exact.

715 **Mme SYLVIANE SOULAIN-COUTURE :**

Oui?

720 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous comprendrez que la commission se garde la discrétion de les analyser et de juger de leur pertinence.

725 **Mme SYLVIANE SOULAIN-COUTURE :**

Ah oui, oui, d'accord, mais on peut au moins déposer quelque chose?

730 **LE PRÉSIDENT :**

Exact. Il suffit simplement de s'adresser à madame Boutin puis d'offrir à déposer le document. Et nous, on va l'analyser, puis éventuellement on va le rendre disponible.

735 **Mme SYLVIANE SOULAIN-COUTURE :**

Je vous remercie, Monsieur.

740 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame.

---

**M. JACQUES BOYER**

745 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jacques Boyer s'il vous plaît.

750 **M. JACQUES BOYER :**

Bonjour.

755 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Boyer.

760 **M. JACQUES BOYER :**

Alors, ma question est de nature économique plutôt générale. Dans le projet éolien de Saint-Cyprien, Hydro-Québec désire acheter annuellement 18,6 mégawatts d'électricité. Et d'après les informations que monsieur le représentant d'Hydro-Québec, monsieur Désilets, je  
765 crois, nous a données, c'est de l'électricité dont on n'a pas besoin et, en plus, on achète à un prix supérieur au prix de vente anticipé.

Ma question : pourquoi Hydro-Québec désire-t-elle acheter de l'électricité dont on n'a pas  
770 besoin à un prix supérieur au prix qu'elle anticipe de revendre?

**LE PRÉSIDENT :**

Bon. Je rappellerai que le sujet a quand même été abordé dans les séances antérieures. Je  
775 crois que monsieur Désilets a quand même été très clair aussi pour nous exprimer exactement d'où vient la décision puis pourquoi Hydro-Québec achète, mais je permettrai à monsieur Désilets de préciser encore de quelle façon Hydro-Québec a la responsabilité d'acheter de l'électricité éolienne.

**M. JACQUES BOYER :**

780  
Merci.

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

Oui, en fait, ce que je disais c'était que la décision d'aller en appel d'offres pour acheter des  
785 blocs d'énergie spécifique, quand on parle de blocs d'énergie spécifique on parle de blocs d'énergie de source éolienne, de la biomasse, des petites centrales hydroélectriques. Elle ne provient pas d'Hydro-Québec. Parce qu'actuellement, Hydro-Québec n'a pas de besoins québécois à combler. Nous, on dessert la clientèle québécoise et on n'a pas de besoins  
790 québécois à combler.

Mais cette décision-là, elle origine du gouvernement et elle découle de l'adoption de décrets  
795 qui précisent quelle est la source d'énergie qui devra être achetée par Hydro-Québec, quelle quantité, quel devra être l'échéancier de réalisation, c'est-à-dire à quelle date les projets doivent être mis en service. Et elle précise dans certains cas, comme dans le cas de l'appel d'offres auquel a participé le promoteur, un prix plafond, un prix maximum auquel le promoteur peut offrir son énergie, peut l'offrir à un prix inférieur, mais... ça fait que c'est ça, le contexte réglementaire.

800 Maintenant, Hydro-Québec reçoit le mandat de le faire, comme je vous ai dit ça ne satisfait pas, ce n'est pas pour répondre à des besoins de long terme. Comme vous le savez, on est en période de surplus. Cependant, le gouvernement le fait en ayant en tête d'autres considérations, comme par exemple des considérations au développement économique. Puis peut-être que je pourrais vous suggérer de parler à mon collègue de l'Énergie pour expliquer un petit peu quelles sont les visées du gouvernement derrière ça, je ne le sais pas.

805

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, le MERN.

810

**M. ARTHUR BILLETTE :**

Oui. Donc, il y a différents aspects dans cette question-là. Il y a premièrement la question de l'évaluation du prix, à savoir si c'est trop cher. Puis ensuite, il y a l'autre aspect à savoir la question du surplus, à savoir si on en a besoin.

815

Donc, premièrement, à la question du prix. Bon, comme monsieur Désilets l'a précisé, l'appel d'offres mettait un prix maximal. Dans ce cas-ci, le prix maximal a été atteint. Mais donc, il y avait quand même un effort pour maintenir le prix pour ne pas qu'il aille à un niveau exagéré.

820

Deuxièmement, évaluer si un prix est trop cher, c'est une question quand même assez complexe. Il faut comprendre le cadre québécois dans lequel on est où on a justement une ressource d'électricité qui est vendue à un prix, au niveau continental et même jusqu'à un certain point au niveau mondial, qui est vendue extrêmement bas. Extrêmement bas, surtout pour une ressource naturelle renouvelable.

825

Ça, c'est dû au contexte très particulier du développement de l'hydroélectricité dans les années 70 où on a développé une ressource naturelle renouvelable à un prix vraiment, vraiment très compétitif. Dans ce contexte-là, il n'y a à peu près pas de développement de nouvelles énergies renouvelables, même hydroélectriques, qui peut être compétitif par rapport au prix de l'énergie qui a été développée dans les années 70. Donc ça, c'est un premier contexte.

830

Deuxièmement, il faut se demander : est-ce que le prix de l'électricité éolienne du troisième appel d'offres ou, en général, de la filière éolienne au Québec, est-ce qu'il est trop cher par rapport au développement de l'énergie éolienne qui se fait ailleurs?

835

En fait, à ce niveau-là, on peut voir que l'énergie éolienne au Québec est plutôt compétitive. D'ailleurs, dans le contexte de l'appel d'offres, Hydro-Québec avait mandaté une étude du Groupe Merrimack afin de vérifier la compétitivité justement des prix de l'énergie éolienne pour le

840 troisième appel d'offres, puis l'a fait aussi pour le quatrième appel d'offres. Et ce qu'on voit, c'est que grosso modo, l'énergie éolienne produite au Québec est compétitive dans un cadre continental.

845 De plus, c'est vrai que dans le troisième appel d'offres, on a eu des prix plus élevés, mais récemment, dans le quatrième appel d'offres ainsi que le gré à gré avec les Micmacs, on a remarqué une baisse significative des prix. Donc, on voit une industrie qui devient de plus en plus compétitive. Donc, il y a ce point-là.

850 Ensuite, il y a la question des surplus. On suppose l'idée qu'on n'a pas besoin de cette énergie-là. Bon. Là, il faut comprendre qu'actuellement, en effet, il y a des surplus électriques au Québec; il n'y a pas des surplus énergétiques. Le Québec continue à importer, grosso modo, 50 % de son énergie sous forme de pétrole, de gaz naturel, et ainsi de suite.

855 Autrement dit, oui, on a un surplus électrique, mais on continue à importer des énergies fossiles. Donc, l'objectif à terme pour le Québec c'est d'être capable d'utiliser le maximum de ces énergies électriques de manière à se débarrasser d'une dépendance aux importations d'énergies fossiles extérieures. Donc, la question du surplus est relative.

860 Autre chose, il faut comprendre qu'au moment où l'appel d'offres a été lancé, c'était dans le contexte de la stratégie énergétique 2006-2015. L'objectif était d'obtenir 4 000 mégawatts installés de puissance éolienne. À cette époque, le contexte énergétique du Québec était différent. On était, je veux expliquer, on était avant la crise économique. On était, jusqu'à un certain point, avant une certaine désindustrialisation qui a eu lieu au Québec, une diminution des pâtes et papiers et ainsi de suite, qui fait que la consommation et les prévisions de croissance de consommation en électricité étaient plus élevées.

865 Donc, on s'attendait à avoir un besoin plus important d'énergie électrique, d'où le besoin de développer l'énergie éolienne.

870 Donc, au moment où ça a été lancé, l'appel d'offres, on prévoyait encore une croissance plus importante. La question du surplus est vraiment plus récente. Donc, ça, c'est une chose.

875 Si je peux me permettre un point supplémentaire, l'évaluation des surplus électriques c'est quelque chose de très variable. Si je ne me trompe pas, les surplus eux-mêmes, l'évaluation d'Hydro-Québec – peut-être que mon collègue pourra confirmer sur ce point-là –, mais l'évaluation qui était faite entre 2013 et 2014, déjà là, était très différente. Oui, c'est ça.



880 Donc, à l'automne 2013, Hydro-Québec évaluait qu'il allait y avoir un surplus de 75 térawattheures de 2014 à 2023, puis rendu en novembre 2014, Hydro-Québec révisait ceux-ci à 56,3 térawattheures pour la même période. Donc, c'est une diminution de près de 25 %.

885 Autrement dit, le marché de l'énergie est très variable. Par exemple, en ce moment on a une reprise économique au Québec. Il y a une reprise économique aux États-Unis. Il est tout à fait possible que les besoins électriques du Québec changent positivement par rapport aux évaluations qui ont été faites dans les dernières années.

Est-ce que ça répond à la question?

**LE PRÉSIDENT :**

890 En partie, sûrement. Mais pour ce qui est de... est-ce qu'il y a une projection quant à l'éventuel amenuisement du surplus électrique? Est-ce qu'il y a une projection qui a été faite, dire : bon, bien, d'ici cinq ans, sept ans, on s'attend à ce que les surplus soient encore réduits?

**M. ARTHUR BILLETTE :**

895 Personnellement, la dernière évaluation que j'ai, c'est celle de novembre 2014. Peut-être que mon collègue d'Hydro-Québec a quelque chose de plus à jour?

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

900 Non. Essentiellement, mon collègue a raison. On peut débattre sur la question de l'évaluation des surplus, évidemment on travaille dans une perspective 2013-2024. Donc, on travaille sur une période de dix ans, au cours de laquelle il y a énormément d'aléas au niveau de la demande.

905 Alors, oui, il y a eu une révision à la baisse des surplus. Et, évidemment, ça peut paraître énorme, mais c'est sur une période de dix ans. Alors, quand on regarde que la consommation, les besoins québécois sont d'environ, juste pour mettre des chiffres sur la table, 190 térawattheures par année, des surplus de l'ordre de 50 térawattheures sur une période de dix ans, bien, ça fait 5 térawattheures en moyenne par année. Ce n'est pas comme ça que ça évolue, évidemment, là, mais par rapport à 200.

915 Donc, c'est des surplus, comme je le disais, qui représentent environ actuellement 7 à 8 %, 8 % de la consommation totale, des besoins totaux québécois. Mais évidemment, ça ne comprend pas du tout les marchés d'exportation ou les ventes à l'exportation, puisqu'Hydro-Québec Distribution dessert la clientèle québécoise. Nous n'exportons pas, c'est la division

Production qui le fait, et c'est eux qui finalement écoulent les surplus sur les marchés de gros à l'extérieur du Québec.

920 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà. Pour votre deuxième question.

925 **M. JACQUES BOYER :**

Ça m'amène à ma deuxième question. Monsieur...

**M. ARTHUR BILLETTE :**

930 Excusez-moi, Monsieur le commissaire, est-ce que je pourrais faire un ajout?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Juste un instant, Monsieur Boyer, on va le laisser compléter la réponse.

935 **M. JACQUES BOYER :**

Je vous en prie.

940 **M. ARTHUR BILLETTE :**

En fait, juste pour ajouter un point. En termes de comparaison, les évaluations qui sont faites au niveau des surplus, c'est qu'il suffirait qu'il y ait une grande industrie qui s'installe, par exemple une aluminerie au Québec, pour que le surplus, grosso modo, disparaisse. Dans ce

945 contexte-là, il faut comprendre que la marge de manoeuvre n'est pas si importante que ça.

Voilà. C'était le point que je voulais rajouter.

**LE PRÉSIDENT :**

950 Avant de vous passer la parole, je rappelle la notion de respect. Pas de manifestation, d'approbation ou de désapprobation. Je tiens à rappeler que les gens qui viennent poser des questions sont accueillis de façon respectueuse et on accueille les réponses sans réagir. Alors, je demanderais qu'on ait la même attitude pour ce qui est des réponses qui nous sont données.

955 Monsieur Boyer?

**M. JACQUES BOYER :**

Oui, merci.

960

**LE PRÉSIDENT :**

Votre deuxième question.

965

**M. JACQUES BOYER :**

Alors, ma deuxième question, justement, c'est concernant le marché des exportations d'électricité. Comment se comporte-t-ils et quels sont les chiffres? Est-ce que c'est en augmentation les ventes à l'exportation ou si c'est à la baisse depuis, mettons, les cinq dernières années ou dix? Quelles sont les prévisions, aussi, peut-être?

970

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, le MERN, est-ce que vous avez une projection des ventes à l'exportation?

975

**M. ARTHUR BILLETTE :**

Actuellement, non, je n'ai pas ces données-là. Je pourrais en faire la demande, sinon peut-être que mon collègue d'Hydro-Québec aurait une information plus complète à ce niveau-là.

980

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Désilets?

985

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

Oui. On peut parler, on peut résumer un petit peu la situation au niveau des marchés à l'exportation en disant que vers la fin des années 2000, en raison d'un phénomène qui est commun à l'Amérique du Nord dans son ensemble, avec la découverte d'un gisement de gaz de schiste important, il y a eu énormément de construction de centrales au gaz naturel et ça a fait chuter les prix de l'énergie de façon assez marquée, parce que nos voisins de la Nouvelle-Angleterre utilisent beaucoup le gaz naturel pour produire de l'électricité.

990

Donc, évidemment, il y a eu une réduction des prix. Le dollar canadien n'était pas très, très fort, on a eu des périodes où les prix à l'exportation avaient diminué de façon significative.

995

1000 Je dirais qu'en 2014, c'est dans le rapport annuel d'Hydro-Québec, les ventes à l'exportation, elles ont toujours été importantes en volume. Parce qu'on a d'énormes surplus en période estivale, puisqu'on a une grande capacité de production d'électricité qui est accessible, qu'on peut vendre évidemment aux Américains, au marché ontarien, alors qu'eux, ils pointent pendant l'été à cause de la climatisation. Nous autres, on consomme énormément l'hiver, ça fait que l'été, on a énormément de surplus, ça fait qu'on en fait, du volume on en a énormément à l'exportation.

1005 Maintenant, c'est l'effet prix qui compte. Les prix ont chuté autour, à un moment donné, de 4 sous du kilowattheure, et en 2014, le prix moyen a été de 6 sous du kilowattheure.

1010 2015 devrait être une situation encore plus intéressante dans la mesure où le dollar canadien a pris de la valeur par rapport au dollar américain. Donc, c'est un 20 % déjà en partant qui vient d'affecter à la hausse les prix payés pour les ventes à l'exportation.

1015 Et ce qui se produit aussi aux États-Unis qui affectent les prix à la hausse, c'est le phénomène qu'il commence à y avoir pas mal de congestion au niveau des réseaux de gaz naturel, qui fait en sorte que le gaz n'est pas toujours disponible au moment où il est requis pour produire l'électricité. Ce qui fait que quand on parle de congestion, ça fait un effet à la hausse sur les prix, même si les gisements sont là, et tout ça.

1020 C'est donc dire que l'an dernier, je crois, on a fait 26 térawattheures de ventes d'électricité par rapport à ce que je vous disais des besoins québécois. C'est pour vous donner un ordre de grandeur, je ne veux pas vous inonder de chiffres, là. On parle, mettons, de 200... en simplifiant, 200 térawattheures de besoins québécois, on a 25 térawattheures de ventes à l'exportation à un prix moyen de 6 sous. Ça contribue énormément au bénéfice net d'Hydro-Québec qui, comme vous le savez, est traduit sous forme de dividendes versés au gouvernement.

1025 En termes de ventes à l'exportation, on a dit que 2014 avait été la deuxième meilleure année dans l'histoire d'Hydro-Québec, et on n'avait pas encore l'effet de l'augmentation de la valeur du dollar canadien qui s'est fait ressentir surtout vers la fin de 2014-2015. Donc, on peut pressentir que l'an prochain, les prix vont être encore plus hauts. Et donc, les bénéfices encore plus importants et les dividendes versés au gouvernement encore... bien, je ne peux pas vous dire encore plus importants, parce que la pression est assez forte déjà, mais enfin, ça donne une certaine idée.

1035 À terme, c'est clair que... ce n'est pas pour rien qu'Hydro-Québec est actuellement en train de construire des lignes de transport, a des projets de vendre de l'électricité, pour pouvoir vendre plus de volume d'électricité aux États-Unis, pour pouvoir bénéficier effectivement de prix plus élevés. C'est à peu près la situation qui se présente.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez fait référence au rapport annuel 2014, est-ce que ce serait possible de déposer l'extrait qui parle des exportations de façon à ce qu'on puisse rendre disponible la documentation?

1040

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

Oui. J'imagine qu'on peut faire un extrait. Est-ce que vous voulez que je dépose le rapport annuel dans son entier, puisqu'à différentes sections, on y fait référence. Moi, c'est comme vous voulez.

1045

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, on dépose le rapport annuel.

1050

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

D'accord.

1055

**LE PRÉSIDENT :**

Vous le déposerez à madame Boutin.

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

1060

Il n'y a pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

Deuxième question, Monsieur Désilets. Est-ce qu'on fait une projection quant aux ventes à l'exportation ou c'est du marché spot puis ça va être ponctuel en termes d'évaluation de l'exportation?

1065

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

Écoutez, moi, je travaille pour la division Distribution. À mon avis, on ne fait pas de projections sur du très long terme, parce qu'effectivement, on n'a pas beaucoup de contrats de long terme. On en a eu dans le passé, des contrats importants. On travaille beaucoup sur les marchés de court terme. Par contre, je pourrais vérifier et vous revenir, certainement.

1070

1075

**LE PRÉSIDENT :**

1080 Mais ce que je voulais dire c'est que vous ne vous donnez pas un objectif de vente à l'exportation, de temps? Là, vous avez des vendeurs sur la route qui essaient de vendre, là?

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

1085 Non, je pense que déjà... non, en fait c'est ça. Tout se passe au téléphone. En fait, on a l'équivalent d'un parquet de courtage chez Hydro-Québec qui est ouvert 24 heures par jour, 365 jours par année. Et puis, on a des objectifs définitifs. Parce que j'y ai déjà quand même travaillé, il y a des objectifs de volume et de prix.

1090 Il y a différentes façons de vendre de l'électricité aux États-Unis. On peut vendre de l'énergie physique, c'est surtout ce qu'on fait, c'est-à-dire livrer des électrons vers les États-Unis, vers les marchés voisins. On peut aussi prendre des positions dans les marchés, c'est-à-dire acheter de l'énergie sur un marché et la vendre dans le marché voisin en espérant faire un bénéfice. Là, c'est davantage ce qu'on appelle du financier. On n'en fait pas beaucoup.

1095 Mais il reste qu'on va fixer effectivement des objectifs annuels. Maintenant, s'il y a des prévisions, il y a certainement des prévisions de long terme, possiblement, même, qu'elles figurent dans un rapport, mais il faudrait que je vérifie. Parce qu'Hydro-Québec Production n'est pas réglementée comme Hydro-Québec Distribution l'est. Alors, Hydro-Québec Distribution a l'obligation de préparer et de déposer son plan d'approvisionnement à la Régie, et en faire un état d'avancement de façon régulière, puisqu'évidemment, c'est l'équilibre entre les besoins québécois et les approvisionnements que fait le distributeur, et ça affecte directement les tarifs et les prix.

1100  
1105 Donc, c'est clair que nous, on a un rendre compte à faire. Le producteur n'étant pas réglementé opère sur une base commerciale, peut-être moins d'information disponible, mais je peux quand même vérifier.

**LE PRÉSIDENT :**

1110 S'il vous plaît, on apprécierait l'effort. Merci, Monsieur Désilets. Alors, merci, Monsieur Boyer de vos questions.

**M. JACQUES BOYER :**

1115 Merci bien.

---

**Mme MONIQUE GAMACHE**

**LE PRÉSIDENT :**

1120           Alors, madame Monique Gamache, s'il vous plaît. Bonjour, Madame Gamache.

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

1125           Alors, moi, je voudrais revenir sur une question qui a déjà été posée hier. On parlait de l'impact sonore et visuel pour les résidents du rang Saint-André. On disait que c'était très atténué parce qu'il y avait beaucoup d'arbres, mais on n'a pas parlé des résidents de la Grande Ligne à Saint-Bernard et des résidents du Petit Rang à Lacolle, où ils vont vraiment chercher où sont les arbres. Les arbres, nous les avons pratiquement tous sur nos terrains.

1130           **LE PRÉSIDENT :**

              D'accord. Alors, est-ce qu'on pourrait avoir, de la part du promoteur – on parle du bruit, impacts sonore et visuel?

1135           **Mme MONIQUE GAMACHE :**

              Sonore et visuel, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1140           O.K. Ça a été abordé. Là, vous nous mentionnez trois endroits spécifiques.

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

1145           C'est parce qu'ils ont parlé uniquement, hier, si j'ai bien compris, du rang Saint-André. Parce qu'effectivement, il y a toute une partie du rang Saint-André qui est très boisée, mais il y a une autre partie qui ne l'ai pratiquement pas. La Grande Ligne à Saint-Bernard-de-Lacolle, très peu d'arbres, et le Petit Rang pas d'arbre.

1150           **LE PRÉSIDENT :**

              Bon. Je pense qu'on devrait revenir sur la présentation que vous avez faite hier, puis peut-être de préciser, en termes d'impacts sonore et visuel, les endroits que madame souligne, s'il vous plaît?

1155

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1160 Donc, si vous permettez, on commencerait par, au niveau sonore. Je demanderais à monsieur Martin Meunier de venir expliquer les différents niveaux. Donc, on parle bien du rang Saint-André et de la Grande Ligne?

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

1165 La Grande Ligne et le Petit Rang à Lacolle.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Oui, et le Petit Rang à Lacolle, d'accord.

1170 **M. MARTIN MEUNIER :**

Oui. Rebonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

1175 Bonjour. Est-ce que vous avez un visuel qui accompagnerait votre présentation?

**M. MARTIN MEUNIER :**

1180 Oui. C'est un visuel, mais ça va être sur le sonore, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1185 Oui, oui, oui.

**M. MARTIN MEUNIER :**

1190 Donc, la question portait en deux volets. Donc, si on parle de l'impact sonore, vous avez ici à l'écran la figure, la carte de bruit qui a été produite dans le cadre du volume 8. Je rappelle que le volume 8 consistait à une simulation sonore réalisée en tenant compte des huit emplacements retenus d'éoliennes avec les conditions de calcul que j'avais énoncées précédemment. Donc, tenant compte de vents porteurs, du type de sol, de la position respective des récepteurs et des sources.



1195           Donc, c'est sûr qu'à l'écran, on voit plus ou moins des courbes en tant que telles. Mais si je parle durant...

**LE PRÉSIDENT :**

1200           Peut-être simplement qu'on comprenne bien, qu'on localise les endroits que madame a soulignés, le rang Saint-André – répétez-nous-le, Madame, je n'ai pas la mémoire des noms. Le petit rang Saint-André?

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

1205           Non. Le rang Saint-André, la Grande Ligne à Saint-Bernard et le Petit Rang de Lacolle.

**LE PRÉSIDENT :**

1210           Parfait, O.K. Merci.

**M. MARTIN MEUNIER :**

1215           Vous avez différentes courbes de bruit qui sont présentées. Essentiellement sur le rang Saint-André, c'est-à-dire, ça, c'est sur la gauche, on se trouve à l'extrémité de la zone 3035. Donc, essentiellement, le niveau de bruit maximum calculé, c'est-à-dire quand l'ensemble des éoliennes fonctionne à 100 %, on est légèrement au-dessus du 30 dBA. Ça, c'était pour le rang Saint-André.

1220           Si on va au chemin de la Grande Ligne, on est légèrement à l'extérieur du 30 dB. Donc, on est à 30 dBA et moins. Maintenant, sur le Petit Rang, on se trouve aussi à l'extérieur du 30 dBA, donc on est inférieur à 30 dBA. Lui aussi, ça, c'est entre 30 et 35. Ça, c'est la Montée Richard, excusez. Puis est-ce qu'il y avait la partie en haut aussi? Non. Donc, c'est les points, les zones qui ont été identifiées. Donc, on se trouve aux alentours de... c'est inférieur à 35 dBA. Toujours, 1225 comme je mentionne, en tenant compte des opérations maximales des éoliennes.

**LE COMMISSAIRE :**

1230           Juste pour préciser, le poste de départ ne fait pas partie de la simulation?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Juste pour expliquer, le poste de départ ne comporte pas de transformateur.

1235

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, puis on est déjà en 25 kV puis on...

1240

**M. STÉPHANE POIRIER :**

C'est ça.

**LE COMMISSAIRE :**

1245

D'accord. Mais qu'est-ce qu'il y a comme type d'équipement sur ce poste-là?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1250

Ah, c'est essentiellement des équipements de protection, de comptage d'électricité, c'est tout, et de télécommunications.

**LE COMMISSAIRE :**

1255

D'accord. Donc, il n'y a pas la génération de bruit d'un transformateur?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

C'est ça, exactement. Il y a... oui.

1260

**LE COMMISSAIRE :**

Ça va, merci.

**M. MARTIN MEUNIER :**

1265

Excusez, si je peux me permettre un complément?

**LE PRÉSIDENT :**

1270

Oui, oui.

1275 **M. MARTIN MEUNIER :**

Les niveaux que j'ai présentés, c'est les niveaux de bruit calculé. Je rappelle que le critère sur lequel on se base, énoncé par le ministère de l'Environnement, c'est 40. Donc, en termes de marge de différence, c'est assez important.

1280

Pour ma part, c'est plutôt, pour les projets que j'ai faits dans le passé, c'est plutôt rare qu'on a une marge aussi importante entre la limite en tant que telle puis les niveaux qui sont calculés.

**LE PRÉSIDENT :**

1285

Et ça, c'est pour l'impact sonore. Oui, Monsieur Haemmerli?

**LE COMMISSAIRE :**

1290

On a abordé la chose dans les séances précédentes, on est allé voir au ministère du Développement durable. Moi, j'aimerais juste revenir par rapport à l'ampleur ou aux intervalles de valeur qu'on a ici. Qu'est-ce que ça dit le suivi des parcs éoliens existants en matière de plainte et des types de nuisance évoqués?

1295

**Mme MAUDE DURAND :**

Les suivis des parcs éoliens qui ont eu lieu jusqu'à présent démontrent généralement, pratiquement dans tous les cas, que les critères de la note d'instruction 98-01 sont respectés. Toutefois, ce qu'on se rend compte dans la littérature et dans certains cas, c'est que pour les milieux calmes, on a quand même parfois des nuisances sous les critères de la note d'instruction de 98-01.

1300

Donc, c'est pour ça que dernièrement, dans les décrets récents de parcs éoliens, il y a une mesure, il y a une condition de décret qui a été ajoutée dans le fond, pour que toutes les plaintes soient traitées et considérées, même si elles se trouvent sous le critère, même si le niveau de bruit est sous le critère de la note d'instruction 98-01.

1305

**LE COMMISSAIRE :**

1310

Mais ce qui nous intéresse c'est le volume ou l'importance de ces plaintes-là. Est-ce qu'on en a beaucoup? Dans quels intervalles elles se situent?

1315 **Mme MAUDE DURAND :**

1320 En fait, les plaintes qu'on voit plus fréquemment, qu'on est au courant, par exemple par les registres des plaintes ou encore par les plaintes qui sont déposées au Centre de contrôle environnemental, c'est davantage pendant la construction des parcs éoliens. Le gros de nos plaintes, là, c'est vraiment pendant la construction, surtout liées à la circulation, à des dommages faits à des terrains, à la poussière.

1325 En exploitation, on en a eu aussi quelques-unes pour les parcs éoliens. Il y a certains parcs, je pense qu'on connaît un peu plus le parc éolien de l'Érable, parc éolien des Moulins que oui, en effet, il y a eu des plaintes pour ces projets-là. Mais la note était respectée pour ces projets-là, mais il y avait quand même des plaintes.

**LE COMMISSAIRE :**

1330 Mais les plaintes elles étaient dans quels intervalles de bruit? Est-ce que le suivi des plaintes a permis de mesurer ou est-ce que ça pourrait nous éclairer sur les niveaux?

**Mme MAUDE DURAND :**

1335 Dans le parc éolien de l'Érable, il y a un suivi particulier qui se fait. Il y a un comité qui a été formé pour évaluer ces plaintes-là, pour que vraiment chaque plainte soit évaluée au cas par cas pour distinguer c'était quoi le problème. Puis ce qu'ils se sont rendu compte, c'est qu'ils n'étaient pas capables de mettre une cause pour l'ensemble des résidences, de dire : « Bon, bien, c'est à ce moment-là qu'on entend plus le bruit pour l'ensemble des résidences. » Ça fait que là, ils sont vraiment en train d'étudier du cas par cas pour voir vraiment quelles mesures d'atténuation peuvent être mises en place.

1340 Mais au niveau, vraiment un chiffre exact de quel dBA se trouvait ces plaintes-là, je ne pourrais pas vous le fournir en ce moment.

1345 **LE COMMISSAIRE :**

1350 Oui, ça va. Puis, puisque vous avez parlé des types de mesure d'atténuation, c'est quoi l'éventail et quels sont les types de mesure qui pourraient être exigés des promoteurs? Est-ce que vous en incluez dans votre proposition? Est-ce qu'il y en a au décret?

1355 **Mme MAUDE DURAND :**

Il n'y a pas de mesure précise au décret, à ma connaissance. Il faudrait que je vérifie. Mais en fait, ça peut aller jusqu'à réduire la vitesse de l'éolienne ou arrêter complètement l'éolienne, mais peut-être que je pourrais laisser la parole à notre spécialiste en bruit qui peut plus nous expliquer les phénomènes liés au bruit des éoliennes, si ça vous va.

1360 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord.

1365

**LE PRÉSIDENT :**

Vous allez avoir la réponse de vive voix.

1370 **M. PIERRE-GUY BRASSARD :**

Mais je ne peux pas m'adresser directement à elle, donc...

**LE PRÉSIDENT :**

1375

Les règles étant ce qu'elles sont.

**M. PIERRE-GUY BRASSARD :**

1380

Bien, écoutez, concernant les mesures d'atténuation, ma collègue a bien répondu. Ce que je peux ajouter c'est que certains modèles d'éoliennes, je ne sais pas nécessairement pour celui qui est en cause, ont des modes de réduction de bruit. Mais sinon on parle de diminuer la vitesse de rotation ou parfois même un arrêt complet sous certaines conditions précises.

1385 **LE COMMISSAIRE :**

Mais ça consiste en quoi, un mode de réduction du bruit?

**M. PIERRE-GUY BRASSARD :**

1390

Selon ma connaissance, ce serait de réduire la vitesse de rotation, mais peut-être que... là, je crois qu'il y a un spécialiste en éoliennes, des équipements, chez le promoteur, peut-être qu'il pourrait compléter ma réponse.

1395 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Alors, on va retourner chez le promoteur.

1400 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, je vais laisser monsieur Martin Meunier expliquer les éléments de réponse par rapport à ça.

1405 **LE COMMISSAIRE :**

Alors, Monsieur Meunier?

**M. MARTIN MEUNIER :**

1410 Disons que je ne me présente pas comme un spécialiste en turbine, mais dans le cadre de mon travail, de la manière que l'on procède pour réduire le bruit émis par une éolienne, c'est qu'on sait que les pales sont à pas variables, c'est-à-dire qu'on peut les... ce n'est pas comme les premières qui ont été produites, qui étaient fixes. Donc, on peut orienter leur angle par rapport à la direction du vent de manière à, comme mentionner, réduire la vitesse de rotation. Donc, pour une même vitesse de vents, au lieu de produire à capacité maximale, on produit moins et les émissions sonores sont diminuées par conséquent. Donc, c'est la manière de procéder.

1415 **LE COMMISSAIRE :**

1420 D'accord. Et dans la simulation on a la production maximale, et donc, finalement, l'orientation la plus bruyante. C'est ça que ça reflète?

**M. MARTIN MEUNIER :**

1425 C'est exact. C'est ça.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1430

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

1435 **Mme MONIQUE GAMACHE :**

1440 Est-ce que je pourrais me permettre comme une sous-question? Parce que j'ai vu qu'ils ont installé un appareil pour capter le bruit ambiant à un moment donné. C'était en face de chez moi, donc je l'ai très bien vu, et j'ai demandé à la personne qui est venue installer l'appareil, pourquoi il était venu à ce moment-là, parce que c'est au moment où il y avait beaucoup de camions qui passaient. Parce que nous, la Grande Ligne, c'est un chemin où normalement tu n'as pas de camions, excepté pour les livraisons locales, puis il y avait des travaux qui se faisaient plus loin. Alors, les camions passaient, et c'était le temps des récoltes.

1445 Et moi j'ai remarqué que quand c'était des périodes calmes, personne n'est venu voir le bruit ambiant.

**LE PRÉSIDENT :**

1450 Donc, c'est le moment de la prise d'échantillon qui, pour vous, là, je veux dire, soulève une question?

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

1455 Bien oui, parce que je trouve que ça fausse beaucoup les données. Parce que normalement, il y a du trafic le matin à l'heure des travailleurs, et le retour du travail, et durant la journée, c'est plutôt calme, et le soir c'est mort.

**LE PRÉSIDENT :**

1460 Alors, écoutez, on devrait d'abord demander, est-ce que c'est sur la base de l'échantillonnage que le promoteur a réalisé que la prise d'échantillons s'est faite dans les circonstances que madame soulève?

1465 **M. STÉPHANE POIRIER :**

1470 Donc, je vais laisser monsieur Meunier expliquer le protocole qui avait été soumis au ministère pour vérification et puis effectivement ce qui a été fait sur le territoire, là. On peut peut-être, je vais demander à mon équipe de montrer une carte qu'on puisse cibler les endroits où les enregistrements avaient été pris.

1475 **M. MARTIN MEUNIER :**

1480 Dans le cadre d'une étude d'impact, on doit déterminer la situation que l'on appelle initiale, c'est-à-dire avant l'introduction du projet. Ce que l'on a fait, c'est qu'on a réalisé quatre relevés qui sont identifiés sur la figure ici. Donc, le point 1 qui est au nord du projet sur la Grande ligne du Rang-Double; le point 2 qui est en bas; le point 3 qui est sur le chemin à gauche, sur le rang Saint-André; et à droite, au bout de la Montée Richard.

1485 Habituellement, les relevés qui sont réalisés, puis la personne au ministère de l'Environnement pourra le confirmer aussi, généralement ce que l'on fait sur des projets, c'est des relevés de 24 heures pour déterminer la variation du bruit pendant une journée typique.

1490 Ce qui a été réalisé dans le cadre du projet ici, on a réalisé deux mesures, deux séances de mesures de deux semaines, une en été et une en automne. L'automne 2011 et l'été 2012. Donc, ça a été sur deux semaines en continu. Puis essentiellement, ce qu'on recherche à aller déterminer, c'est surtout en période de nuit lorsque c'est calme, les périodes les plus... Donc, si on mentionne qu'il y a eu des travaux ou qu'il y a plus de camionnage le jour, ça, on l'a enregistré effectivement, mais on a mesuré quand même durant deux semaines, puis à deux périodes de la saison différentes.

1495 Donc, ça couvre vraiment un éventail, je dirais même supérieur à ce qu'on fait habituellement, on a vraiment tout couvert, et les périodes calmes on les a enregistrées et on les a retenues aussi.

1500 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Gamache, est-ce que sur le plan qui est présenté ici, c'est représentatif?

1505 **Mme MONIQUE GAMACHE :**

C'est 2.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Le 2, c'est ça?

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

Oui. Et ce n'était pas l'été, je m'excuse, mais c'était vraiment début automne. Parce que les travaux étaient dans les champs.



1515 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, on est à presque 2 b) de vos questions. Alors, je vais vous en permettre une deuxième.

1520 **Mme MONIQUE GAMACHE :**

D'accord. Ce que je voulais aussi m'informer, c'est au sujet des oiseaux migrateurs. Il passe énormément d'oies blanches surtout, des bernaches aussi. Et je n'ai pas entendu qu'il y a eu une grosse étude qui a été faite là-dessus.

1525

Juste vous dire, vous parler de l'automne dernier. Il passait des milliers et des milliers d'oies blanches, et moi je suis justement en face du point 2 qu'on a vu. Alors, c'est exactement l'emplacement des éoliennes. Et même, un des agriculteurs a donné la permission à des chasseurs d'aller chasser, et ils étaient pratiquement à la ligne de séparation entre Saint-Cyprien et Saint-Bernard. Donc, tout près des sites des futures éoliennes.

1530

Alors, je veux savoir, est-ce qu'il y a vraiment une étude qui a été faite là-dessus? Parce que ça va être un massacre incroyable.

1535 **LE PRÉSIDENT :**

On est un peu plus dans l'opinion, maintenant, mais on va aller voir.

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

1540

Euh, peut-être.

**LE PRÉSIDENT :**

1545

On va aller voir du côté du promoteur qu'est-ce qui a été réalisé en termes d'inventaire pour ce qui est des oiseaux migratoires.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

1550

Donc, Monsieur le président, je demanderais à monsieur Samuel Denault d'expliquer premièrement, plus particulièrement par rapport aux oiseaux migrateurs, ce qui a été déjà vu ailleurs au Québec et puis selon son expérience également. Et puis après ça, les protocoles, le type de protocole et les inventaires qui ont été faits concernant le projet pour l'étude d'impact.

1555 **M. SAMUEL DENAULT :**

Oui, on a fait des inventaires de bernaches et d'oies, des belvédères d'oies et de bernaches où quelqu'un était posté à chaque semaine, dans le cadre des inventaires des oiseaux migrateurs, et au printemps et à l'automne. On a fait un décompte des oies des neiges et des bernaches.

1560 Dans les deux cas, les bernaches pouvaient s'alimenter un peu dans les champs. Les oies étaient généralement en déplacement. Au niveau des oies, nos nombres étaient plus élevés au printemps qu'à l'automne, par contre. Mais ça, c'est des données qui peuvent varier beaucoup, selon les saisons. Les oies ont des mouvements ponctuels. Elles vont être souvent dans le secteur de Lacolle au printemps puis à Saint-Jean, elles vont être plus à Saint-Jean l'automne, Saint-Jean-sur-Richelieu.

1570 Puis sinon, les grands nombres majeurs au Québec sont vraiment au Cap-Tourmente et à Montmagny où on a plus de 50 000 oies, 200 000 oies même des fois. Et au printemps, c'est autour du lac Saint-Pierre que les nombres sont le plus important.

1575 Mais le corridor du Richelieu a une certaine importance, mais les nombres qu'on avait étaient relativement faibles par rapport aux chiffres qu'on retrouve près du Richelieu et encore plus faibles par rapport aux chiffres du lac Saint-Pierre et aux chiffres du Cap Tourmente et de Montmagny.

1580 Mais je ne pourrais pas dire, je ne pourrais pas commenter les observations que vous avez faites, je n'étais pas là.

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

1585 Bien, c'est parce que moi, je suis native de là. Donc, ça fait très, très longtemps que j'observe les oiseaux et je n'en reviens pas qu'on dise ça. Je veux dire, c'est complètement incomplet.

**LE PRÉSIDENT :**

1590 On va continuer. Alors, c'est quoi le constat qui ressort en termes de localisation du projet versus les voies migratoires?

1595 **M. SAMUEL DENAULT :**

1600 Bien, notre protocole de belvédère, on a fait quand même plus de 140 heures d'inventaire d'oiseaux migrateurs. Ce qu'il faut savoir, a priori, c'est que l'ensemble de la province est un peu un corridor de migration. Il n'y a pas d'endroit où il n'y pas d'oiseaux. Ça fait que c'est pour ça qu'on compare avec des belvédères de référence, que ce soit pour les oiseaux de proie ou les oies des neiges. On a des chiffres qui sont... je ne dis pas qu'il n'y a pas d'oies des neiges qui sont présentes ou de bernaches.

1605 **Mme MONIQUE GAMACHE :**

Mais moi, je dis qu'on n'a pas de lac où elles peuvent arrêter.

**LE PRÉSIDENT :**

1610 Juste un instant. Juste un instant, Madame Gamache.

**M. SAMUEL DENAULT :**

1615 Parce qu'effectivement, on en a dénombré des nombres qu'on pourrait même qualifier d'intéressants. Mais c'est par rapport à nos belvédères de référence où on avait un observateur qui était posté et qui comptait une par une toutes les oies et les bernaches qui passaient. Il faisait également la même chose pour les rapaces. On avait un protocole également adapté pour les petits oiseaux, les passereaux, en plus de faire un inventaire d'oiseaux nicheurs, un inventaire d'oiseaux hivernants.

1620 Je ne sais pas s'il y a une question supplémentaire par rapport à ça?

**LE PRÉSIDENT :**

1625 C'est nous, là, qui allons avoir certaines questions. Monsieur Haemmerli?

**LE COMMISSAIRE :**

1630 Non, mais en fait, je n'allais pas poser une question, j'allais juste dire à madame Gamache que les oies et les bernaches relèvent du fédéral, d'Environnement Canada dont le représentant n'est pas ici, mais que la commission va aller valider certaines choses avec eux d'ici la deuxième partie.

1635 **LE PRÉSIDENT :**

Je reviendrais auprès du promoteur. Écoutez, indépendamment du... vous n'êtes pas à même, semble-t-il, de nous donner le nombre ou le...?

1640 **M. SAMUEL DENAULT :**

J'ai les nombres, mais...

1645 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que vous le comparez quand même à des voies migratoires qui sont quand même importantes, là. Quand on parle de Montmagny, Cap-Tourmente.

1650 **M. SAMUEL DENAULT :**

Oui, bien, je peux demander à Jérôme Beaulieu de répondre à cette question.

**M. JÉRÔME BEAULIEU :**

1655 Monsieur le président, si vous le permettez, on pourrait présenter un petit graphique qu'on a réalisé, en fait une comparaison du projet de Saint-Cyprien avec d'autres sites de parcs éoliens dans la région de la Montérégie. Donc, ça vous permettrait d'apprécier peut-être le comparatif avec le parc éolien de Saint-Cyprien et les autres projets en Montérégie.

1660 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

1665 **M. JÉRÔME BEAULIEU :**

Alors, on a ici fait un comparatif donc du nombre d'oiseaux aquatiques, donc la sauvagine essentiellement, par heure d'observation, de façon à pouvoir comparer les parcs entre eux. Étant donné que selon la taille des projets, il peut y avoir des différences au niveau du nombre d'heures d'observation qui sont faites.

1670

Donc, les quatre premières colonnes sont pour la période de migration printanière, alors que les quatre dernières colonnes sont pour la période de migration automnale. On a comparé les projets Saint-Valentin, projet Montérégie de Kruger juste à côté, qui est en opération actuellement, Saint-Cyprien la troisième colonne, et Pierre-de-Saurel, qui est également en Montérégie.

1675           Donc, ce qu'on peut remarquer au niveau du comparatif c'est que le projet éolien Saint-Cyprien semble être, disons, dans la moyenne, si on veut, des autres parcs éoliens au niveau du nombre d'observations d'oiseaux aquatiques, par heure observé, là.

1680           Je pourrais vous donner les nombres d'oiseaux observés, mais je pense que la comparaison remise par heure d'observation est peut-être plus pertinente pour une comparaison.

**LE PRÉSIDENT :**

1685           Est-ce que vous avez évalué un éventuel taux de mortalité?

**M. JÉRÔME BEAULIEU :**

1690           En fait, on n'a pas nécessairement évalué de taux de mortalité précis pour le projet. Par contre, ce qu'on sait par les revues de littérature, c'est quand même assez bien documenté. Au niveau de la sauvagine, il y a plusieurs études qui ont été réalisées et les constats principaux c'est que la sauvagine en particulier est peu influencée, en fait il y a peu de mortalités de ce groupe d'espèces là au niveau des parcs éoliens, que ce soit ici ou également dans d'autres régions de la planète, du Canada ou ailleurs.

1695           Également, il y a quand même des bonnes évidences scientifiques quant au comportement d'évitement, particulièrement pour les oiseaux aquatiques. Donc, ils semblent dévier leur trajectoire en période de migration en présence d'un parc éolien plutôt que de passer au travers.

1700           Finalement, j'aimerais aussi ajouter que dans le cadre des inventaires qui sont réalisés, on regarde aussi, on s'intéresse à la hauteur de vol des oiseaux qui passent en période de migration. Et dans ce cas-ci, on parle d'au-dessus de 75 %, en moyenne, des oiseaux qui étaient au-dessus de la hauteur des pales du projet projeté.

**LE PRÉSIDENT :**

1705           Est-ce que vous avez envisagé éventuellement des mesures de mitigation?

**M. JÉRÔME BEAULIEU :**

1710           En fait, dans tous les projets éoliens, comme vous le savez, il faut réaliser un suivi en période d'opération. Donc, le suivi va être... le protocole de suivi va respecter évidemment les cadres de référence du ministère. Et donc, ces protocoles-là seront déposés au ministère pour approbation, en fait, dans le cadre du processus d'obtention des certificats d'autorisation pour l'exploitation du parc éolien.

1715 Et évidemment, advenant qu'il y avait des situations problématiques qui étaient observées  
dans les suivis, il y a des mesures d'atténuation qui seraient proposées, qui seraient spécifiques,  
1720 en fait, à la problématique qui serait potentiellement observée. Donc, s'il y a un secteur du parc  
qui semble problématique ou une période en particulier, donc les mesures pourraient être  
adaptées en fonction du problème, s'il y a lieu évidemment. Et puis ces mesures seraient  
convenues avec le ministère au préalable.

**LE PRÉSIDENT :**

1725 Quel genre de mesures qui pourraient être mises en place?

**M. JÉRÔME BEAULIEU :**

1730 Les mesures qui sont employées habituellement peuvent consister entre autres à des arrêts  
de turbines à certaines périodes de l'année où certaines turbines d'un projet, lorsque certaines  
conditions climatiques sont présentes. Évidemment, c'est toujours adapté selon la nature du  
problème observé dans d'autres cas.

1735 Au Québec, à ma connaissance, j'ai quand même supervisé de nombreux suivis de la  
faune avienne en période d'exploitation pour plusieurs projets, et à ma connaissance, il n'a pas  
été nécessaire d'appliquer des mesures d'atténuation pour aucun projet. Mais peut-être que le  
ministère pourrait compléter ou confirmer ça pour les projets dont je ne suis pas au courant.

**LE PRÉSIDENT :**

1740 Alors, on va se tourner auprès du ministère du Développement durable. Surtout,  
commencez d'abord par nous expliquer, dans le cadre de la recevabilité en fonction de la  
proposition puis de l'inventaire du promoteur dans l'étude d'impact, c'est quoi vos conclusions?

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

1745 Bien, dans le cadre de la recevabilité, nous, on consulte le ministère de la Faune, Forêt et  
des Parcs qui vont analyser les inventaires qui ont été fournis et faits par le promoteur dans  
l'étude d'impact pour voir si c'est conforme à leur protocole, si toutes les informations sont là. À la  
1750 lumière de la recevabilité, on a jugé que l'étude était recevable. Donc, on avait eu toute  
l'information pour pouvoir porter un jugement maintenant sur cet enjeu-là du projet.

Nous, on va amorcer notre analyse environnementale sous peu. On va reconsulter le  
ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, puis à la lumière de leur avis, on va forger nos  
recommandations au ministre.

1755 Évidemment, comme monsieur Beaulieu l'a mentionné, dans chacun des projets récents éoliens, il y a toujours une condition dans le décret qui porte sur le suivi d'un parc en exploitation. Donc, on va recevoir le programme de suivi, on va consulter notre ministère expert pour voir si le protocole est adéquat. On va recevoir, après ça, les suivis. Puis encore là, quand on reçoit les suivis, on les fait suivre à notre ministère expert, puis advenant le cas qu'il y ait des mortalités significatives, on va discuter pour voir quelles mesures seraient pertinentes pour réduire cet impact-là.

1760 Puis, comme monsieur Beaulieu l'a mentionné, à ma connaissance, selon les suivis qu'on a reçus jusqu'à maintenant, il n'y a jamais de mesures qui se sont avérées nécessaires dans aucun parc pour réduire cet impact-là. Ça n'a pas été fait, là.

Je ne sais pas si ça répond?

**LE PRÉSIDENT :**

1770 Oui, merci. Peut-être, pour Faune et Parcs, un complément d'information?

**M. ÉTIENNE DROUIN :**

1775 Oui. Bien, comme on a vu sur le graphique, le projet de Pierre-de-Saurel avait cette problématique-là au niveau de l'abondance d'oies blanches, de bernaches surtout. Pour ce parc-là, entre autres on a demandé que dans le suivi des mortalités d'oiseaux et de chauve-souris, ils mettent un accent particulier sur les oies et les bernaches pour qu'on puisse suivre de façon plus précise et de façon hebdomadaire les mortalités qui pourraient survenir au niveau de ces espèces-là, pour pouvoir éventuellement réagir rapidement et émettre des mesures d'atténuation rapidement.

1780 Aussi, c'est important de voir qu'est-ce qui s'est fait ailleurs, quelles données on a aussi par rapport à ce qui s'est fait ailleurs dans d'autres parcs éoliens, plus à l'international à ce niveau-là. On a des bons exemples. Par exemple, je crois que c'est en Alberta, de mémoire, où il y a un parc éolien qui est directement entre l'aire d'alimentation et l'aire de nidification d'une espèce d'oie ou de bernache, je ne suis pas certain. Il n'y a pas eu de problématique de mortalité d'observée à cet endroit-là.

1790 Aussi, un petit peu comme ça a été mentionné par le promoteur, il y a eu des études au niveau des migrations où la déviation des trajectoires de migration par les oies, les bernaches, les mesures qui ont été faites, ça a montré qu'il n'y avait pas nécessairement de problématique de dépenses énergétiques supplémentaires ou des choses comme ça qui étaient survenues pour affecter les populations.

1795 Par contre, ils mettaient en garde des auteurs à la multiplication des parcs éoliens ou si on a une multiplication d'obstacles comme ça à contourner, éventuellement, ça pourrait devenir quelque chose de significatif.

1800 J'avais un autre élément. Également, il y a des études qui ont été faites à un petit peu plus long terme où, après l'installation de parcs éoliens justement à proximité de stations, de haltes migratoires pour des oies et des bernaches, bon, le comportement des bernaches, ils ont vu que les bernaches se tenaient à des distances plus grandes des éoliennes, 100-200 mètres des éoliennes. Mais ils sont retournés après une dizaine d'années, environ, après la mise en service des éoliennes, puis selon les différents points d'échantillonnage, il y a des endroits où les bernaches étaient revenues s'alimenter dans le parc éolien, sans qu'il y ait de problématique observée. Dans d'autres cas, il y avait des distances qui demeuraient, mais qui étaient plus faibles, de l'ordre de 40 à 50 mètres des éoliennes.

1810 Pour Pierre-de-Saurel, étant donné les études qu'on a présentement, un peu ce que j'ai expliqué pour Pierre-de-Saurel, a priori, l'impact, on s'attend à ce qu'il soit relativement faible, mais comme j'expliquais, on va demeurer vigilant dans les suivis.

1815 Par contre, ce qu'on peut envisager comme une problématique majeure, c'est effectivement la chasse, où les coups de feu vont engendrer des envols plus de panique, en masse et rapidement, ce qui, là, peut devenir un danger de collision avec les éoliennes qui est plus grand. On a demandé, dans le cadre du projet de Pierre-de-Saurel, de voir s'il y avait une possibilité de réglementer pour interdire la chasse dans les limites du parc éolien. Pour l'instant, je crois que la MRC est en train de regarder les possibilités à ce niveau-là.

1820 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli?

1825 **LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Drouin, j'ai en main ici un document qui avait été déposé dans le cadre du projet de Saint-Valentin. En rencontre préparatoire, on avait convenu que vous aviez un document plus récent ou des données plus récentes et que vous alliez les déposer. Je pense que vous l'avez déposé?

1830 **M. ÉTIENNE DROUIN :**

C'était au niveau des chauves-souris et des oiseaux en général.



1835

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, oui, oui.

1840

**M. ÉTIENNE DROUIN :**

Ça a été déposé, effectivement.

1845

**LE COMMISSAIRE :**

Mais c'est ça, juste pour faire le lien avec ce qui nous a été présenté, puis pour aider la commission dans son analyse plus tard, il y a des chiffres qui sont présentés des mortalités journalières, annuelles, par individu, par éolienne, par année puis par parc, et puis il est question d'une méthode standard puis d'une méthode modifiée. Alors, j'aimerais ça juste que vous fassiez le point sur cet élément-là.

1850

**M. ÉTIENNE DROUIN :**

Oui. Effectivement, dans le développement éolien dans les dernières années était assez rapide. Les premiers parcs qui ont été implantés, on n'avait pas encore établi aucune méthode standard de suivi. Puis c'est seulement depuis 2008 qu'on a commencé à avoir des méthodes standards. Et, maintenant, on a raffiné encore la méthode en 2013. Donc, les suivis n'ont pas nécessairement été tous faits de la même façon. Donc, c'est dans l'interprétation des chiffres. Il faut juste faire attention dans la façon dont on les interprète, étant donné la façon dont les données ont été récoltées.

1855

1860

Pour donner un exemple, au niveau des chauves-souris au parc de la Montérégie, la première année montre un taux de mortalité plus faible, mais en réalité, il y a eu plus de chauves-souris retrouvées mortes la première année que la deuxième année. Mais la méthode de calcul a été modifiée pour adopter une méthode qui était plus efficace pour intégrer les différentes sources d'erreurs.

1865

Donc, on s'est retrouvé avec un taux de mortalité plus élevé la deuxième année, même si on a retrouvé moins de carcasses.

1870

**LE COMMISSAIRE :**

Mais moi, je le lis comment, votre tableau, avec la méthode standard puis la méthode modifiée? Laquelle dit quoi? Puis quels sont les chiffres, par exemple si je veux me rapporter aux valeurs ou aux seuils que vous nous avez mentionnés hier?

1875 **M. ÉTIENNE DROUIN :**

Il faut regarder les années essentiellement d'inventaires. Plus l'année est récente généralement, plus l'estimation, on juge qu'elle est plus fiable, étant donné justement les nouvelles méthodes qui ont été développées, qui intègrent mieux les sources d'erreurs.

1880 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

1885 **LE PRÉSIDENT :**

Alors voilà, Madame Gamache, c'est ce qu'on a pu trouver comme information sur votre sujet que vous avez soulevé.

1890 **LE COMMISSAIRE :**

Je pense que pour la première question sur le bruit, monsieur Brassard?

1895 **M. PIERRE-GUY BRASSARD :**

Effectivement, c'est pour apporter un complément d'information et peut-être mieux répondre aux préoccupations de madame.

1900 Les niveaux sonores qui ont été mesurés lors de la campagne de caractérisation du climat sonore initiale varient de 22 décibels à 73. Donc, les moments plus perturbés, si on veut, ont été effectivement captés, mais aussi les moments plus tranquilles. Un niveau sonore initial de 22 décibels, c'est très rare. C'est pour ça qu'on qualifie de climat sonore de peu perturbé, d'ailleurs.

1905 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Et puis vous êtes satisfait, je veux dire la caractérisation du climat sonore initiale effectuée par le promoteur répond aux demandes du ministère ou vous permet de poser un regard critique et de procéder à l'examen des données de façon appropriée?

1910 **M. PIERRE-GUY BRASSARD :**

Effectivement, ce que monsieur Meunier mentionnait, typiquement, lors d'une caractérisation de climat sonore initiale, on voit le plus souvent un 24 heures, un 48 heures. Dans

1915 ce cas-là, on a beaucoup plus de journées de mesures. Ça rend les données plus fiables ou enfin on a plus de données pour apporter une appréciation sur le climat sonore initial.

1920 Il y a aussi l'aspect qualitatif qu'on peut mentionner, c'est-à-dire quelles sources de bruit principalement ont été identifiées. Ça revient un peu à ce qu'on disait tantôt, ce que madame disait des activités agricoles, mais aussi la circulation automobile, le chant des batraciens. C'est tiré de l'étude d'impact. Activités agricoles et le vent également qui sont des sources de bruit, qui sont présentes actuellement.

**LE COMMISSAIRE :**

1925 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1930 Alors, voilà, Madame Gamache, on a fait le tour de la question sur les sujets que vous avez soulevés. Je vous remercie beaucoup.

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

1935 Le gouvernement fédéral avait dit au sujet des oiseaux migrateurs à Saint-Valentin que s'il y avait des éoliennes, ce serait une vraie hécatombe puis notre corridor était dedans.

**LE PRÉSIDENT :**

1940 Alors, je vous inviterais à nous le rappeler dans votre mémoire en deuxième partie, Madame Gamache.

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

1945 Excusez-moi. Je voudrais peut-être rajouter quelque chose que j'ai omis tout à l'heure, mais on va également consulter Environnement Canada pour faire notre analyse environnementale. J'ai parlé du MFFP, là, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

1950 Oui, oui. Mais pour nous aussi, on l'avait souligné tout à l'heure. Même si Environnement Canada n'est pas là, on a des questions à lui poser. Merci.

**Mme MONIQUE GAMACHE :**

1955

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1960

Merci. Alors, écoutez, la commission va prendre une pause de 10 minutes puis on va vous revenir tout de suite après.

1965

---

**SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

---

1970

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LE PRÉSIDENT :**

1975

J'annonce que le registre est maintenant fermé. Alors, dans le cadre de la question de madame Gamache, il y avait l'impact visuel en lien avec la localisation du projet, et que malheureusement, on a glissé à un autre sujet, ce qui fait qu'on n'a pas abordé le sujet. Alors, je donnerais la parole au promoteur pour ce qui est des éléments visuels qui ont été soulevés par madame Gamache dans sa question, s'il vous plaît.

1980

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Oui. Je vais donc laisser monsieur François Tremblay expliquer ce point.

1985

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

La question de madame Gamache était, en fait était de savoir pour les résidents qui vivent ailleurs que sur le rang Saint-André, qu'en est-il de la visibilité des éoliennes?

1990

Hier, quand j'ai mentionné ça, j'ai donné l'exemple du rang Saint-André, c'était pour donner l'exemple que le degré de perception est variable en fonction des différents endroits sur le territoire. En fait, c'est l'unité de paysage agricole. On mentionnait qu'on avait révisé l'analyse visuelle suite au 31 mars.

1995 Le 31 mars, à la séance d'information du BAPE, il y a eu plusieurs mentions que le paysage agricole, l'unité de paysage agricole était très valorisée par les gens. Et c'est quelque chose qu'on avait déjà décodé dans les différents exercices de consultation, mais là, ça a été encore avec plus de vigueur, alors on a décidé de refaire l'analyse.

2000 L'analyse visuelle comporte plusieurs paramètres. Il y a la valeur qu'on accorde à une unité de paysage, entre autres. Il y a également le degré de perception des structures qu'on va implanter, donc des éoliennes qu'on va implanter sur le territoire qui est un autre critère.

2005 On a fait l'exercice de revoir l'analyse pour l'unité de paysage de la plaine agricole. On a fait, dans la méthode qu'on utilise, on se base notamment sur le guide d'implantation qui a été fait par le MERN, à l'époque, dans lequel on fonctionne par zone d'influence. Donc, il y a des zones d'influences à l'intérieur desquelles on doit faire des efforts, plus ou moins d'efforts d'intégration visuelle.

2010 Donc, dans l'aire d'influence forte, qu'on appelle, qui est l'équivalent de 10 fois la hauteur des éoliennes, donc dans cette aire d'influence forte on doit faire une attention particulière à l'intégration. L'aire d'influence forte étant un rayon de 1 500 mètres autour des éoliennes, dans notre cas – je vais vous montrer une carte, si vous permettez, où on a tracé cette aire d'influence forte et on a fait un inventaire.

2015 Donc, on va recommencer juste pour situer tout le monde. Donc, ici, on a le rang Saint-André dont on a parlé, dont j'ai donné l'exemple. Ensuite, on a le chemin de la Grande Ligne qui est en bas. Donc, madame Gamache réside sur le chemin de la Grande Ligne, d'après ce que j'ai compris, à peu près au centre. Il y a la Montée Richard aussi qui est sur le côté, mais qui est à l'extérieur. En fait, tout ça est à l'extérieur de la zone d'influence forte. Donc, c'est la limite bleue ici, la zone d'influence forte.

2020 À l'intérieur de ça, on a dénombré 50 résidences qui se situent dans l'aire d'influence forte et se situent aussi dans l'unité de paysage agricole. De ces 50 résidences, il y en a 24 qui ont un accès visuel sur les futures éoliennes. Il y en a 16 qui n'ont pas d'accès visuel à partir de la résidence, mais d'où, à partir de certains endroits du terrain, proche de la maison, il y a aurait un accès visuel, et il y en a 10 que les arbres camouflent complètement.

2025 Quand on a fait l'analyse visuelle, on avait donné un degré de perception, dans l'unité de paysage forte on avait attribué un degré de perception pour les résidents de cette unité de paysage là. On l'avait qualifié de faible parce que partout autour – l'unité de paysage agricole ne concerne pas uniquement les 50 résidences, ça concerne aussi tous les chemins autour, et à partir d'une certaine distance, le degré de perception est effectivement faible à très faible, parce que les éoliennes sont relativement petites à l'horizon, plus on s'éloigne.

2035 Compte tenu de ce qui nous a été donné comme message le 31 mars, on a décidé de  
revoir et d'attribuer ce degré de perception là. On l'a monté à moyen, parce qu'effectivement, il y a  
des endroits où on va avoir un degré de perception plus fort que faible, et à d'autres endroits il  
reste quand même faible.

2040 Sur le rang Saint-André, et si vous permettez on pourrait regarder Google Earth où on va  
voir les boisées, mais sur le rang Saint-André c'est fermé, bien on voit les boisées de toute façon,  
l'horizon est plutôt fermé vers l'est. Mais c'est vrai qu'à partir du chemin de la Grande Ligne c'est  
ouvert, c'est relativement ouvert. Il y a des bâtiments des fois qui peuvent créer un obstacle, mais  
c'est relativement ouvert. Donc, c'est en raison justement des résidents du chemin de la Grande  
Ligne et des autres endroits qui ont une grande accessibilité visuelle, qu'on a revu notre analyse  
2045 paysagère pour rendre justice, justement, à ces gens-là.

Alors, dorénavant, dans la nouvelle analyse paysagère, l'impact sur la qualité des paysages  
dans l'unité de paysage agricole a été revu à la hausse pour dire que c'était fort. Donc ça, c'est  
vraiment pour prendre en compte ce qui a été manifesté comme préoccupation lors de la soirée  
2050 d'information le 31 mars.

**LE PRÉSIDENT :**

2055 Monsieur Haemmerli?

**LE COMMISSAIRE :**

2060 Donc, juste pour synthétiser, là. Un des résultats de la rencontre d'information, ça a été que  
vous avez revu l'analyse des impacts visuels, mais ça n'a pas amené de changement notable en  
matière de conception ou de localisation du projet.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

2065 Non. Il n'y a pas de changement envisagé. En fait, ce que ça peut amener comme  
changement, c'est de concevoir différemment le suivi qui va se faire sur les paysages. Donc,  
d'accorder une attention particulière aux résidents qui vont habiter dans, par exemple, dans la  
zone d'influence forte. Bien, en fait, aux vues à partir de l'aire d'influence forte.

**LE COMMISSAIRE :**

2070 On y reviendra plus tard. Merci.

2075 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci.

---

2080 **Mme JOCELYNE ARRÉAL**

**LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant madame Jocelyne Arréal, s'il vous plaît. Bonjour, Madame Arréal.

2085 **Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

Avant de poser ma question, hier, j'en ai posé une question et je voudrais savoir si j'ai eu une réponse.

2090 **LE PRÉSIDENT :**

Voudriez-vous la rappeler, s'il vous plaît?

2095 **Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

O.K. J'ai posé la question hier à KSE au sujet de leur affirmation comme quoi que toutes les municipalités adjacentes au projet sont pourvues d'un réseau d'aqueduc. Est-ce qu'une réponse a été trouvée pour Saint-Bernard, la municipalité la plus proche du projet?

2100 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, je vais laisser monsieur Frédéric Gagnon expliquer un peu mieux ce point-là.

2105 **M. FRÉDÉRIC GAGNON :**

2110 Donc, pour la municipalité de Saint-Bernard, dans le schéma d'aménagement, on a dénombré 14 systèmes d'approvisionnement desservant plus de 20 personnes. Et dans le cadre de l'étude d'impact, on considère ces systèmes d'approvisionnement comme des réseaux. Donc, c'est pour ça qu'on a mis ça dans l'étude d'impact.

**Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

2115

C'est quoi un système d'approvisionnement?

**M. FRÉDÉRIC GAGNON :**

2120

C'est un puits qui approvisionne un grand nombre de personnes.

**LE PRÉSIDENT :**

2125

Donc, un puits pour plusieurs résidences.

**Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

Saint-Bernard, c'est tous des puits individuels. Il n'y a aucun système.

2130

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, là ce qu'on va faire, il y a eu un élément de réponse qui a été fourni. Je crois que ça va nous être confirmé par écrit d'ailleurs, vu que c'est une question qui a été faite...

2135

**Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

Ça fait 40 ans que je demeure, je sais.

**LE PRÉSIDENT :**

2140

Alors, écoutez, au besoin, Madame, l'information sera disponible sur le site Internet. Je suppose que vous allez venir nous présenter votre mémoire en deuxième partie.

**Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

2145

J'imagine.

**LE PRÉSIDENT :**

2150

Alors, si éventuellement la réponse n'est pas satisfaisante, je vous inviterais à le souligner dans le cadre de votre mémoire.

Alors, passons aux questions.



**Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

2155

Je ne suis pas une spécialiste. Moi, je me fie à qu'est-ce que je lis sur Internet, les informations qui sont là. Ça fait que selon un rapport préliminaire de la firme d'agronomes engagée par la municipalité de Saint-Cyprien, une des huit éoliennes est située au milieu d'un champ. Est-ce à dire qu'un nouveau chemin d'accès permanent devra être construit?

2160

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour le promoteur, Monsieur Poirier?

2165

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Je ne sais pas si vous avez la précision sur quelle éolienne?

2170

**Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

Dans le rapport d'agronome c'est écrit :

2175

*« Une huitième éolienne est située au milieu d'un champ et elle devra être contournée sur ses quatre faces. Son chemin d'accès permanent coupe à travers les rangs de culture, ce qui crée un obstacle additionnel. »*

C'est un rapport d'agronome.

2180

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, je vais tenter une réponse sur ce que je comprends de cette affirmation-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2185

Juste un instant, Monsieur Poirier. Monsieur Haemmerli?

**LE COMMISSAIRE :**

2190

La commission allait vous revenir avec une question, donc on va en profiter pour la formuler. Dans les différents documents puis dans les différentes cartes, on a peut-être un petit de peine à se retrouver d'une version à l'autre sur quels sont les chemins permanents, quels sont les chemins temporaires, lesquels vont être conservés. Est-ce que vous pouvez nous faire le point là-dessus, s'il vous plaît?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2195

Oui. Si vous voulez bien, on va projeter une image avec un fond de photos aériennes. On va pouvoir mieux expliquer quels chemins, justement, sont déjà en place et ceux qui sont prévus être allongés.

2200

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2205

Est-ce que c'est possible de déposer une copie de votre document, Madame Arréal?

**Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

2210

Oui. Je l'ai ici.

**LE PRÉSIDENT :**

Il suffira d'aller le déposer à madame Boutin à l'arrière, merci.

2215

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, on voit en jaune les sections de chemins qui sont déjà existantes, qui sont déjà existants et qui vont être utilisés pour la période d'opération. Donc, on voit ici un chemin qui, sur presque toute sa longueur, est déjà existant. Ici également. Ici, on l'a en bleu également, c'est un chemin qui longe ici. À partir de la section, ici, c'est une section qui va être faite à neuf. Par contre, comme on...

2220

**LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Poirier, « ici » dans les transcriptions, un peu de précision, s'il vous plaît.

2225

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, on va recommencer en s'expliquant par rapport à chacune des éoliennes si vous le voulez bien. Donc, le chemin d'accès pour la 1 et 2. Donc, en bleu, ici, on voit un chemin qui va n'être utilisé que pour la période d'opération, qui va être après la construction. Donc, ce chemin-là

2230

n'a pas besoin d'être remis à niveau, parce que c'est déjà un chemin gravelé et puis qui va être utilisé seulement pour la période d'opération.

2235

Si on continue, on part donc de l'éolienne numéro 1. Donc on voit, il y a déjà un petit chemin qui allait justement vers l'ouest pour aller rejoindre des terres qui sont du côté ouest. La section qui va vers l'éolienne numéro 2 est déjà en place jusque, comme on le voit, un peu après le 90 degrés qui va vers l'éolienne numéro 2.

2240

Donc, la section de chemin en vert, ici, va être une section qui va être réaménagée. Bien, qu'on ne l'a pas proposé jusqu'à maintenant, cette section de chemin là remplacerait – comme on le voit, il y a déjà un chemin existant ici. Donc, ce qui est prévu, c'est que plutôt que de garder les deux sections de chemin, donc la section de chemin passerait directement à l'éolienne numéro 2 et l'agriculteur pourrait aller rejoindre ces autres terres-là. Donc, ici, encore une fois, on fait seulement un échange de direction.

2245

La section qui est juste entre l'éolienne numéro 2 et qui va vers l'éolienne numéro 5, il y a une petite partie au niveau du champ ici qui va être utilisée seulement pendant la période de construction. Donc, ce n'est pas un chemin qui est en place, par contre, après la construction, ce chemin-là est remis à l'agriculture.

2250

Si on part à partir du 'Y' ici et qu'on s'en va vers le mât météo, cette section de chemin là est aussi déjà en opération, est déjà utilisée par les agriculteurs. Par contre, comme on le voit, il ne sera pas utilisé pendant la période d'opération parce que la section ici va être complètement enlevée. Donc, l'opération va se faire par là et par ce côté-là également.

2255

Donc, comme on le voit, pour les éoliennes 10, 4 et 5, l'ensemble des chemins est déjà en place. Il y a un petit bout de chemin ici d'une quarantaine de mètres qui n'est pas là, actuellement.

2260

Pour les éoliennes 6 et 7, le chemin est déjà en place d'un bout à l'autre. Si on va vers les éoliennes 8, 9 et 3, donc 8, 9 et 3, donc il y a une section de chemin ici qui est déjà en place, qui va être utilisée pour l'opération et la construction. La section en jaune, ici, c'est une section de chemin qui n'est pas déjà là, qui va être donc faite à neuf. Par contre, comme on l'a expliqué, on voit un chemin en vert, ici, qui est utilisé par l'agriculteur actuellement, qui va être remis à l'agriculture. Donc, un 1 300 mètres de chemin qui échange un chemin nouveau d'environ 800 mètres.

2265

2270

**LE PRÉSIDENT :**

2275 Alors, voilà. Écoutez, ce qu'on peut vous affirmer, toutefois, c'est que si vous déposez le document, c'est évident qu'on va aller dans le détail pour ce qui est de l'éventuelle éolienne qui serait enclavée.

2280 Peut-être, les gens de Saint-Cyprien-de-Napierville, êtes-vous informés du document dont madame Arréal fait mention?

**M. PIERRE MORAND :**

2285 Je n'ai pas pris conscience de l'emplacement des chemins et du chemin supplémentaire pour l'éolienne, l'éolienne que vous parliez dans le centre du projet.

**LE PRÉSIDENT :**

2290 Donc, je vous assure que vous le déposez puis on va aller aux informations quant à la localisation de l'éolienne. Alors, votre deuxième question?

**Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

2295 Hier, KSE a dit qu'elle ne pouvait pas fournir le total des kilowattheures prévus à son contrat avec Hydro-Québec, vu de nouvelles contraintes. Elle a affirmé avoir choisi de payer les amendes prévues plutôt que d'imposer à la population riveraine l'ajout de nouvelles éoliennes.

2300 Je me pose la question : y avait-il de la place sur le site actuel pour rajouter d'autres éoliennes pour remplir le contrat, supposément?

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour le promoteur, Monsieur Poirier?

2305 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, la question est bien : est-ce qu'il y aurait de l'espace pour des éoliennes supplémentaires dans l'aire d'étude?

2310

**LE PRÉSIDENT :**

2315 Exact. Dans le contexte où vous avez...

**Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

2320 Pour remplir le contrat, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2325 ... comment dire, vous avez des retards, vous avez des pénalités, puis l'éventualité d'installer aussi d'autres éoliennes. Est-ce que physiquement, matériellement, ça serait possible?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2330 Donc, on tient encore à la préciser. Il n'y pas d'éoliennes supplémentaires qui sont prévues. C'est un projet à huit éoliennes, les deux espaces supplémentaires sont là dans le cas où, en conclusion des différentes études, des différentes observations des ministères, de la commission, de la CPTAQ, il y aurait des demandes de changement d'emplacement, ces deux emplacements supplémentaires là pourraient être utilisés.

2335 Pour ce qui est de la possibilité de mettre plus d'éoliennes dans le site. Effectivement, il y aurait une possibilité de mettre plus d'éoliennes dans le site, par contre, la perte par le sillage augmenterait.

**LE PRÉSIDENT :**

2340 Vous pouvez expliquer le sillage? Qu'est-ce que le sillage?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2345 Donc, le sillage c'est... bien, je vais peut-être laisser monsieur Francis Pelletier expliquer le sillage. Il va l'expliquer de façon plus claire, c'est un spécialiste, il travaille là-dedans tout le temps, si vous le permettez.

**M. FRANCIS PELLETTIER :**

2350 Donc, Monsieur le président, le sillage d'une éolienne, quand on fait référence au sillage d'une éolienne, il faut comprendre qu'une éolienne vient extirper de l'énergie qui provient du vent.

Et donc, derrière l'éolienne, il y a une zone qui est perturbée, c'est la zone de sillon qu'il y a derrière qu'on nomme le sillage d'une éolienne.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la superposition de plusieurs éoliennes fait que ça affecte la performance des éoliennes quand il y en a trop?

2360 **M. FRANCIS PELLETIER :**

Quand il y a plusieurs éoliennes, il y a un effet cumulatif qui se fait et si on en rajoute plusieurs, le niveau de sillage devient de plus en plus élevé et peut occasionner des pertes énergétiques significatives.

2365 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2370 **Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

Ça fait que ça veut dire que ce n'est pas rentable d'en rajouter d'autres, ça n'aurait pas été rentable. C'est ça?

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est votre opinion, Madame. Monsieur Haemmerli?

2380 **LE COMMISSAIRE :**

Dans le même ordre d'idée, avez-vous, c'est une exigence de la Directive, avez-vous envisagé des endroits de rechange, d'autres endroits sur le territoire, outre le rectangle ici concerné par le projet?

2385 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Ma compréhension des questions qu'on avait reçues, c'était des emplacements de rechange dans la zone d'étude.

2390

**LE COMMISSAIRE :**

2395 Oui, O.K. Mais la Commission vous demande si à d'autres endroits, c'est quelque chose que vous auriez pu envisager?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2400 Pas pour le moment. Non, mais ce que je veux dire c'est qu'il n'y a pas d'étude, il n'y a pas de carte, il n'y a rien de fait à ce sujet-là.

**LE COMMISSAIRE :**

2405 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Madame Arréal.

2410 **Mme JOCELYNE ARRÉAL :**

Merci.

2415

---

**M. FRANÇOIS DUVEAU**

**LE PRÉSIDENT :**

2420 Donc, j'invite maintenant monsieur François Duveau, s'il vous plaît.

**M. FRANÇOIS DUVEAU :**

2425 Bonjour, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

2430 Bonjour, Monsieur Duveau.

**M. FRANÇOIS DUVEAU :**

2435 Bonjour, Monsieur Haemmerli. Je vais vous faire plaisir, Monsieur le président, dans le sens que je n'ai qu'une question.

**LE PRÉSIDENT :**

2440 Alors, ça va permettre à quelqu'un d'autre de se présenter plus rapidement.

**M. FRANÇOIS DUVEAU :**

Écoutez, ce n'est qu'une question, mais je pense qu'elle en vaut deux. Je vous explique.

2445 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est un cadeau... est-ce vraiment un cadeau?

**M. FRANÇOIS DUVEAU :**

2450 C'est peut-être un cadeau empoisonné.

**LE PRÉSIDENT :**

2455 Je vous écoute, Monsieur Duveau.

**M. FRANÇOIS DUVEAU :**

2460 Un petit préambule pour vous mettre dans le contexte, très bref. Il est reconnu qu'un développement important comme un parc éolien dans une région rurale amène son lot de stress sur la population. Et j'insiste sur le mot « stress ». Dans le sens que ça amène un achalandage, des bruits et autres désagréments inhabituels dans la phase construction, particulièrement.

2465 Quand viennent s'ajouter d'autres activités d'envergure dans la région, la situation devient inquiétante pour les résidents, par son effet cumulatif. Vous allez comprendre à quoi je fais allusion et je mets l'emphasis sur « cumulatif ».

2470 Je fais allusion donc à l'interconnexion souterraine Hertel-New York dont la construction est prévue l'an prochain. Il est prévu que la ligne passera sur la route 202 dans les localités de Saint-Bernard et de Lacolle, et amènerait son lot de désagréments supplémentaires pour les résidents de la région.



Et voici la question à ce sujet. Est-ce qu'un dialogue existe entre ces deux projets et les municipalités touchées pour éventuellement tenir compte du milieu d'accueil et, si oui, quelles mesures d'atténuation conjointes, s'il y en a, ont été prévues?

2475

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour la municipalité Saint-Cyprien-de-Napierville, est-ce que vous avez été approchés en regard du projet qui est mentionné par monsieur?

2480

**M. PIERRE MORAND :**

Le projet en question, on nous a présenté le projet. Étant donné que le projet passe seulement sur la pointe sud-ouest de la municipalité, on n'a pas eu de discussion par rapport à ça. C'est tout simplement qu'ils passent à cet endroit-là en longeant l'autoroute 15 et ils ne passent pratiquement pas dans la municipalité. C'est vraiment une petite pointe résiduelle au sud de la municipalité, la Montée Murray, pour être précis.

2485

**LE PRÉSIDENT :**

2490

Est-ce que la MRC a été associée?

**M. GILLES DESGROSEILLIERS :**

Disons qu'il y a eu une présentation du projet. J'ai assisté à une présentation du projet et, effectivement, le scénario qui est retenu, je pense qu'il y a une bonne portion qui passe sur la 15 et également sur la 202, effectivement.

2495

**LE PRÉSIDENT :**

2500

D'accord. Alors, pour ce qui est de la coordination éventuelle des travaux, est-ce qu'il y a eu des contacts avec le promoteur?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2505

Il n'y a pas eu de contact jusqu'à maintenant.

**LE PRÉSIDENT :**

2510

Est-ce que vous pourriez nous rappeler l'échéancier qui est prévu sur le projet que vous nous avez mentionné?

**M. FRANÇOIS DUVEAU :**

2515 Écoutez, c'est provisoire, parce que je pense qu'Hydro-Québec n'a pas encore... vous parlez de la ligne courant continu dont je faisais référence?

**LE PRÉSIDENT :**

2520 Oui, c'est ça.

**M. FRANÇOIS DUVEAU :**

2525 Oui. Construction... écoutez, ce n'est peut-être pas à jour, mais construction automne 2015 jusqu'à automne 2017. Ça, c'est pour l'ensemble du projet.

**LE PRÉSIDENT :**

2530 Mais peut-être demander à la MRC ou à la municipalité, est-ce que vous avez un échéancier qui vous a été communiqué?

**M. GILLES DESGROSSEILLIERS :**

2535 Il me semble qu'il y a eu un échéancier, mais je ne pourrais pas donner les dates, je n'ai pas ça avec moi, là.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Rappelez simplement le calendrier qui est prévu par le promoteur?

2540 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Excusez-moi?

**LE PRÉSIDENT :**

2545 Simplement nous rappeler votre calendrier éventuel de construction?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2550 Donc, si les autorisations nécessaires sont là à l'hiver 2016, les travaux débuteraient dès le printemps 2016 pour se terminer à l'automne 2016.

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

2555 Bon. J'aurais peut-être un petit complément d'information, parce que le projet Hertel-New  
York, effectivement, c'est un projet qui va être assujéti au ministère. On a reçu d'ailleurs l'avis de  
projet. Cependant, nous n'avons pas encore reçu l'étude d'impact sur ce projet-là. Donc, toute  
l'évaluation de la recevabilité de l'analyse environnementale, ça n'a pas encore été fait, puis c'est  
quand même un processus qui peut prendre plusieurs mois, voire potentiellement plus d'un an, 15  
mois.

2560

**LE PRÉSIDENT :**

2565 Donc, on peut raisonnablement penser que de par l'échéancier prévu du projet qu'on étudie  
aujourd'hui, en fonction des étapes administratives que le projet de ligne doit franchir, on peut  
supposer qu'il n'y aurait pas de conflit en matière de calendrier de réalisation?

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

2570 Non. Je ne crois pas. Parce qu'il y aussi, bon, il y a l'autorisation gouvernementale, mais  
après ça, il y a les certificats d'autorisation à obtenir en vertu de l'article 22 pour pouvoir réaliser  
les travaux. Donc, c'est encore quelques mois de plus à rajouter au délai.

**LE PRÉSIDENT :**

2575 Donc, sans être catégorique ou affirmatif de façon vraiment officielle, je pense qu'on peut  
raisonnablement penser que de par le processus d'autorisation qui est prévu au projet de ligne  
comme tel, il n'y aurait pas de conflit en termes de réalisation des ouvrages.

2580 Alors, on pourrait peut-être demander à monsieur Désilets d'Hydro-Québec s'il a un  
complément d'information?

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

2585 Définitivement pas pour le moment. Moi, je n'ai pas vraiment d'information sur ce projet-là.  
Je peux en prendre, mais comme j'entends dire, parce qu'on n'est pas impliqué dans ça,  
évidemment, les autorisations environnementales ne sont pas obtenues. C'est assez tôt dans le  
processus. Je peux regarder, voir ce que je peux ramasser de... ce que je peux vous dire à ce  
sujet-là.

2590

**LE PRÉSIDENT :**

2595 S'il vous plait. Alors voilà, Monsieur Deveau, pour votre question, mais il est toujours possible d'en poser une deuxième.

**M. FRANÇOIS DUVEAU :**

2600 Vous me tentez.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est à votre discrétion.

2605 **M. FRANÇOIS DUVEAU :**

Je me pose la question : qu'est-ce que je fais ici?

**LE PRÉSIDENT :**

2610 Vaste question, Monsieur Deveau.

**M. FRANÇOIS DUVEAU :**

2615 Je ne suis pas de Saint-Cyprien, je ne suis pas de Saint-Bernard, je ne suis pas de Lacolle et je connais à peine les gens derrière moi. J'en connais quelques-uns, mais c'est par, comment je dirais, c'est par sympathie pour leur démarche auprès de vous, c'est-à-dire que je vois possiblement qu'une telle chose pourrait survenir dans ma région à moi. Je suis de Saint-Blaise.

**LE PRÉSIDENT :**

2620 Là, vous comprendrez qu'on est un peu loin de la question : qu'est-ce que je fais ici?

**M. FRANÇOIS DUVEAU :**

2625 Oui. Je me réponds à ma propre question.

**LE PRÉSIDENT :**

2630 Exact. Alors, écoutez, je comprends très bien que vous fassiez la réflexion, mais ça serait, comme j'invite aussi plusieurs participants, ce serait intéressant que vous le développiez dans

votre éventuel mémoire que vous pourriez nous déposer en deuxième partie. Alors, je vous remercie, Monsieur Duveau et je vous laisse à votre réflexion.

2635 **M. FRANÇOIS DUVEAU :**

Merci à vous.

2640

---

**Mme JOANE MCDERMOTT**

**LE PRÉSIDENT :**

2645 Alors, j'invite maintenant madame Joan McDermott, s'il vous plaît.

**Mme JOANE MCDERMOTT :**

Bonjour, Monsieur le président.

2650

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame McDermott.

2655 **Mme JOANE MCDERMOTT :**

Monsieur le commissaire, bonjour. On sait que le projet est situé au coeur de trois municipalités, donc Saint-Cyprien, Saint-Bernard et Lacolle. On sait que ces trois municipalités ne s'alimentent en eau que par le réseau souterrain, que ça soit par puits individuel ou ce qu'ils appellent des systèmes d'approvisionnement.

2660

Alors, ma question c'est que j'aimerais savoir si, à cause du pieutage, par exemple, une nappe ou des nappes phréatiques se retrouvaient polluées, quels sont les moyens qui existent pour, je ne sais pas, nettoyer cette nappe ou la purifier et qui le ferait?

2665

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, il y a un élément d'information qui a été fourni par le promoteur hier, qui dit qu'il y a une étude hydrogéologique qui va être fournie quant à l'éventuel impact que pourrait avoir la construction des ouvrages sur la nappe phréatique, c'est le cas ou je suis dans l'erreur?

2670

**Mme JOANE McDERMOTT :**

Mais comment ça serait réparé?

2675

**LE PRÉSIDENT :**

Juste un instant, Madame. Alors, c'est le cas?

2680

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Oui, effectivement. Encore ce matin, on m'a confirmé que demain vendredi, je devrais normalement recevoir cette étude hydrogéologique.

2685

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, pour ce qui est du MDDELCC, les éventuels enjeux qui seraient soulevés pour ce qui est de la protection de la nappe phréatique, alors quelle sorte d'encadrement et d'exigences pourriez-vous fixer au promoteur?

2690

**Mme MAUDE DURAND :**

Oui. En fait, le promoteur s'est déjà quand même engagé à respecter une distance de 300 mètres des puits. C'est sûr, ce qui peut être fait, aussi, c'est demander un suivi avant, après, avant, après les travaux pour vérifier qu'il n'y a pas eu d'impact, là. Si on voit qu'il y a une crainte qui est amenée ici aujourd'hui, c'est quelque chose qui peut être exigé au promoteur de faire un suivi avant, après.

2695

Si quelqu'un a un problème avec son puits, il peut contacter le Centre de contrôle environnemental de notre ministère. Le Centre de contrôle va se déplacer sur place, va pouvoir orienter la démarche de solutions ou de prise de données, puis si c'est constaté que c'est vraiment la faute des travaux, bien, ça va revenir vraiment au promoteur de défrayer les coûts pour que ces gens-là aient une eau potable de qualité. Donc, au niveau de, soit le nettoyage ou fournir une autre source d'eau, là.

2700

2705

Mais tout ça, ça peut être fait en collaboration avec les CCEQ. C'est le rôle du CCEQ d'aider les plaignants dans leur démarche.

**LE PRÉSIDENT :**

2710

Alors, voilà pour votre réponse. Et votre deuxième question, s'il vous plaît?

**Mme JOANE McDERMOTT :**

2715 Mais, Monsieur le président, c'est que ma question, elle portait sur comment ça se fait? Est-ce que ça se fait de bien nettoyer une nappe phréatique et comment ça se fait, s'il y avait un accident?

**LE PRÉSIDENT :**

2720 Le ministère du Développement durable?

**Mme MAUDE DURAND :**

2725 Je vais m'informer vraiment avec la Direction des politiques de l'eau sur comment peut être fait un tel nettoyage, puis je vais vous revenir là-dessus le plus rapidement possible.

**LE PRÉSIDENT :**

2730 S'il vous plait. Alors, votre deuxième question?

**Mme JOANE McDERMOTT :**

2735 Oui. La deuxième c'est que le promoteur nous a dit hier qu'à peu près tous les passages de camions, pas à peu près, tous les passages de camions se feraient entre autres sur Grande ligne du Rang-Double.

2740 Or, cette année, le 28 avril 2015, il y a une remorque de fumier qui est passée là et qui est tombée, parce que l'accotement puis la route est très, très étroite. Ensuite, le 12 mai, il y a une remorque avec des porcs, il y a eu 100 porcs qui sont morts là-dedans, qui est tombée aussi sur le côté parce que l'accotement et la route ne sont pas solides.

2745 Si on pense au passage de tous ces camions-là, comment le promoteur peut-il penser passer avec des camions aussi lourds que ce qu'on nous a décrit, et est-ce qu'à ce moment-là il pense renforcer toute cette route-là avant ces passages-là pour ne pas qu'il y ait d'accidents regrettables?

**LE PRÉSIDENT :**

2750 Alors, Monsieur Poirier?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2755 Donc, comme on l'a expliqué, le plan de transport va justement prendre en compte les  
différentes caractéristiques de la route en particulier, et si justement il y a un endroit, disons, plus  
à risque, il y a sûrement des conditions qui vont être émises pour les camionneurs. Peut-être que  
je m'avance un peu, j'imagine que c'est probablement où il y a la petite courbe dans le rang Saint-  
Joseph où c'est vraiment le plus dangereux. Effectivement, la vitesse pourrait devoir être  
diminuée à cet endroit pour éviter les risques.

2760

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous envisageriez éventuellement une reconfiguration de la route, en termes de  
capacité ou de sécurité?

2765

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2770 Non, ça ne sera pas nécessaire. C'est vraiment de s'assurer que les vitesses sont  
respectées. Et puis s'il y a justement des endroits qui sont à risque, qui sont justement ciblés, bien  
il y aura peut-être justement des panneaux de signalisation pour assurer que les camionneurs  
roulent moins vite, puis justement le contracteur principal va être responsable de s'assurer que  
ses contractants observent les règles de sécurité.

2775

**LE PRÉSIDENT :**

On sait aussi qu'il y a beaucoup de matériels qui vont être livrés avec du transport hors  
norme, surtout les éléments d'éoliennes, les tours, les pales. Alors, est-ce que ça aussi est pris en  
considération dans votre plan de transport?

2780

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Effectivement. Toutes les composantes des éoliennes vont devoir être assujetties dans leur  
transport à ce même plan de transport là.

2785

**LE PRÉSIDENT :**

Et sur la base de la configuration des routes que vous envisagez, il n'y a pas de contraintes  
particulières pour ce qui est du hors-norme?

2790



**M. STÉPHANE POIRIER :**

2795 Pas jusqu'à maintenant. On n'a pas trouvé de problématique jusqu'à maintenant. Regardez,  
l'analyse fine n'est pas terminée. Il peut arriver que dans certains cas, et puis on parlait hier d'une  
zone au nord de la Grande ligne du Rang-Double où est-ce que l'aire d'étude était élargie, donc  
peut-être qu'on peut projeter – j'expliquerais un peu le point où je veux en venir – on peut projeter  
une carte, juste expliquer ce petit point-là en particulier, parce qu'on parle de camionnage hors  
norme. Je veux juste expliquer un point en particulier.

2800 Donc, la zone dont je parlais c'est cette zone-là ici. Donc, on voit ici à chaque section de  
chemin qui doit aller vers une portion du parc éolien, donc les convois hors normes dont je parlais,  
c'est particulièrement les pales et la section du haut, en acier, de l'éolienne.

2805 Donc, comme on le sait, ici, vers l'est, sur la 221, la 221 c'est une route provinciale, donc il  
n'y a pas de problème de largeur. Par contre, si on descend ici et puis que quand ça va être le  
temps de tourner dans ces entrées-là, il pourrait arriver que l'angle de tournage demande à ce  
que le bout de la pale doive passer de l'autre côté, survoler pour quelques mètres les terres de  
l'autre côté. Ces terres-là sont sous option. C'est juste une question de s'assurer justement que le  
2810 survol soit possible et puis d'éviter de faire des chemins trop larges en entrée.

2815 Donc, la charge serait amenée dans un angle de presque 90, et donc le bout de la pale  
pourrait devoir survoler les terres de l'autre côté, sans nécessairement avoir d'impact sur quoi que  
ce soit. C'est juste de dire qu'effectivement, des convois hors normes ont parfois des particularités  
qu'il faut prendre en compte.

**LE PRÉSIDENT :**

2820 Alors, merci pour vos questions, Madame McDermott.

**Mme JOANE McDERMOTT :**

Merci.

2825

---

**M. ALAIN GRÉGOIRE**

**LE PRÉSIDENT :**

2830

J'invite maintenant monsieur Alain Grégoire, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Grégoire.

**M. ALAIN GRÉGOIRE :**

2835 Bonjour, Monsieur le président. Énergies Durables Kahnawà:ke propose actuellement un projet éolien de huit éoliennes pour un total de, si je ne me trompe pas, 18,8 mégawatts. Selon les informations actuelles fournies par Hydro-Québec, l'électricité produite sera acheminée directement sur le réseau de distribution actuel de 25 kV.

2840 Ma question : malgré l'intention d'Hydro-Québec de se servir du réseau de distribution actuel de 25 kV, est-il possible que cela cause des problèmes d'ajustement de tension qui obligerait Hydro-Québec à abandonner ce procédé et avoir recours à une nouvelle ligne séparée? Est-ce que nous pouvons avoir la certitude à 100 % que la ligne de distribution 25 kV pourra être utilisée durant les 20 années prévues au contrat entre Énergies Durables Kahnawà:ke et Hydro-Québec?

2845

**LE PRÉSIDENT :**

2850 Alors, c'est un sujet qui a été abordé, je crois que c'est même vous qui avez soulevé certains enjeux concernant le raccordement de la ligne 25 kV. Alors, écoutez, succinctement, Monsieur Désilets pour répondre à la préoccupation en termes de, comment dire, de durabilité de la connexion. Alors, s'il vous plaît.

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

2855 Oui. En fait, je pense que ce qu'il faut retenir déjà c'est qu'il n'est pas impossible qu'il y ait des variations de tension sur le réseau. Cependant, s'il y avait des variations de tension anormales, c'est-à-dire répétitives, évidemment, il faudrait... on va recevoir en fait les plaintes des gens, les gens vont pouvoir nous en informer, et on prendra les mesures appropriées.

2860 Mais ce qu'il est important de retenir c'est que le scénario de raccordement à 25 kV c'est le scénario qui se trouve sur le plan technique et économique le plus approprié pour raccorder ce parc-là. Ça, dans un premier temps, c'est ce qu'il faut reconnaître.

2865 Donc, s'il y avait éventuellement des variations de tension, malgré le fait qu'évidemment les normes de raccordement sont très, très strictes et doivent être respectées par le promoteur, parce que dans le fond, c'est lui qui génère l'électricité et qui va éventuellement entraîner ces variations de tension là.

2870 Alors, il doit, d'une part, respecter toutes les normes et les exigences et, d'autre part, évidemment parce qu'on a entendu parler qu'il y a des possibilités qu'il y ait des variations de tension, comme lorsqu'on raccorde une nouvelle centrale ou qu'on ait à raccorder une nouvelle

charge importante, alors, évidemment, nous, les ingénieurs chez nous vont suivre le dossier de près et s'assurer que tout est respecté, c'est-à-dire que les variations de tension s'effectuent à l'intérieur des normes. Éventuellement s'ils avaient à intervenir, ils le feraient.

2875

Je sais que dans le cas où ça a été observé, un raccordement de distribution pour un parc éolien où il y avait une variation de tension, le problème a été isolé et a été corrigé.

**LE PRÉSIDENT :**

2880

Alors, votre deuxième question, s'il vous plaît, Monsieur Grégoire?

**M. ALAIN GRÉGOIRE :**

2885

Oui. Avant sa signature, la proposition d'entente hors cour entre la Municipalité de Saint-Cyprien et le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke a été rendue publique par la municipalité de Saint-Cyprien. Dans cette proposition d'entente, le promoteur pouvait modifier le positionnement des éoliennes et du poste de transfert du projet dans la mesure où ses infrastructures demeurent situées à l'intérieur de la zone A-126. Je voudrais le répéter : dans la mesure où ses infrastructures demeurent situées à l'intérieur de la zone A-126. Si je comprends bien, cela signifie que les installations du parc éolien doivent demeurer à l'intérieur de la zone A-126.

2890

Ma question : le promoteur avait-il l'obligation légale de sortir son projet hors de la zone A-126 pour y déposer de la terre de surplus, uniquement pour y déposer de la terre de surplus, ou si cela a été fait volontairement par le promoteur? S'il avait une obligation légale de le faire. Puis b), c'est-à-dire cette sortie du projet de la zone A-126, parce que le projet a sorti de la zone A-126 – pour éclaircir, la zone A-126, sa limite, c'est la Grande ligne du Rang-Double.

2895

**LE PRÉSIDENT :**

2900

O.K. Donc, ce que je comprends de votre question, c'est il y a eu un engagement dans le cas de l'entente hors cour, ça devait être localisé à l'intérieur de la zone A-126

**M. ALAIN GRÉGOIRE :**

2905

Oui.

2910

**LE PRÉSIDENT :**

2915 Puis là, vous dites : est-ce que ça inclut aussi les terres qui seraient retirées et  
entreposées? Est-ce que ça doit rester dans la zone A-126 ou c'est possible de pouvoir le faire à  
l'extérieur?

**M. ALAIN GRÉGOIRE :**

2920 Oui, c'est en plein ça. Et si ça respecte l'entente signée hors cour avec la Municipalité.

**LE PRÉSIDENT :**

2925 D'accord. Pour la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville?

**M. PIERRE MORAND :**

2930 Étant donné que je n'ai pas travaillé sur cette entente-là, je pense que la meilleure personne  
serait le promoteur qui pourrait répondre à cette question-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2935 O.K. Alors, on comprend que la zone A-126 c'est le périmètre proposé quant à la  
localisation du projet?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2940 Donc, si je peux expliquer le fait que les amas de terre ne sont pas des infrastructures,  
premièrement, et que ces amas de terre là ont été prévus à ces endroits-là en consultation avec  
des propriétaires pour qui c'est un avantage de l'avoir.

2945 Donc, effectivement, dans le cas où ce droit-là n'aurait pas été permis, cet avantage-là  
aurait été perdu. Par contre, comme je vous l'explique, ce ne sont pas des infrastructures du parc  
qui vont être mises sur ces lots-là, mais bien de la terre excédentaire, dans le but d'aider les  
agriculteurs dans leurs pratiques agricoles.

**LE PRÉSIDENT :**

2950 Puis je comprends que ceux ou celles qui accueilleraient éventuellement les sols, vous  
prenez une entente avec eux?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

2955 Effectivement. C'est déjà des propriétaires qui ont des ententes et je vous dirais même que dans le cas du parc à boeuf dont on parlait hier avec les balles rondes, c'était même une demande du propriétaire que les amas de terre se fassent là.

**LE PRÉSIDENT :**

2960 Alors, voilà vos questions, Monsieur Grégoire, merci beaucoup.

---

**M. SERGE DESBOIS**

2965

**LE PRÉSIDENT :**

2970 Alors, j'invite maintenant monsieur Serge Desbois, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Desbois.

**M. SERGE DESBOIS :**

2975 Bonjour. La question a déjà été posée, mais je veux l'approfondir. Ça ne fait pas longtemps, malheureusement.

**LE PRÉSIDENT :**

2980 Juste un élément. C'est que j'ai mentionné quand même qu'il y a des sujets qui reviennent. Alors, je veux dire, on a fait l'effort autant que possible de répéter l'information, mais si on revient avec des sujets qui ont été traités antérieurement puis que les réponses sont au verbatim, bien, je vais référer les gens au verbatim. On a beaucoup de gens qui veulent intervenir. Alors, je veux simplement préciser aux gens, là, concernant la préparation de leur éventuelle question, si c'est des sujets qui ont déjà été traités antérieurement, on va vous référer au verbatim.

2985 Alors, Monsieur Desbois, c'est à vous.

**M. SERGE DESBOIS :**

2990 D'accord. Mais il y a au moins la moitié de ma question qui n'a pas été répondue. Étant donné qu'il va y avoir plusieurs éoliennes de pieutées, puis qu'il y en a une que l'excavation est

très profonde. Moi, j'aimerais savoir si on a tenu compte, parce qu'on a parlé de contamination tantôt, par les sols, mais moi je veux approfondir, contamination par les purins et les engrais.

**LE PRÉSIDENT :**

2995

O.K.

**M. SERGE DESBOIS :**

3000

Parce que tout le monde sait que les gaz de schiste – ca ne sera pas long, là, je vais couper ça court –, il y a une pression positive qui remonte et la plupart du temps c'est toujours sur le côté du tuyau, sur le bord du tuyau. Tandis qu'ici on parle de gravitaire et une contamination gravitaire est beaucoup plus hypocrite, dans le fond, parce que c'est sûr que qu'est-ce qui descend ne remonte pas, ça descend.

3005

Ma question est : est-ce que c'est prévu quelque chose pour la nappe phréatique? Parce qu'hier on a parlé aussi que la nappe phréatique était en dessous du roc, par chez nous je ne penserais pas qu'elle le soit toujours, parce que je suis à 1 000 mètres de là, et on a des puits de surface. Ça fait que la nappe phréatique n'est pas tellement haute.

3010

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, éventuelle possibilité de pollution par les lisiers qui seraient épandues sur les terres agricoles avoisinant le projet, c'est ça?

3015

**M. SERGE DESBOIS :**

Oui. Et je pourrais inclure une autre, dans la question pour prendre moins de temps, ou je peux la garder en deuxième, c'est comme vous voulez.

3020

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, on va en régler une.

3025

**M. SERGE DESBOIS :**

O.K.

3030

**LE PRÉSIDENT :**

3035 Alors, écoutez, possibilité de migration dans le sol, des lisiers qui seraient éventuellement épanchés dans le secteur éolien, dans le secteur du projet éolien avec une éventuelle possibilité de contamination de la nappe phréatique.

**M. SAMUEL COMTOIS :**

3040 Juste pour commencer, je ne suis pas hydrogéologue, ça fait que les capacités de contamination par rapport à un puits qui va vers une nappe, c'est sûr que ça va être répondu, j'imagine, dans l'étude hydrogéologique.

3045 Par contre, quand on réalise un plan, un PAEF, un plan de fertilisation agroenvironnemental, l'agronome doit tenir compte des contraintes de contamination des puits et des zones préférentielles, puis il y a des zones qui sont exclues de l'épandage des matières fertilisantes.

3050 Par exemple, quand une municipalité fait un pompage d'eau dans les puits souterrains, il y a une étude hydrogéologique qui est faite, il y a des zones de contamination bactériologiques qui sont établies autour, et la municipalité doit, dans ces cas-là précis, aviser les gens qui sont dans la zone pour qu'ils prennent les mesures. C'est régi dans le nouveau règlement qui ne s'appelle plus le captage des eaux souterraines, mais qui a un autre nom.

3055 Là, je ne peux pas stipuler sur les conclusions de l'étude hydrologique, mais advenant le cas, j'imagine, qu'il y a un risque de contamination prouvé, il va y avoir des zones d'établies qui devront être incluses dans le PAEF. Mais je ne peux pas m'avancer plus loin, je suis agronome.

**LE PRÉSIDENT :**

3060 Alors, votre deuxième question?

**M. SERGE DESBOIS :**

3065 Ma deuxième question va se rapporter un peu à la même chose. Étant donné qu'il y a des remblais, et on a parlé hier que ça ne serait pas compacté alentour pour permettre la semence, alors ça fait une grosse... comment appeler ça?

**LE PRÉSIDENT :**

3070 Là, vous parlez toujours de la base de ciment puis du remblai de terre qui serait un peu par-dessus?

**M. SERGE DESBOIS :**

C'est ça. Ça fait une grosse – voyons, j'avais le mot. Ça ne sera pas long, je vais essayer de le retrouver.

3075

**LE COMMISSAIRE :**

Qu'est-ce que vous voulez dire, une porte d'entrée pour les contaminants dans le sol?

3080

**M. SERGE DESBOIS :**

Dans le fond, ça fait comme un...

**LE COMMISSAIRE :**

3085

Un entonnoir?

**M. SERGE DESBOIS :**

3090

Un entonnoir, oui, qui ramasse tout et que ça ne peut pas faire autrement que de s'en aller dans le pieu. Mais tantôt, on m'a répondu pour alentour des puits. Mais quand le puits est contaminé par la nappe, il est trop tard.

3095

Et en complément, j'aimerais savoir – probablement quelqu'un est capable de me répondre, est-ce qu'il y a déjà eu d'autres projets avec cette problématique et est-ce qu'on en a tenu compte?

**LE PRÉSIDENT :**

3100

D'accord. Mais peut-être revenir aussi sur... avant de vous passer la parole, Monsieur Haemmerli?

**LE COMMISSAIRE :**

3105

Tout à fait.

**M. SERGE DESBOIS :**

3110

Ah, O.K. Je viens de trouver le mot que je voulais dire. Ça fait comme un gros bassin de rétention, dans le fond. C'est ça, le mot exact.



**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, ce que vous appréhendez c'est que les socles, qui lestent en quelque sorte l'éolienne, soient un lieu qui fasse que l'eau va se ramasser puis les lisiers éventuellement?

3115

**M. SERGE DESBOIS :**

Oui. Parce qu'avec deux rangées de drains en plus qui s'en vont sur le côté des éoliennes.

3120

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Peut-être un complément d'information de la part du promoteur là-dessus? Pour ce qui est de la préoccupation particulière de la base immédiate de l'éolienne qui serait éventuellement du chemin où il y aurait, je veux dire que ça favoriserait en quelque sorte l'écoulement des lisiers et la contamination de la nappe phréatique?

3125

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, si vous le permettez, on va montrer une coupe d'une fondation pour expliquer que, justement, ce n'est pas fait en bassin, la pente est vers l'extérieur. Donc, il n'y a pas de possibilité que l'eau retourne à l'intérieur. Et puis effectivement, donc le drainage va se faire, ça va être adapté à ça. Et donc, il n'y a pas de possibilité d'accumulation, je dirais, de jus de lisiers quelconques, là.

3130

Puis il faut aussi expliquer que dans plusieurs parcs au Québec où il y a des situations semblables qui ont lieu, où il y a des épandages, et cetera, puis à ma connaissance – on peut peut-être demander à des gens qui font des suivis environnementaux, mais à ma connaissance cette problématique-là n'a pas été relevée.

3135

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Haemmerli?

3140

**LE COMMISSAIRE :**

Pendant que monsieur cherche la carte, dans l'étude hydrogéologique qui va être déposée, on va avoir des profils de sol puis on va avoir des granulométries qui vont nous permettre d'apprécier la perméabilité des sols?

3145

3150

**M. STÉPHANE POIRIER :**

3155 Si vous le permettez, je peux quand même... je connais votre formation, je peux quand même vous donner une conclusion rapide. Je ne sais pas si l'expression est bonne, mais la transition ou la vitesse de transition des liquides ou, en tout cas, des substances dans le sol est quand même qualifiée de lente, comme première conclusion.

3160 Donc, quand on parlait tantôt de risque de contamination et de choses comme ça, cet élément-là amène quand même un élément de temps de réaction. Donc, si vous voulez, on va quand même montrer la fondation pour expliquer qu'il n'y a pas de possibilité d'accumulation.

3165 Donc, comme vous voyez, ici, là, la fondation est faite en pente vers l'extérieur, et donc les drains vont être installés comme à l'habitude pour assurer un bon drainage. Donc, il n'y a pas de possibilité. Au centre, ici, ce n'est pas un trou, la tour va être donc montée vers le haut. Donc, le seul espace où il y aurait des possibilités, là, qu'il y aurait eu des accumulations de lisiers ou des choses comme ça, ça aurait été sur le côté de la fondation où il y a une certaine épaisseur de sol. Et puis comme on le voit, la pente s'en va vers l'extérieur.

**LE PRÉSIDENT :**

3170 Alors, voilà pour les informations qu'on peut vous fournir sur votre questionnement.

**M. SERGE DESBOIS :**

3175 Si on pouvait demander à l'autre côté, s'il y avait eu des projets semblables et s'ils en avaient tenu compte.

**LE PRÉSIDENT :**

3180 Oui. Le ministère du Développement durable?

**Mme MAUDE DURAND :**

3185 Je vais faire ça rapidement. Mais en complément à ce que j'ai dit tout à l'heure, une fois qu'on va avoir eu l'étude hydrogéologique, c'est sûr qu'on va prendre cette étude-là puis on va consulter nos Directions concernées chez nous, au ministère, pour vraiment s'assurer qu'il n'y a pas de problème, puis eux aussi pourront juger si un suivi est pertinent ou non.

3190

Dans le cadre des parcs éoliens qu'on a eus, à ma connaissance – peut-être que madame au MAPAQ aussi va avoir d'autres informations, mais il y a eu deux parcs éoliens qu'il y a eu des suivis récemment. En fait, le parc éolien de Frampton qui est actuellement en construction, ils ont pris des mesures avant et ils se sont engagés à faire un suivi des puits d'eau potable pour deux puits, je pense, qui étaient situés proche du poste de raccordement.

3195

Donc là, on n'a pas les résultats étant donné que le parc est présentement en construction. Pour le parc éolien de l'Érable, il y avait aussi un suivi d'eau potable, et les résultats ont démontré qu'il n'y avait pas eu de problématique lors de la construction. Il n'y avait pas eu de contamination de puits ou perte de quantité ou de qualité d'eau.

3200

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, on peut supposer qu'il y aurait une éventuelle exigence de suivi aussi pour la nappe phréatique pour le projet dont on parle aujourd'hui?

3205

**Mme MAUDE DURAND :**

C'est possible. C'est vraiment l'étude hydrogéologique qui va faire en sorte qu'on va aller consulter sûrement la Direction des politiques de l'eau, chez nous, qui pourra vérifier si un suivi est pertinent ou non. Nécessaire, plutôt, ou non.

3210

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Pour le MAPAQ?

3215

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

En fait, moi, mon complément de réponse, ça serait plus au niveau de la pratique agricole, à savoir les accumulations d'eau, de résidus, que monsieur semble préoccupé. Avec des projets comme celui en cours de Kruger, l'analyse visuelle doit être faite au courant des sept années de suivi agronomique. Ça, ça permet, dès les premières années, de faire des correctifs au niveau de l'égouttement de surface. Donc, il n'y a pas d'accumulation d'eau. On peut rajouter de la roche pour assurer l'égouttement, parce que de toute façon, pour la pratique agricole, des accumulations d'eau, ce n'est jamais bon pour les rendements. Ça fait que c'était juste au niveau plus agricole que je voulais amener un complément.

3220

3225

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli?

3230 **LE COMMISSAIRE :**

Alors, je vais retourner au ministère du Développement durable. Est-ce que dans les suivis du parc éolien Montérégie que madame Normandin mentionnait, pour le suivi des activités agricoles, est-ce qu'il a été fait mention de...

3235 **Mme MAUDE DURAND :**

3240 Si vous me laissez juste le temps de retrouver mes notes, sauf que je crois que le suivi c'est vraiment... c'est ça, il y avait la notion de compaction des sols puis l'écoulement de surface, mais si vous me laissez juste deux secondes, je pourrais vous donner vraiment les résultats précis du parc éolien Montérégie par rapport au sol.

**LE COMMISSAIRE :**

3245 S'il vous plaît.

**Mme MAUDE DURAND :**

3250 Je vous rappelle aussi que le parc éolien Montérégie, il y a le sommaire de l'ensemble des suivis qui ont été faits dans le cadre de ce projet-là, qui sont publics, sur le site du promoteur. Et le sommaire de 2014, je crois qu'il va être disponible bientôt.

3255 Je vais commencer par vous dire que dans les parcs éoliens, il y a eu quatre parcs éoliens qui ont fait l'objet de conditions de décret sur le suivi des sols. Il y a eu le parc éolien de l'Érable, parc éolien des Moulins, parc éolien de Baie-des-Sables et parc éolien Montérégie, mais là, je vais m'en tenir à Montérégie, vu que c'est celui qui est le plus près d'ici.

3260 Parc éolien de Montérégie, la majorité des recommandations pour les correctifs sont en lien avec l'égouttement de surface et la compaction légère. L'initiateur, il a planifié des travaux nécessaires au rétablissement des rendements d'origine pour les terrains concernés. En fait, il n'y avait pas de compaction profonde pour le réseau collecteur et les chemins d'accès, pas de compaction pour les espaces de grue. Il y avait une compaction légère pour la plupart des aires d'entreposage. Il y avait un site de compaction profonde avec baisse de rendement.

3265 Donc, il n'y a pas eu, par exemple, de mesures correctives nécessaires pour le système de drainage souterrain, la remise en état des sols arables et du sous-sol terreux, la gestion des mauvaises herbes et les opérations d'enlèvement de roches et de gravier de construction.

3270 Comme je disais, c'est surtout par rapport à la compaction légère et l'égouttement de surface qu'il y a eu des problématiques.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

3275

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible de déposer le rapport de suivi?

3280

**Mme MAUDE DURAND :**

Oui. C'est disponible sur le site Internet du promoteur, sauf qu'on peut quand même faire la demande au promoteur.

3285

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît ou encore éventuellement juste nous envoyer l'hyperlien, s'il vous plaît.

**Mme MAUDE DURAND :**

3290

Oui. Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

3295

Alors, Monsieur Desbois, on était déjà à plus que deux questions.

**M. SERGE DESBOIS :**

3300 Oui, mais je veux juste savoir si j'ai bien compris. Est-ce qu'il y avait vraiment de l'épandage de lisiers dans ces projets-là?

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes à votre troisième question, Monsieur Desbois, là, mais on va le savoir.

3305

**M. SERGE DESBOIS :**

Non, non, mais je l'avais demandé en même temps.

**LE PRÉSIDENT :**

3310

Oui, oui, on va le savoir. Un instant.

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

3315

En fait, de l'épandage de lisiers, moi, je peux présumer que oui, il y a quand même 44 éoliennes. Il y en a sûrement eu sur l'ensemble des sites, je ne peux pas confirmer. C'est encore des informations qui sont confidentielles. Il ne faut pas l'oublier, un PAEF de producteurs agricoles, ce n'est pas public. Je ne peux pas avoir ces informations-là de toute façon, précisément.

3320

**LE PRÉSIDENT :**

3325

Mais sans nommément nous donner les renseignements confidentiels en lien avec la demande, est-ce que c'est possible pour vous de nous confirmer si effectivement, sur les suivis qui ont été faits, pour ces projets éoliens là, est-ce qu'il y a eu des activités d'épandage ou non? Ça, je pense que ça pourrait être relativement facile pour vous de le confirmer.

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

3330

Oui, oui. Mais ça va être très général. Ça va être oui, puis on ne saura pas plus lesquels.

**LE COMMISSAIRE :**

3335

Mais on convient qu'on est dans un contexte d'aménagement du territoire similaire à celui-ci avec des terres ouvertes à l'agriculture et peu de boisés et un type de relief assez semblable à ce qu'on a ici.

**LE PRÉSIDENT :**

3340

Donc en tout cas, même partielle, je pense que l'information serait intéressante.

**Mme MÉLISSA NORMANDIN :**

3345

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, Monsieur Desbois.

**M. SERGE DESBOIS :**

3350

Est-ce que la prochaine je vais pouvoir commenter le...

**LE PRÉSIDENT :**

3355

Monsieur Desbois, c'est votre discrétion pour la prochaine question. Si vous voulez revenir, si vous voulez revenir, on peut évidemment questionner.

3360

---

**M. LOUIS SIOUVILLE**

**LE PRÉSIDENT :**

3365

Alors, j'invite maintenant monsieur Louis Siouville, s'il vous plaît.

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

3370

Je me pose la question : pourquoi on n'a pas ici des représentants du gouvernement? Parce que les personnes-ressources, normalement, c'est pour pouvoir répondre à nos questions. Malheureusement, les gens qui sont ici ne peuvent pas nous répondre. Moi, ce qui m'intéresse, c'est pourquoi le gouvernement a pu prendre des décisions aussi aberrantes que de développer l'éolien. Ils ont peut-être des raisons logiques, mais j'aimerais qu'ils nous les expliquent.

**LE PRÉSIDENT :**

3375

Oui. Alors, écoutez, pourquoi les représentants du gouvernement ne sont pas là? Je dois vous dire qu'on a quand même plusieurs personnes-ressources qu'on a convoquées puis qu'on a demandé d'être présents, puis qui sont disponibles pour répondre à des questions. Peut-être que les réponses sont peut-être un peu techniques, mais je veux dire, je pense qu'on peut comprendre – juste un instant, Monsieur Siouville. Je pense qu'on peut comprendre quand même que le promoteur, il a des éléments techniques qui sont présentés dans son étude d'impact, et il y a des personnes-ressources, ici, des différents ministères, qui représentent les autorités de chacun des ministères pour lequel il travaille. Alors, je pense qu'il y a des représentants du gouvernement.

3385

Je veux dire, on a expliqué, encore hier, le processus de décision qui fait qu'on a des projets éoliens au Québec. Je veux dire, on l'a abordé peut-être à quatre reprises, cinq reprises

différentes. Et évidemment, cette décision-là ne relève pas des gens qui sont ici. C'est bien évident.

3390

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

Précisément. C'est qu'on nous a répondu souvent : parce qu'il y a le décret.

3395

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais nous, on est le Bureau d'audiences publiques en environnement. On est une commission qui analyse les éventuels impacts d'un projet. On est ici pour analyser, si le projet se réalise, quels sont ses impacts au plan social, économique, environnemental, et on fait des recommandations au gouvernement quant à l'éventuelle suite à donner au projet. Et nous ne décidons rien.

3400

Alors, ce n'est pas dans le forum du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que l'on va interpellier les décisions gouvernementales. On peut, dans une certaine mesure, mettre en relief les préoccupations du public à ce sujet-là, mais concernant les décisions qui ont été prises, nous autres on est le Bureau d'audiences publiques. Alors, on analyse le projet, on essaie de répondre aux questions, et on comprend très bien qu'il y a des questions qui sont beaucoup plus larges que celui du mandat du Bureau d'audiences publiques, et on va, autant que possible, le refléter le mieux possible en termes de préoccupation des gens devant nous, dans notre rapport.

3405

3410

Alors, les choses étant ce qu'elles sont, je veux dire, il y a une décision des autorités politiques qui a été prise, qu'on a expliquée à plusieurs reprises, et nous notre mandat c'est d'analyser le projet. Alors, c'est pour ça que les gens ne sont pas ici.

3415

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

La principale raison de l'analyse c'est d'abord : pourquoi il y a le projet? Or, c'est le gouvernement qui peut y répondre, pas les fonctionnaires qui sont ici.

3420

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, il y a quelqu'un qui voulait répondre, Monsieur, MERN?

3425

**M. ARTHUR BILLETTE :**

Oui. Donc, il semblait y avoir un questionnement à propos des justifications du développement de l'énergie éolienne au Québec. Donc, jusqu'à maintenant, il y a des explications



3430 qui ont été données sur le système, comment est-ce que le troisième appel d'offres a fonctionné, comment le projet a été sélectionné, et ainsi de suite, mais si on veut, de manière plus large, il y a des raisons qui expliquent aussi le développement de l'énergie éolienne au Québec.

3435 Plus tôt aujourd'hui, j'ai pu expliquer les raisons, sur une base davantage énergétique, les questions liées au prix de l'électricité, mais je pense qu'il ne faut pas oublier qu'il y a toute une question de développement économique. On a pu parler, dans le cadre de ce projet-ci, des aspects de développement économique régionaux, mais je pense qu'il faut voir aussi une question de développement économique national.

3440 Donc, dans le cadre de la stratégie énergétique 2006-2015, il y avait une volonté du Québec de développer 4 000 mégawatts d'énergie éolienne.

3445 Maintenant, on se trouve à la fin de cette période-ci. Donc, le 4 000 mégawatts sera bientôt atteint et ce 4 000 mégawatts d'énergie éolienne là, ça va représenter près de 10 milliards d'investissements au travers du Québec. Donc, c'est un montant non négligeable. Ce n'est pas juste un chiffre théorique, on parle aussi de questions d'emploi.

3450 Donc, selon l'étude SECOR-KPMG, on évalue le nombre d'emplois qui ont été développés au Québec à près de 5 000. L'évaluation qui est faite sur la région désignée, qu'on appelle, qui est la région de la Gaspésie et la MRC de la Matanie, on évalue à peu près à 1 200 emplois. Là, on s'entend, les emplois que je donne ici, il y a des variations saisonnières. Il y en a plus l'été, il y en a moins l'hiver.

3455 Donc, c'est un nombre d'emplois qui est quand même très significatif, particulièrement dans la région de la Gaspésie et de la MRC de la Matanie, étant donné le taux de chômage qu'on connaît dans ces régions-là.

Donc, on voit des impacts sur l'emploi, des impacts d'investissement, puis également des impacts de retombées économiques régionales pour l'ensemble du Québec, là où il y a des développements.

3460 On voit que dans le cas ici, présent, les montants qui seront distribués aux municipalités, ça représente 100 000 \$ par année, si je ne me trompe pas. Donc, c'est un montant qui est assez représentatif de ce qui est instauré maintenant, de manière obligatoire, dans le cadre du plus récent appel d'offres, du quatrième appel d'offres qui est de : le gouvernement a instauré une règle de 5 000 \$ par mégawatt d'énergie éolienne installé sur les territoires pour les communautés locales, MRC ou communautés autochtones, dépendamment de l'endroit où les éoliennes sont installées.

3465

Donc ça, c'est une volonté également du gouvernement de permettre aux communautés de développer des projets et d'en tirer des bénéfices.

3470

Dans le même sens, le troisième appel d'offres dont on parle actuellement et le plus récent, le quatrième appel d'offres, étaient des projets et sont des projets communautaires ou des projets, justement, ouverts aux communautés autochtones. Donc, encore là, c'est une volonté de permettre aux municipalités de se développer des projets et donc, d'engranger certains profits qui peuvent avoir un impact important pour des communautés dévitalisées.

3475

Donc, ça aussi, c'est un point important qui explique le développement de la filière éolienne.

Jusqu'à maintenant, il faut comprendre que les résultats obtenus ont été assez bons. Il y a une filière intégrée éolienne qui s'est développée au Québec. Et donc, jusqu'à un certain point il y a une base manufacturière qui a été installée, il y a une expertise qui s'est développée à différents niveaux, au niveau de l'ingénierie, de l'évaluation environnementale, ainsi de suite, puis il y a une base, au niveau de l'éducation collégiale, par exemple au Cégep de Gaspé, qui s'est développée et donc, qui permet le développement local de connaissances pour l'énergie éolienne, pour l'entretien, ainsi de suite. Et donc, c'est une base importante pour l'avenir, justement, économique, de plusieurs régions du Québec.

3480

3485

Donc, ça explique en partie les raisons du développement de cette filière énergétique au Québec.

3490

**LE PRÉSIDENT :**

Puis j'en reviens un peu à l'essence de votre question quant à la pertinence de développer, la décision de développer l'éolien. Monsieur Billette en a fait mention, c'est issu de la stratégie énergétique 2006-2015. Et j'inviterais monsieur Billette, peut-être, à nous faire part des travaux qui sont en cours actuellement quant à la nouvelle stratégie énergétique, alors, qui est le forum justement dans lequel on discute de l'avenir énergétique et du développement de projet.

3495

Alors, dans ce contexte-là, comment on situe la filière éolienne dans la future stratégie énergétique ou, encore, au moins nous broser un tableau de l'exercice qui se fait quant à la réflexion pour ce qui est du développement éventuel de la filière éolienne pour les prochaines années.

3500

**M. ARTHUR BILLETTE :**

Oui. En effet, comme vous l'avez précisé, la stratégie énergétique actuelle, 2006-2015, en arrive à son terme. Donc, les objectifs qui avaient été donnés étaient d'atteindre 4 000 mégawatts.

3505

On pense que cet objectif-là devrait être atteint d'ici 2018. Donc, il y a un petit délai, mais l'objectif devrait être atteint.

3510

Cependant, la stratégie étant maintenant arrivée à son terme, une nouvelle stratégie énergétique est développée. C'est dans le cadre de cette stratégie énergétique là que le Québec va déterminer s'il veut continuer à développer la filière éolienne ou mettre un terme à la filière éolienne. Évidemment, beaucoup d'autres questions seront discutées dans cette stratégie énergétique là, mais il y aura entre autres la question du développement de la filière éolienne.

3515

Donc, actuellement, il y a certaines consultations qui se sont faites auprès d'experts, donc, dans le courant du printemps. Donc, cette stratégie-là est toujours en développement. Jusqu'à maintenant il y a eu un groupe de travail conjoint, gouvernement-industrie, portant sur l'avenir de la filière éolienne qui a fait son travail à l'automne 2014 et qui a déposé son rapport au début 2015. Le rapport a été rendu public. Et dans ce rapport-là, les gens de l'industrie font la recommandation de continuer à développer la filière éolienne en lançant de nouveaux appels d'offres ou, enfin, en faisant l'achat de nouveaux blocs d'énergie éolienne, et les recommandations se font pour des blocs annuels autour de 300 mégawatts par année – je pourrai vérifier le chiffre.

3520

3525

Et donc, c'est la recommandation qui a été faite dans le cadre de ce groupe de travail là. Cependant, il n'est pas du tout certain que cette recommandation-là sera adoptée dans le cadre de la stratégie énergétique. Donc, pour le moment je ne peux pas m'avancer sur les résultats ou les objectifs qui seront choisis justement dans la prochaine stratégie énergétique.

3530

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être simplement nous rappeler l'exercice qui est en cours actuellement. Il y a des tables de discussion qui ont été formées en vue, justement, de l'éventuel débat public qui aurait lieu quant à la définition des objectifs de la nouvelle stratégie énergétique, êtes-vous à même de pouvoir nous préciser un peu c'est quoi le plan de travail de ces tables de discussion là, et l'échéancier éventuel du MERN quant à mettre sur la table, en quelque sorte, une proposition qui serait discutée publiquement?

3535

3540

**M. ARTHUR BILLETTE :**

Pour ce qui est des groupes spécifiques de consultation qui ont eu lieu, justement ils ont eu lieu au printemps. Les groupes ont été faits sous des cadres de discussion spécifique, donc : hydrocarbures, énergies renouvelables, et ainsi de suite. Donc, différents sujets ont été traités.

3545

Et dans le courant de l'automne 2015, le débat sera ouvert de manière plus large, et si je ne me trompe pas, le document devrait être déposé probablement d'ici la fin 2015. Mais je pourrais m'informer sur les différentes étapes puis revenir là-dessus pour la commission.

3550 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît. Alors, vous voyez, il y a déjà un forum qui discute sur l'éventuel développement de la filière éolienne puis de l'avenir énergétique du Québec.

3555 **M. LOUIS SIOUVILLE :**

Oui, mais ça va peut-être être un forum comme celui sur l'acceptabilité qu'on a tenu à huis clos.

3560 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais c'est parce que là, on est dans le commentaire. Mais simplement vous dire que pour ce qui est de la décision prise par le gouvernement de développer l'éolien, bien, actuellement, on est en discussion quant à l'avenir de cette filière-là, dans le contexte de la future stratégie énergétique. Donc, l'aspect décisionnel, il est en train d'être discuté puis éventuellement, le public sera invité peut-être à faire part de ses commentaires à ce sujet-là.

3565

Est-ce que vous avez une autre question, Monsieur Siouville?

3570 **M. LOUIS SIOUVILLE :**

Oui, c'est rapport à l'avocat qui a dit qu'il n'y a pas de problème, les 750 mètres, il n'y a pas de réciprocité, n'importe qui peut construire un bâtiment à l'intérieur des 750 mètres. Parce que pour moi, une règle d'exclusion, c'est réciproque. Je ne peux pas m'installer à 750 mètres de la maison, mais il ne peut pas y avoir une maison qui se construise à moins de 750 mètres...

3575

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, il y a une nuance. En tout cas, sauf erreur, puis je veux dire le promoteur le confirmera, l'interprétation à faire, c'est qu'il y a une zone d'exclusion de 750 mètres, mais par contre, il y a un droit acquis de l'agriculteur d'éventuellement vouloir implanter une résidence à l'intérieur du 750 mètres. Mais ce que je comprends de ce qui a été discuté, c'est qu'il va devoir aussi assumer la décision avec l'éventuel inconvénient que ça pourrait générer.

3585

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

D'accord.

3590 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, il y a un droit acquis qui semble n'être pas remis en question quant à la possibilité de l'agriculteur de construire une résidence.

3595 **M. LOUIS SIOUVILLE :**

3600 Mais d'un autre côté, Hydro-Québec, c'est l'année passée où il y a deux ans, qu'on fait démolir des immeubles, des constructions qui se sont faites dans la marge des lignes haute tension. Je pense que c'est 60 mètres qui est exclu, et il y en a qui avaient oublié ça, qui ont construit et Hydro-Québec a fait démolir.

**LE PRÉSIDENT :**

3605 Oui. Écoutez, là, on a le projet éolien, on a la zone d'exclusion, on a eu des réponses, alors, c'est l'état de la situation actuellement.

**M. LOUIS SIOUVILLE :**

3610 Même si le projet éolien est privé, est-ce que c'est les règles d'Hydro-Québec qui s'appliquent ou c'est d'autres règles?

**LE PRÉSIDENT :**

3615 Non. C'est les règles de la municipalité, à ma connaissance, sur la base des distances qui ont été édictées dans le règlement municipal. Alors, ce n'est pas Hydro-Québec, c'est un règlement municipal qui détermine les distances de l'éolienne, mais en conservant le droit acquis de l'agriculteur de pouvoir construire.

3620 Monsieur Haemmerli?

**LE COMMISSAIRE :**

Je vais profiter de la question de monsieur Siouville pour aller peut-être parler avec monsieur Chapdelaine. Juste pour faire le point, là, dans les terres agricoles, qu'est-ce qui a

3625 préséance? Est-ce que c'est le RCI? Est-ce que c'est le règlement de zonage? Juste pour clarifier l'interrogation de monsieur.

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

3630 Alors, pour répondre à votre question, Monsieur le commissaire, vous devez comprendre qu'il existe des paliers en termes d'urbanisme. Alors, le grand palier c'est le schéma d'aménagement. Ça, c'est un document qui s'applique à toute une MRC et auquel on peut greffer des règlements de contrôle intérimaire, des RCI. C'est ce qu'on parle depuis le tout début.

3635 Les RCI, lorsqu'une MRC adopte ça, c'est le Conseil des maires qui adopte ça, et lorsque c'est adopté, c'est une règle qui est commune à tout le territoire de la MRC.

3640 Maintenant, à une autre échelle, à l'échelle locale, on parle maintenant, non pas d'aménagement du territoire, mais d'urbanisme. Et donc, là, c'est le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme qui s'appliquent. Alors, évidemment, ça, c'est des dispositions qui vont être évidemment différentes d'une municipalité locale à l'autre. Et dans ce cas-ci, on peut bien parler de zonage, mais je ne pense pas que l'enjeu se retrouve là. Puisqu'on est en zone agricole, bien, le zonage est – mon collègue de la Municipalité pourra le dire, mais le zonage, à ce moment-là, pour l'usage, c'est probablement un zonage agricole.

3645 En termes d'autres règlements d'urbanismes, parce que, bon, je ne veux pas faire un cours d'urbanisme 101, mais en urbanisme on parle des règlements d'urbanisme avec un grand U, mais là-dedans, il y a plusieurs règlements. On parle notamment du règlement de zonage, c'est ce que le monde connaît le plus, c'est l'usage qu'on fait d'un terrain, mais on peut parler également des règlements de lotissement, des règlements de construction. Et là, moi, malheureusement, je ne connais pas les 1 111 règlements d'urbanisme des 1 111 municipalités du Québec. Je regrette. Alors, là, je vais être obligé de demander à mon collègue de la Municipalité de vous dire qu'est-ce qui s'applique.

3655 **LE COMMISSAIRE :**

Mais l'idée est de savoir si chaque palier encadre le palier suivant.

**M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :**

3660 Bien entendu. Bien entendu. Alors, il faut comprendre qu'au tout début, c'est les orientations gouvernementales du Québec. Alors, c'est les documents dont je vous ai parlé au tout, tout, tout début des audiences. Il y a ces fameuses orientations qui existent depuis 1994, qui s'appellent : « Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement ».

3665 Se sont greffées, au cours des années, de nouvelles orientations, notamment celles de  
2007 pour les projets éoliens. Alors, ça, ce sont les grandes orientations. C'est ce que le  
gouvernement du Québec souhaite voir sur son territoire.

3670 Ensuite de ça, il y a, comme je viens de le dire tantôt, les schémas d'aménagement, et en  
dessous des schémas d'aménagement, il y a les plans d'urbanisme.

3675 Évidemment, chaque pilier est géré par chaque organisation. Les orientations, c'est nous au  
ministère des Affaires municipales, mais c'est également tous les autres ministères et organismes  
qui doivent défendre et appliquer les orientations gouvernementales.

3680 Ensuite, on laisse le Conseil des maires décider de ce qui se retrouve dans le schéma  
d'aménagement et dans les règlements de contrôle intérimaire. Et au dernier palier, Monsieur le  
commissaire, c'est évidemment les élus de la municipalité locale qui décident des règles  
d'urbanisme qu'elle va appliquer sur son territoire, en fonction des zones qu'elle va découper elle-  
même sur son territoire.

J'espère que ça répond à vos questions?

**LE COMMISSAIRE :**

3685 Oui, ça va. Non, non, c'était juste pour remettre le cadre d'après séance, aller des  
orientations jusqu'aux règlements municipaux, puis comprendre comment tout ça s'imbriquait, là.

3690

---

**M. MICHEL DUBÉ**

**LE PRÉSIDENT :**

3695 Alors, j'invite maintenant monsieur Michel Dubé, s'il vous plaît.

**M. MICHEL DUBÉ :**

3700

Bonjour, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Monsieur Dubé.

3705 **M. MICHEL DUBÉ :**

Je voulais parler d'acceptabilité sociale et des consultations. Mardi soir, dans cette salle, il a été dit par un des experts d'un des ministères, je pense que c'est peut-être l'Environnement, qu'il n'y avait pas d'exigences concernant les consultations faites par les promoteurs.

3710 Ma question c'est : ne serait-il pas nécessaire de définir ce que devrait être une consultation, de donner des balises, un encadrement, en fait un guide pour les promoteurs, un peu comme le *Guide des élus* qu'a rédigé le CRÉ du Bas-Saint-Laurent lorsque sont apparues les premières éoliennes?

3715 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, peut-être rappeler les exigences pour les promoteurs de projets éoliens. Évidemment, il y a une nuance à apporter entre les projets communautaires et les projets autochtones. Monsieur Désilets, est-ce que vous pourriez, je pense qu'il y a une exigence contractuelle qui est faite et qui découle évidemment des décisions du gouvernement puis de la régie, concernant la consultation du milieu pour ce qui est de la réalisation des projets en lien avec les projets communautaires? Il y a quand même une certaine exigence qui est faite, alors, pourriez-vous nous expliquer un peu les nuances en regard d'un projet communautaire versus un projet autochtone?

3725 **M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

En fait, donc ce que je mentionnais c'est que les exigences, évidemment, elles sont formulées dans les décrets gouvernementaux. Dans certains cas, le gouvernement peut imposer la reconnaissance d'un projet communautaire ou d'un projet, tout simplement, même un partenariat public-privé ou un projet communautaire associé avec un partenaire privé, peut exiger la reconnaissance ou l'appui de la communauté locale. Donc, essentiellement, l'assurance que le projet a été... que dans le fond la communauté locale adhère au projet.

3735 Cependant, le gouvernement ne le fait pas toujours. Ce que je mentionnais hier, c'était que dans le cadre de l'appel d'offres en question, l'appel d'offres qui nous concerne, dans le cadre des projets communautaires, on parle bien, il y a deux blocs, le bloc communautaire, le gouvernement exigeait que le projet soit reconnu par la communauté locale, là où il était localisé.

3740 Il n'a pas à imposer cette exigence-là pour les projets autochtones autres que d'imposer que le projet soit reconnu par la communauté autochtone qui développait le projet. En gros, c'est à peu près ça. Je n'ai pas libellé des décrets, mais l'essence même de la réflexion, elle est autour de ça.



3745 Je mentionnais que le gouvernement peut l'imposer directement. Comme, on a lancé un programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques à peu près à la même époque, et puis le gouvernement avait même imposé, si mon souvenir est bon, qu'il y ait un référendum qui soit tenu au sein des populations pour le faire.

3750 Dans le cadre d'un appel d'offres plus récent, un appel d'offres qu'on a lancé en 2013, il y avait également une exigence de reconnaissance par la communauté locale.

3755 Alors, nous, ce qui arrive, c'est quand le gouvernement édicte un décret, nous, on le respecte à la lettre. Hydro-Québec n'est pas responsable de l'acceptabilité sociale des projets. C'est le promoteur qui doit s'assurer d'obtenir l'acceptabilité sociale envers son projet.

3760 Nous, évidemment, on a des critères qui sont ce qu'on appelle des critères reliés au développement durable, qui sont des critères d'évaluation. Mais ce qu'il faut retenir dans un premier temps, c'est que si le gouvernement, dans son décret, impose des exigences de consultation, nous, ça devient une exigence minimale. Donc, c'est une exigence de conformité. Si le projet ne respecte pas cette exigence-là, il est jugé non conforme.

3765 Par contre, évidemment, nous, on accorde des points sur le principe du développement durable. Évidemment, on agit, quand c'est nos propres projets, on va s'assurer de l'acceptabilité sociale, évidemment. Mais dans le cadre du processus d'évaluation, on va donner des points, par exemple, aux critères qu'on relie au développement durable, mais dans bien des cas, ces critères-là, à la base, ils reprennent les exigences du décret. Exemple, dans l'appel d'offres en question, on donnait 25 points sur 100 aux critères reliés au développement durable.

3770 Donc, pour les projets autochtones, on donnait donc... mais c'était des exigences reliées à la capitalisation et au contrôle. Donc, l'exigence minimale de participation en capitalisation c'était de 30 % pour les communautés autochtones. Les communautés autochtones qui décidaient de s'accaparer un plus grand contrôle des projets pouvaient obtenir jusqu'à six points.

3775 Donc, pour concrétiser davantage le concept de projet communautaire ou de projet autochtone, alors, dans le cadre du projet autochtone, il y avait donc six points qui étaient donnés s'il y avait une participation plus grande de la communauté autochtone en capitalisation. Un autre six points additionnels qui étaient donnés si la communauté autochtone s'engageait à avoir une participation plus grande au contrôle du projet. Il y avait également six points qui étaient accordés pour si un projet impliquait plus d'une communauté autochtone. Donc ça, ça fait déjà un total de 18.

3780 Et pour les autres critères, je pourrais... ah oui, c'est vrai. Il y avait également d'autres critères, les points résiduels étaient accordés, d'une part, si le promoteur s'engageait à appliquer

3785 le cadre de référence. Donc, le cadre de référence, c'est le cadre de référence pour l'implantation de projets éoliens en milieux agricole et forestier.

3790 Le promoteur en a parlé à plusieurs reprises. C'est un cadre de référence qui définit, en fait un guide de bonnes pratiques quand on veut implanter un projet éolien sur des terres agricoles ou forestières. C'est calqué pas mal sur notre propre cadre de référence pour l'implantation des lignes et des postes sur les mêmes territoires. Donc, des points qui étaient accordés à ça.

3795 Puis là, il y a deux autres critères. Les autres points étaient accordés pour un projet où les paiements aux propriétaires privés excédaient les niveaux prévus au cadre de référence. Le cadre de référence prévoit 2 500 \$ du mégawatt installé dans l'emprise d'un terrain privé. Et dans ce cas-là, le promoteur prévoyait de donner 3 000 \$. Donc, il y a des points pour ça. Il y avait également des points qui étaient accordés au paiement effectué aux municipalités. Donc, quand le promoteur s'engageait, il n'y avait pas d'exigence minimale, mais quand le promoteur s'engageait, avait effectué des paiements aux municipalités, il obtenait également des points.

3800 Ça fait que ça fait le tour de ce qu'on appelle des critères reliés au développement durable. C'est évidemment incomplet, mais il faut comprendre que ce ne sont pas des projets d'Hydro-Québec, ce sont des projets...

3805 **LE PRÉSIDENT :**

3810 Écoutez, en résumé, ce que je comprends de votre réponse, Monsieur Désilets, il y avait des exigences en matière d'acceptation du projet par les communautés locales pour la petite hydraulique, les projets éoliens communautaires, et l'exigence pour ce qui est des projets autochtones, c'était spécifique et relié à l'acceptation par la communauté autochtone. C'est bien ça?

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

3815 Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

3820 Alors, on résume la chose. Le ministère du Développement durable?

**Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Oui. J'ai un complément d'information à apporter là-dessus. En fait, quand le ministère reçoit un avis de projet, donc dans ce cas-ci précisément on a reçu l'avis de projet du promoteur

3825 en vertu de l'article 31.2 de notre *Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministre donne une directive au promoteur pour qu'il puisse rédiger son étude d'impact.

3830 Dans cette directive-là, on incite les promoteurs à consulter le plus tôt possible les différentes parties prenantes pour que dans le fond, leur opinion puisse être vraiment prise en compte dans toute la décision impliquant le projet.

3835 Donc, dans notre directive, c'est pris en considération. On regarde ça dans l'étude d'impact puis nous, au ministère, on a un expert qui se consacre aux impacts sociaux. Donc, toute cette question-là est regardée. D'ailleurs, en recevabilité, on a posé plusieurs questions au promoteur sur ce sujet-là. Puis en analyse environnementale, l'acceptabilité sociale, c'est quelque chose qui est regardé, tous les impacts sociaux, parce que l'acceptabilité sociale, il faut savoir que c'est quand même une notion qui est complexe, qui n'est pas seulement quantitative, mais bien qualitative. Donc, c'est un ensemble d'éléments qu'on considère dans notre analyse, dont les particularités du milieu, les opinions des parties prenantes, tous les mécanismes de consultation  
3840 qui ont été mis en place par le promoteur. Nous, on va porter un jugement là-dessus, puis on va émettre nos recommandations au ministre.

**LE PRÉSIDENT :**

3845 Alors, merci. Monsieur Dubé, votre autre question?

**M. MICHEL DUBÉ :**

3850 Oui. Mon autre côté c'est toujours sur la consultation. À la suite d'une pétition remise par des citoyens de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, la municipalité a reçu 598 signatures d'électeurs, signatures vérifiées par la Direction générale. La municipalité a décidé de faire elle-même un sondage auprès de la population. Les résultats de ce sondage sont sortis cette semaine puis ça a été dévoilé, c'est 98,79 % des citoyens rejettent le projet éolien.

3855 Ma question : avec tous les moyens techniques et l'argent disponible que TCI et KSE ont, pourquoi avoir choisi de faire du porte-à-porte pour ne rejoindre que 28 personnes provenant de deux municipalités totalisant 3 375 personnes? Pourquoi avoir choisi ce système-là et ne pas avoir fait un sondage téléphonique, comme le promoteur l'avait déjà fait quelques années auparavant?  
3860

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Poirier? Alors, vous avez fait des choix en termes de consultation du milieu.

3865

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Vous permettez, je vais demander à monsieur Morris de répondre, mais justement on cherche les informations pour pouvoir les projeter en même temps. Donc, je vais laisser monsieur Morris expliquer les différents efforts qui ont été faits afin de rejoindre la population.

3870

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, écoutez, peut-être préciser simplement la question. Je veux dire, la question de monsieur Dubé est quand même précise, là. Pourquoi avoir choisi du porte-à-porte au lieu du sondage?

3875

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Effectivement, il n'y a pas eu seulement du porte-à-porte de fait dans l'effort de consultation. Ce n'est pas de dire qu'on a choisi le porte-à-porte pour remplacer un, il y avait plusieurs étapes de prévues pour la consultation. Ce n'était pas un choix entre un ou l'autre. Est-ce que ça répond en partie à votre question?

3880

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Bien, on va laisser monsieur Morris faire sa présentation puis au besoin, on ira en complément.

3885

**M. JOHN BUD MORRIS :**

Now, we had quite a bit of an extensive plan to consult with the surrounding people from the project area, and we started with a website dedicated to the project and we had a consultation meeting and an open house. We met with citizens and stakeholders; we had wind farm tours, door-to-door visits, and information letters to citizens. We opened up a local office, we had a consultation committee and a communication plan put together. We had a plan for have a plan for a complaint management plan as part of the consultations.

*Nous avons eu un plan exhaustif pour consulter les gens environnants de la zone du projet. Nous avons commencé avec un site web dévoué au projet. On a eu une rencontre de consultation avec une porte ouverte aussi. On a rencontré les citoyens, des parties prenantes, des visites de parcs éoliens, des visites porte-à-porte, des lettres d'information aux citoyens. Nous avons ouvert un bureau local, on a eu un comité de consultation et un plan de communication de montés et un plan pour la gestion des plaintes, et ça faisait partie des consultations.*

In terms of some of the details on the wind farm tours, we organised a visit to the Montérégie wind farm for the Saint-Cyprien Municipal Council and citizens in 2014. We had a site visit to the Saint-Philomène wind farm construction site for landowners in 2014, and we had a visit to the Montérégie wind farm for consultation community members in 2015.

In terms of our door-to-door visits, that was one component. We had identified specific targets, the roads and streets surrounding the project area, and we had representation from Kahnawà:Ke Sustainable Energies and a neutral facilitator to visit these homes and try to engage in a dialogue. This started in November of 2014, and has temporarily ceased or come to a halt in February of 2015, but we have plans to continue those consultations as soon as our environmental coordinator and spokesperson is able to resume her duties.

And we had follow-up with letters to a variety of different organizations and institutions, asking them to receive us to obtain information and, for us, to get feedback from them and how we can improve the project.

All and all, I think the consultation is ongoing, it's not ended. From our perspective, we still endeavour to make this project as beneficial and as good as possible and we will continue to engage with everyone who will accept our presence and our invitations to participate.

*Concernant les autres détails sur les visites aux parcs éoliens, nous avons organisé une visite au parc éolien de Montérégie pour les citoyens, pour le Conseil municipal de Saint-Cyprien en 2014. On a eu une visite du site au parc éolien de Saint-Philomène pour le site de construction pour les propriétaires en 2014, et on a eu une visite au parc éolien de Montérégie pour les membres du conseil en 2015.*

*Concernant nos visites porte-à-porte, c'était juste une composante. Nous avons identifié des cibles spécifiques, des rues et des routes qui entouraient la zone du projet. On a eu la représentation des Énergies Durables Kahnawà:Ke et un modérateur neutre pour visiter les maisons, pour essayer d'engager un dialogue. Ça a commencé en novembre 2014 et pour l'instant, nous avons cessé en février 2015, pour l'instant, mais nous avons l'intention de continuer ces consultations aussitôt que notre coordonnatrice et porte-parole pourra reprendre ses fonctions.*

*On a eu des lettres rédigées et envoyées à plusieurs institutions pour leur demander de nous recevoir pour obtenir des informations et qu'ils nous fassent part de leurs commentaires pour voir comment on peut améliorer ce projet.*

*En tout, je pense que la consultation est continue, ce n'est pas terminé. De notre perspective, on vise à rendre ce projet aussi bénéfique et aussi bon, aussi valable que possible et on va continuer à engager avec tout le monde qui va accepter notre présence et qui va accepter nos invitations à participer.*

We also have the Consultation Committee and there have been wide invitations to participate to a broad number of citizens and organizations. The invitations are still open for those who have either delayed or maybe have had a change in heart and would like to participate. We have a structured term of reference that had been defined by the Committee; we had six citizens, including two landowners, two municipal councillors, five environmental group representatives, one agronomist and representative from the Mohawk Council of Kahnawake.

The purpose is that regular dialogue with the citizens and stakeholders join all stages of the projects.

Again, this is an on-going process for us, we have as our objectives to continue our consultations and make them as broad as possible in the surrounding area and the impacted area.

Thank you.

*Nous avons eu le comité de consultation et il y a eu des invitations à participer à un grand nombre de citoyens et d'organismes. Les invitations demeurent toujours ouvertes pour ceux ont été retardés ou qui ont peut-être changé d'avis et veulent toujours participer. Nous avons un cadre de référence structuré défini par le comité; nous avons six citoyens, y compris deux propriétaires fonciers, deux conseillers municipaux, cinq représentants des groupes environnementaux, un agronome et un représentant du Conseil Mohawk de Kahnawake.*

*Le but est d'avoir un dialogue régulier avec les citoyens et les parties prenantes pendant toutes les étapes du projet.*

*Encore une fois, c'est un processus continu pour nous, il est notre objectif de continuer nos consultations et de les rendre aussi larges que possible dans la zone environnante et la zone d'impact.*

*Merci.*

3890 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Poirier?

3895 **M. STÉPHANE POIRIER :**

3900 Oui. Peut-être en complément d'information, qui ramènerait peut-être plus précisément la question. Le but du porte-à-porte n'était pas nécessairement de compter les personnes, et ça, ça a été clair dès le départ et on l'expliquait aux gens qu'on rencontrait. Le but n'était pas de compter les pour et les contres, mais bien d'aller chercher les craintes qui étaient dans la population. Les craintes qu'on a pu, disons, prendre en compte et analyser depuis ce temps-là sont les mêmes craintes qu'on entend ici ce soir, ce soir et dans les jours qui ont passé.

3905

Donc, comme on l'explique, le but ce n'était pas de compter les pour et les contres, mais bien d'aller chercher de l'information, à savoir qu'est-ce qui, au niveau de la population, semblait problématique.

3910

Peut-être, pour revenir au nombre de personnes qui ont été visitées. Il y a quand même eu des éléments qui ont fait que la campagne de porte-à-porte, peut-être qu'elle s'est terminée un peu plus rapidement. Bien sûr, on était en hiver. Il y a aussi le fait que dans certains cas, on a eu des conversations avec des personnes qui nous ont amenés à prendre la décision d'arrêter pour un certain moment la consultation porte-à-porte – entre autres, madame Jacobs était très occupée, mais il y a aussi le fait qu'on avait envoyé des lettres d'information pour expliquer qu'on était pour passer et puis dans plusieurs cas, certaines portes ne s'ouvraient pas. Pendant les visites, entre autres, il y a une des personnes rencontrées qui nous a exprimé qu'il avait été invité à ne pas ouvrir la porte pour ne pas justement être partie de la consultation.

3915

Donc, après un certain temps, on a donc décidé de prendre les craintes qui avaient été exprimées là, et de commencer à les analyser et puis de continuer, justement par le processus du BAPE, à mieux comprendre quel élément encore pouvait être amélioré du projet.

3920

**LE PRÉSIDENT :**

3925

Peut-être, dans votre étude d'impact vous faites référence à un sondage téléphonique qui a été réalisé auprès de 90 répondants. Est-ce que c'est possible pour vous de déposer les résultats du sondage téléphonique?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

3930

Dans le cas du sondage téléphonique, je vais laisser monsieur Morris, qui s'occupait de KSE déjà à l'époque, expliquer un peu plus le but du sondage téléphonique.

**M. JOHN BUD MORRIS :**

When we decided to do the telephone survey, the objective was to gauge the level of work that we had in front of us. The objective was not to do a manual count of how many people were for or against, it was to find out whether they knew about the project, if they needed more information and what could we do to move that process along.

*Quand on a décidé de faire le sondage téléphonique, l'objectif était de jauger le niveau de travail qu'on avait devant nous. L'objectif n'était pas de faire un décompte manuel du nombre de personnes qui étaient pour et contre, mais plutôt de savoir s'ils étaient au courant du projet ou s'ils avaient besoin de plus de renseignements, et qu'est-*

*ce qu'on pouvait faire pour améliorer ce processus-là.*

And that was the basis and the functional and it was particularly important from our perspective, because we were the first and only aboriginal project that was moving forward. So it wasn't a standard wind energy project from our perspective, it had an added dimension that it was an aboriginal project going forward.

*Et ça, c'était en fait la fonction de ça et c'était particulièrement important de notre point de vue, parce qu'on était le seul, le premier et le seul projet autochtone qui allait de l'avant. Alors, ce n'était pas un projet d'énergie éolienne, de notre perspective, mais il fallait mentionner que c'était un projet autochtone qui allait de l'avant.*

**LE PRÉSIDENT :**

3935

Alors, je réitère ma question. Est-ce que c'est possible qu'on nous dépose les résultats du sondage?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

3940

On peut faire un sommaire, parce qu'il n'y a pas de rapport final. C'était vraiment des données qui ont été prises et puis qui ont été justement développées, comme on expliquait, pour voir le travail qu'il y avait à faire. Donc, on peut faire un sommaire des appels qui ont été faits, mais il n'y a pas de rapport comme tel, final, en bonne et due forme qui a été fait par rapport à ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3945

Donc, il n'y a pas une compilation des réponses, des sujets qui ont été soulevés?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

3950

Effectivement, il y a une compilation qui a été faite, mais c'est un document de travail. Si vous voulez, on peut essayer de faire une forme de document qui pourrait être pris en compte par la commission.

**LE PRÉSIDENT :**

3955

S'il vous plaît. Au moins déposez un sommaire. Monsieur Haemmerli?



3960 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Qui avait réalisé le sondage?

3965 **M. JOHN BUD MORRIS :**

Cardinal Communications.

**LE COMMISSAIRE :**

3970 Merci. Dans le tableau que monsieur Morris a présenté avec les différentes étapes de consultation – vous allez le déposer, là, ou il a peut-être déjà été déposé dans la présentation initiale – ça nous aiderait s'il y avait des dates ou des intervalles de temps qui correspondaient à chacune des étapes. C'est faisable, ça?

3975 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Ce n'est pas vraiment faisable d'expliquer quelle période, quelles étape sont été faites et à quel moment.

3980 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Dans le même ordre d'idée, pour ce qui est du bureau ouvert à Saint-Cyprien, est-ce qu'on a une compilation ou une idée de la quantité des visites, les préoccupations exprimées, les questions posées et tout ça?

3985 **M. STÉPHANE POIRIER :**

3990 Donc, le bureau de Saint-Cyprien a été ouvert en janvier avec un horaire, disons, pas nécessairement fixe au début. On a commencé justement à ouvrir plus précisément dernièrement. Le but de ce bureau-là était justement d'attendre les appels et de pouvoir avoir un endroit pour rencontrer.

3995 Jusqu'à présent, j'ai quand même été présent dans les derniers mois de façon assez régulière au bureau, on a aussi des gens qui ont travaillé au bureau. Et à part deux visites, dont un agriculteur intéressé et puis un contracteur, toutes les autres personnes qui sont passées au bureau, c'était soit des gens du comité consultatif ou des propriétaires concernés.

4000 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Encore une demande de la commission dans le cadre de la consultation. Dans l'étude d'impact, vous mentionnez qu'une – je cite à peu près :

4005 « Une étude sociale comprehensive a été réalisée afin de comprendre et d'anticiper les attentes de la Municipalité et des autres parties intéressées. »

Est-ce qu'on peut avoir accès? Est-ce que vous pouvez déposer cette étude? Qu'est-ce qu'elle disait, quelles étaient les conclusions?

4010 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, le document en question, c'est un profil social, dans le fond, de comprendre les différents enjeux du milieu. Effectivement, ça pourrait être déposé.

4015 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

4020 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Dubé, pour vos questions.

4025  

---

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS**

**LE PRÉSIDENT :**

4030 J'invite maintenant, madame Brigitte Schoemans, s'il vous plaît.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Bonsoir.

4035 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame.

4040 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Moi, je voudrais comprendre. Hier, quand il a été question du mât de mesure des vents, si j'ai bien compris, ça a été calculé de 2009 à 2012. Si je comprends bien, c'est une moyenne qui a été faite. Est-ce que ma compréhension est bonne? Est-ce que c'est une moyenne qu'on a faite de 2009 à 2012?

4045

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Pour revenir sur la discussion concernant les relevés pour ce qui est du mât des vents, si je me rappelle bien, la réponse du promoteur est à l'effet qu'il y avait certaines données stratégiques qui étaient de la responsabilité du promoteur. Mais on allait nous produire une moyenne des vents qui avaient été répertoriés par le mât comme tel. Est-ce que c'est le cas?

4050

**M. STÉPHANE POIRIER :**

4055

Bien, oui. Effectivement, ça a été déposé. Ce qui a été déposé c'est plutôt la moyenne à long terme prévue grâce à l'étude de vents.

**LE PRÉSIDENT :**

4060

Alors, oui, c'est une moyenne des vents qui a été déposée sur la base des données de ce qui a été relevé.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

4065

De 2009 à 2012?

**LE PRÉSIDENT :**

4070

De 2009 à 2012?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

4075

Juste pour bien expliquer, la moyenne, l'étude de vents, ce n'est pas une moyenne des vents au mât. C'est une étude beaucoup plus compliquée que ça. On va peut-être laisser monsieur Pelletier expliquer tout le processus qui amène à la détermination du potentiel éolien à long terme.

4080 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

4085 **M. FRANCIS PELLETIER :**

Donc, juste pour répondre à une des questions, le mâât météo a été installé de septembre, du 3 septembre 2009 au 14 juin 2012. Donc, les dates sont bonnes.

4090 Quand on sort la vitesse à laquelle vous faites référence, la façon d'y arriver, ce qu'on fait, c'est qu'on installe un mâât météorologique durant une période d'idéalement plus qu'un an, puis on mesure à l'emplacement du mâât météo. Et il faut faire une correction sur les vitesses qui sont mesurées là. Parce qu'il peut arriver une année que le vent qu'on a mesuré est plus élevé que la moyenne ou est moins élevé que la moyenne.

4095 Donc, on prend les mesures qui ont été faites donc de 2009 à 2012, on compare ça avec des références long terme. Ça peut être des stations d'Environnement Canada ou ce qu'on appelle des modèles méso-échelles, c'est des données en haute atmosphère, et on compare la vitesse du vent qu'on a eue pendant la période de mesures, et on compare par rapport à un long terme. On vient faire une correction à ce moment-là pour être représentatif du long terme.

4100 Une autre correction qu'on fait aussi, c'est que le mâât météo était de 60 mètres, sauf que les éoliennes sont de 98 mètres. Donc, il faut prendre ces vitesses qui ont été mesurées là, et les extrapoler jusqu'au niveau du moyeu. C'est une deuxième correction qu'on fait.

4105 Donc, les vitesses qu'on a déposées à la commission, on parlait aux alentours de 7,1 mètres par seconde, considèrent ces deux corrections-là, donc un ajustement long terme et extrapolation verticale.

4110 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

4115 Alors, votre autre question, Madame Schoemans?

4120 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Donc, à ce moment-ci, j'aimerais qu'on m'explique comment vous avez pu produire, par Genivar en juillet 2010, la carte numéro 3 dans le volume 2 que vous avez intitulée « La vitesse du vent à 100 mètres »? Comment cette carte-là a pu être produite en 2010 alors que votre étude n'était pas encore terminée?

4125

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Poirier?

4130

**M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, il y avait eu une première étude de faite avec les données de vent jusqu'à la soumission. Et puis après ça, il y a une deuxième étude qui a eu lieu après, justement, la chute du mât météo suite à du vandalisme.

4135

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça a été une évaluation qui a été faite en deux étapes, c'est ce que je comprends?

4140

**M. STÉPHANE POIRIER :**

C'est deux études de vents séparées.

4145

**LE PRÉSIDENT :**

Deux exercices différents.

**M. STÉPHANE POIRIER :**

4150

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4155

D'accord. Alors, ça a été deux exercices différents.

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Donc, celle de 2010 ne correspond pas à cette étude-là, donc. C'est ce que je comprends?

4160 **LE PRÉSIDENT :**

C'est deux études différentes.

4165 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

La carte numéro 3 du volume 2.

**LE PRÉSIDENT :**

4170 La carte numéro 3 du volume 2 repose sur l'étude de 2010 ou celle...?

**Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

4175 Est-ce que c'est possible de la projeter, Monsieur?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

4180 Donc, si c'est possible de répéter la question avec la carte en place, pour bien comprendre...?

**LE PRÉSIDENT :**

4185 Oui. Alors, ce que je comprends de la question de madame Schoemans c'est : sur quelle étude se base la carte numéro 2? Vous avez deux études de vents, vous avez une carte, sur quelle des deux études se base la carte?

**M. STÉPHANE POIRIER :**

4190 Celle de 2010.

**LE PRÉSIDENT :**

Celle de 2010. Merci, Madame Schoemans.

4195 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS :**

Merci.

---

4200 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant madame Sylvie Marceau, s'il vous plaît. Elle est partie, madame Marceau. Alors, avant de passer à un autre appel...

4205 **M. GILLES CHAPDELAIN :**

Monsieur le commissaire, hier, on se rappelle, il y a eu une question qui nous a été adressée au ministère des Affaires municipales concernant un procès-verbal qui aurait été signé par monsieur le maire. On a fait une demande d'avis juridique auprès des avocats de notre ministère, et je viens tout juste de recevoir la réponse.

4210

Alors, ça confirme en quelque sorte ce qu'on disait hier, c'est-à-dire que l'article 201 du Code municipal indique que les procès-verbaux doivent être signés par la rédactrice ou le rédacteur. Généralement, on s'entend que c'est le directeur général qui est présent aux séances du conseil, et par monsieur ou madame la mairesse. Monsieur le maire ou madame la mairesse, et ce, même si le maire se retire des discussions pendant un point, deux ou trois points, c'est quand même le maire qui va signer les documents.

4215

Et là, à la question : est-ce qu'il y a un conflit? Est-ce qu'il y a un problème? Bien, la réponse, selon notre avocat, c'est qu'il n'y a pas de problème puisque le procès-verbal est de toute manière approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux à la séance suivante. Alors, ça répond à la question par rapport à l'article 201.

4220

Et pour ce qui est des extraits de règlement, parce que là, évidemment, je n'ai pas vu le document qui avait été remis à la citoyenne, s'il s'agit d'un extrait de résolution, à ce moment-là l'extrait de résolution n'avait pas à être signé par monsieur le maire. Maintenant, si monsieur le maire l'a signé, c'est une erreur factuelle, il n'y a pas de conséquence par rapport à ça. Et ça, pour la réponse à cette deuxième hypothèse, on le retrouve à l'article 202 du Code municipal.

4225

4230 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de ce complément d'information.

4235

4240

**Mme ASTRID AMMERLAAN**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant madame Astrid Ammerlaan, s'il vous plaît.

4245

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Alors, Monsieur le président, je demande la permission de donner ma place à mon mari, parce qu'il doit partir pour traire les vaches et il est six personnes derrière moi.

4250

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, écoutez, vous comprendrez qu'il y a déjà des gens qui se sont inscrits.

4255

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Oui, il est inscrit.

**LE PRÉSIDENT :**

4260

Alors, ces gens-là attendent aussi pour poser des questions. Alors, est-ce que votre mari s'est inscrit?

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

4265

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4270

Alors, monsieur Ammerlaan est déjà inscrit. Donc, je veux dire, je vais attendre simplement que ça soit son tour. Je vais passer la parole à ceux qui se sont inscrits avant lui. Alors, c'est les règles du jeu. Alors, on ne peut pas substituer une personne qui s'est inscrite à un registre pour passer sa place à un autre.

4275

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Mais c'est ma place.



4280 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais vous ne pouvez pas en disposer, Madame, c'est la place de commission. Le registre veut qu'en termes d'équité, les gens s'inscrivent et on les passe l'un à la suite de l'autre. Ça fait qu'il y a d'autres personnes qui se sont inscrites après vous. Compte tenu que monsieur Ammerlaan est déjà inscrit, alors je vais devoir attendre simplement que ça soit son tour. Comme le vôtre.

4285

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

4290 Oui, mais il doit...

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, est-ce que vous avez des questions?

4295

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Oui.

4300 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on vous écoute. Alors, je suppose que monsieur Ammerlaan sera là ce soir?

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

4305

Mais c'est ça, le problème que tout est mis maintenant dans ce temps, les cultivateurs sont dans le champ.

**LE PRÉSIDENT :**

4310

Oui.

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

4315

Nous, on doit partir pour traire les vaches. Il va être en retard ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, on va procéder le plus rapidement possible à vos questions, Madame.

4320 **Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Oui, mais si on donne notre nom au registre, madame Sylvie Marceau elle a donné son nom hier soir. Elle est revenue cet après-midi et ils ont repris son nom.

4325 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez. Moi, j'ai la liste d'hier soir, puis j'ai fait un appel tout à l'heure puis les gens n'étaient pas présents, puis je vais refaire un appel tout à l'heure pour savoir si les gens sont présents, de façon à ce qu'on pose des questions. Je ne vois pas le nom de monsieur Ammerlaan. Alors, écoutez...

4330

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Non, non, pas de mon mari. Mais je veux dire, parce que ce soir, il va venir à 7 h 30. Est-ce qu'il peut être déjà maintenant sur la liste, parce que le registre sera fermé avant qu'il arrive?

4335

**LE PRÉSIDENT :**

Je veux dire, vous présumez de quelque chose que je ne peux pas, absolument pas vous confirmer. Alors, je vous demanderais de poser vos questions de façon à ce qu'on procède rapidement puis que les autres personnes avant votre mari puissent venir poser leur question pour que votre mari puisse venir poser les siennes. Alors, je vous écoute.

4340

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Mes parents ont vécu la Deuxième Guerre mondiale en Europe aux Pays-Bas. Ils ont élevé leurs enfants avec parcimonie et j'ai bien compris un autre mot pour l'austérité. En fonction de ma jeunesse et de mon éducation, je suis toujours intéressée à mettre à profit ce que nous avons déjà en place, au lieu de toujours multiplier et fabriquer de nouveau, ce qui résulte souvent au gaspillage des ressources naturelles non renouvelables.

4345

4350

Ma question est : si Hydro-Québec pouvait renouveler et remettre à point tout le réseau existant déjà en place pour qu'il n'y ait plus ou moins de pertes d'électricité, autrement dit, si Hydro-Québec était encore plus efficace, combien de pourcentage d'électricité est-ce qu'elle pourrait sauver?

4355

4360 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Désilets, en fonction de la perte éventuelle de production, de la consolidation du réseau, vous avez déjà une perte dans le transport. Alors, ce que je comprends de la question c'est dans quelle mesure on pourrait éventuellement aller chercher un potentiel qu'on irait chercher dans les pertes de réseau en quelque sorte?

4365

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

Écoutez, le réseau est dessiné d'une façon à ce qu'il soit le plus efficace possible et je ne vois pas comment les pertes sur le réseau pourraient être réduites par le renforcement du réseau de distribution, par exemple

4370

**LE PRÉSIDENT :**

Mais peut-être nous donner un chiffre. Est-ce que vous avez une idée du nombre de...

4375

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

Du taux de perte?

4380

**LE PRÉSIDENT :**

Du taux de perte, oui.

4385 **M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

Le taux de perte, c'est assez particulier. Je peux vous donner le taux de perte moyen sur le réseau, peut-être, mais je ne l'ai pas, je pourrais toujours le chercher. Mais pour faire un parallèle avec un parc éolien, par exemple, ce qu'on dit c'est que... les pertes c'est quoi? C'est les pertes électriques qui sont générées en transportant l'électricité.

4390

Donc, plus les parcs éoliens, plus les centrales sont loin de l'endroit de la charge, qu'on appelle, donc de l'endroit où l'électricité est consommée, plus les pertes électriques sont grandes. Et dans le cadre des appels d'offres, on tient compte du taux de perte, ça fait partie de ce qu'on appelle le coût de transport.

4395

Alors, pour vous donner un exemple, s'il y a un avantage entre autres de la présence d'un parc éolien près d'une zone de consommation, c'est que les pertes électriques sont extrêmement faibles. On dit même qu'il y a une espèce de phénomène de soulagement du réseau.

4400 Ça fait qu'à votre question la réponse c'est ça. Moins l'électricité est acheminée sur une longue distance, moins le taux de perte est élevé. Si on utilise une ligne à courant continu comme celle qui achemine l'électricité qui vient du Nord québécois, c'est un système de transport, c'est un type de technologie qui entraîne des pertes électriques très faibles, comparativement à ce qui est fait si on transporte l'électricité en courant alternatif.

4405 Alors, je vois mal la question, en fait.

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

4410 Mais ce n'était pas ça ma question, parce que moi je pense...

**LE PRÉSIDENT :**

4415 Écoutez, Madame Ammerlaan, pour résumer votre question, ce que je comprends c'est que vous voulez faire un parallèle avec la perte qu'on pourrait récupérer au lieu de créer de nouvelles productions.

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

4420 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4425 Je pense que c'est un peu ça, le parallèle que madame voulait essayer de faire, là. C'est-à-dire en jugeant, en quelque sorte, la perte éventuelle, la réflexion de madame serait de dire : bien, écoutez...

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

4430 Oui. Non, je pense que c'est une fausse piste dans la mesure où les réseaux sont conçus, c'est des fils électriques, ça se trouve à être des équipements qui sont utilisés pour transformer, pour stabiliser la tension et tout, et tout. Je veux dire, un conducteur, on installe des conducteurs qui permettent de transporter l'électricité de la façon la plus efficace possible. Je ne vois pas d'amélioration marquée qui pourrait être faite. Bref, ne pas avoir à construire des centrales, par exemple en améliorant le réseau de façon à réduire les pertes. Non, je ne vois pas.

4435

4440 **Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Mais j'ai compris qu'après le verglas, après tous les renouvellements après le verglas, l'efficacité d'Hydro-Québec était beaucoup plus élevée, parce que tout était mis à nouveau.

4445 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Madame Ammerlaan, on est dans le débat, là. C'est votre opinion.

4450 **Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Non, c'était une question.

**LE PRÉSIDENT :**

4455 Comme les autres personnes qui sont venues intervenir, je vous inviterais à noter pour le mettre à votre mémoire. Avez-vous une autre question?

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

4460 Il y a quelques années, Hydro-Québec a fait beaucoup de promotion pour diminuer la consommation d'électricité dans notre société de gaspillage. Pour beaucoup de gens, le fait que l'énergie éolienne est verte, c'est une carte blanche d'en utiliser en masse. Est-ce qu'Hydro-Québec fait encore des efforts pour sensibiliser la population d'utiliser l'électricité d'une façon modérée et consciencieuse?

4465 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Désilets?

4470 **M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

4475 Oui, tout à fait. Dans les plans d'action d'Hydro-Québec, il y a des plans de réduction de la consommation, des mesures d'efficacité énergétique qui sont, je dirais même, très ambitieuses. L'an dernier, l'objectif était un objectif de réduction de la consommation de l'ordre de 7 térawattheures. C'est un objectif de réduction par des mesures d'efficacité énergétique. Et oui, effectivement, Hydro-Québec travaille au développement de programmes d'efficacité énergétique, de façon à s'assurer qu'évidemment, on puisse économiser l'énergie de façon à augmenter, finalement, à optimiser l'utilisation qui en est faite. Effectivement.

4480 Je ne veux pas tomber dans des mesures spécifiques, mais que ça soit des mesures  
reliées par exemple à l'installation de fenêtres énergétiques, à la meilleure isolation des maisons,  
4485 au lancement de différents projets qui peuvent permettre de réduire la consommation, à la fois  
des clients industriels ou des clients résidentiels, je pense que les gens aussi sont conscients qu'il  
y a de publicité qui est faite à cet effet-là. C'est très concret. Les objectifs sont ambitieux et le  
gouvernement s'assure également que ces objectifs-là soient à la hauteur de ses attentes.

**Mme ASTRID AMMERLAAN :**

4490 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame.

4495

---

**M. PIERRE COUTURE**

**LE PRÉSIDENT :**

4500

Alors, j'invite maintenant monsieur Pierre Couture, s'il vous plaît.

**M. PIERRE COUTURE :**

4505

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Rebonjour, Monsieur Couture.

4510

**M. PIERRE COUTURE :**

4515 En pages 121, 122 de son étude d'impact, le promoteur affirme que son projet va réaliser  
« des réductions potentielles des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques par le  
déplacement de sources fossiles d'énergie. » Ça, c'est la citation.

Or, on apprend qu'en raison de la non-fiabilité des éoliennes, Hydro-Québec a décidé de  
recourir à nouveau à la centrale thermique de Bécancour pour répondre à la demande de pointe,  
parce que les éoliennes, quand il fait froid, elles s'enrhumant et elles ne donnent aucun service.

4520 Alors, j'aimerais savoir – là, on a l'impression que les éoliennes vont entraîner une augmentation des émissions de gaz à effet de serre – j'aimerais savoir où la réduction va survenir?

**LE PRÉSIDENT :**

4525 Bon. Peut-être parler, Monsieur Désilets, en fonction de l'annonce qui a été faite par Hydro-Québec du redémarrage de la centrale de cogénération de TransCanada à Bécancour pour les périodes de pointe, je crois?

4530 Dans quelle mesure, en fonction de la problématique qui a été soulevée par monsieur Couture, en termes de production énergétique versus le gain éventuel des éoliennes?

**M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

4535 Bien, ce que je disais tantôt, c'est que... ce que je disais simplement, c'est qu'il faut reconnaître un certain nombre de choses, d'une part, il faut reconnaître que la production éolienne, ce n'est pas une légende urbaine, la production éolienne est beaucoup plus importante en période hivernale, parce qu'en général il y a plus de vent.

4540 Donc, la contribution de la production éolienne l'hiver est très bonne. Évidemment, il y a des limitations, là. À certaines températures, il faut arrêter les éoliennes, mais on commence dans des températures extrêmement élevées.

4545 Cela dit, en dépit donc de la présence des éoliennes, la présence de toute la capacité de production d'Hydro-Québec, en période hivernale, avec les hivers qu'on a depuis quelques années, effectivement, on a ce qu'on appelle, on a une demande d'énergie puis on a une demande de puissance aussi. La puissance, c'est l'espèce de garantie que l'on a que si on a besoin des quelques centaines de mégawatts pour passer la pointe, on a une capacité de production qui aura la possibilité de livrer cette énergie-là.

4550 Donc, actuellement, on achète de la puissance pendant la période hivernale malgré tout. On vient aujourd'hui de lancer un appel d'offres pour acheter au-delà de 1 000 mégawatts de puissance. Donc, à la lumière de tout ça, il y a des besoins en période hivernale, malgré la présence de l'éolien. Et, oui, il y a eu une entente qui a été négociée, qui est en train d'être négociée ou qui est conclue maintenant avec TCE pour transformer la centrale de Bécancour en centrale de pointe.

4555 Alors, c'est une centrale qui ne produit plus depuis... qui n'a produit qu'une seule année, en fait, depuis sa construction.

4560 **M. PIERRE COUTURE :**

À grands coûts.

4565 **M. CHRISTIAN DÉSILETS :**

4570 Et cette centrale-là donc va être transformée en centrale de pointe, c'est-à-dire une centrale qui va donc pouvoir être exploitée pendant la pointe hivernale, donc 200 heures, 300 heures par année, mais au besoin. Alors que la centrale, selon sa configuration actuelle, ne le permettait pas, parce qu'une centrale thermique du genre de celle qui était construite est une centrale de cogénération, donc nécessite beaucoup plus de temps à démarrer. On a besoin de l'électricité avec des préavis très courts, et c'est ce que la centrale va fournir. Donc, elle va fournir quelques centaines d'heures par année, possiblement.

4575 **LE PRÉSIDENT :**

Peut-être se tourner auprès du promoteur quant au gain éventuel qui a été mentionné dans votre étude d'impact, vous l'avez identifié?

4580 **M. STÉPHANE POIRIER :**

4585 Donc, si vous permettez, il y aurait peut-être deux choses. On aurait peut-être un tableau qui viendrait en complément des propos de monsieur Désilets quant à l'utilisation ou à l'efficacité des éoliennes en période de consommation. Et puis après, on pourrait justement expliquer un peu plus le rapport qu'on faisait avec les gaz à effet de serre.

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

4590 **M. STÉPHANE POIRIER :**

4595 Donc, on l'a expliqué, le parc éolien de Saint-Cyprien aurait un facteur d'efficacité d'un peu plus que 30 %. Le tableau qu'on montre en ce moment montre la dispersion durant l'année de cette production-là. Donc, on peut regarder vis-à-vis chaque mois le pourcentage de la production annuelle et effectivement bien clairement, là, on voit que pendant les mois froids, c'est les moments où les éoliennes sont les plus efficaces.

Je vais maintenant laisser monsieur François Tremblay expliquer un peu plus le lien avec les gaz à effet de serre et les branchements avec l'ensemble du réseau nord-américain.



4600 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Oui. Donc, durant les mois les plus froids, c'est à ce moment-là que ça peut arriver étant donné le déficit de puissance, ça peut arriver qu'on ait à importer de l'énergie. On est interconnecté avec notamment nos voisins les plus proches, c'est-à-dire la Nouvelle-Angleterre, l'État de New York et l'Ontario. Sur ces réseaux-là qui nous envoient de l'électricité, il y a 38 centrales au charbon et 272 centrales au gaz. Donc l'essentiel, non, pas l'essentiel, mais il y a une grosse partie de la production à laquelle on s'approvisionne durant l'hiver qui vient du charbon et surtout du gaz naturel.

4610 Et, c'est ça. D'un autre côté aussi, lorsqu'il y a eu les premiers appels d'offres d'éoliens, une des motivations, il y a eu toutes sortes de motivations pour faire des appels d'offres, mais une des motivations de lancer l'éolien c'était notamment en réaction à la centrale au gaz du Suroît qui avait été refusée. À ce moment-là, il y avait un mouvement pour s'en aller vers les énergies renouvelables, justement, pour « diverser ».

4615 Donc, il y a eu une diversion des énergies fossiles à la base, parce qu'on n'a pas construit le Suroît, une des motivations, mais c'est surtout durant l'hiver, comme on vient de le montrer, 38 centrales au charbon et 272 centrales au gaz sur les réseaux très proches de nous. Donc, on ne va pas chercher des endroits qui ne sont pas accessibles. C'est des gens avec qui on a des interconnexions. Et on a consulté, dans le fond, les organismes responsables de la régulation des réseaux pour pouvoir établir. On a la production puis les capacités également de ces installations-là.

4620 **LE PRÉSIDENT :**

4625 Alors, votre deuxième question, Monsieur Couture?

**M. PIERRE COUTURE :**

4630 Deuxième question. Dans l'étude des retombées, entre guillemets, du projet, le promoteur nous a expliqué qu'il propose de faire un don de 2 millions de dollars à la municipalité en 20 ans.

J'ai fait un petit calcul rapide, là. Si on évalue le projet à 60 millions, on sait qu'il a varié entre 55 et 90 millions, mais disons, quand on l'évalue à 60 millions de dollars, s'il payait des impôts fonciers que vous payez dans votre municipalité, que moi je paie dans la mienne, grosso modo les impôts fonciers que le promoteur devrait payer seraient de l'ordre de 8 millions. Il propose en dons le quart de ça.

J'aimerais savoir d'abord si le promoteur peut confirmer ces chiffres-là?

4640 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Peut-être aller du côté de la Municipalité de Saint-Cyprien. Donc, ce que je comprends, on va commencer par la Municipalité. Donc, ce que je comprends, les équipements éoliens ne seraient pas taxables?

4645 **M. PIERRE MORAND :**

En effet, c'est l'information que nous avons, oui.

4650 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, pour le promoteur?

4655 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Premièrement, pour parler du montant de 2 millions, il faut bien expliquer que c'est un montant qui est indexé. Donc, sur les 20 années, on aurait peut-être dû mieux l'expliquer auparavant, c'est un montant qui est indexé, donc ça va être plus proche du 2,4 millions.

4660 Pouvoir commenter le 8 millions, ce n'est pas possible pour nous parce que je n'ai vraiment pas les chiffres sur lesquels monsieur Couture s'appuie par rapport à ça. Tout ce que je peux dire c'est que les montants qui vont être versés, comme l'a exprimé monsieur Désilets d'Hydro-Québec, lors de l'appel d'offres, il n'y avait aucune obligation de faire des paiements aux municipalités. KSE s'était engagée à ce moment-là à verser 5 000 \$ par mégawatt. À la suite de la  
4665 diminution de mégawatts installés, KSE a quand même décidé de garder un montant fixe de 100 000 \$, qui donne donc un montant par mégawatt installé de 5 300 \$.

**LE PRÉSIDENT :**

4670 Merci pour vos questions, Monsieur Couture.

4675

4680

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

4685

Bien, écoutez, il est 16 h 45. On va suspendre l'audience et on va reprendre nos travaux à 19 h. Et les gens qui se sont inscrits au registre vont être priorisés pour ce qui est des questions à partir de l'ouverture de la séance ce soir à 19 h.

Merci beaucoup.

4690

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 21 MAI 2015 À 19 H**

---

4695

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4700

**ET J'AI SIGNÉ :**

4705

---

Yolande Teasdale, s.o.b.